

Conseil Municipal du	24 juin 2019	à	18h00
N°ordre	53	Titre	Validation du rapport 2018 de la commission communale pour l'accessibilité
N° identifiant	2019-0108		
Rapporteur(s)	M. Abderrazak HALLOUMI		
Date de la convocation	28/05/2019		
Président de séance	M. Alain CLAEYS	P.J.	Rapport communal 2018 pour l'accessibilité
Secrétaire(s) de séance	François BLANCHARD et Diane GUÉRINEAU		
Membres en exercice	53		
Quorum			
Présents	44	M. Alain CLAEYS - Maire M. Jean-Daniel BLUSSEAU - M. Francis CHALARD - M. Bernard CORNU - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Régine FAGET-LAPRIE - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Christian PETIT - Mme Patricia PERSICO - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - Mme Laurence VALLOIS-ROUET - M. François BLANCHARD Adjoints M. Jules AIMÉ - Mme Martine APERCÉ - M. Jacques ARFEUILLERE - Mme Clotilde BALLON - M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BONNEFON - Mme Nicole BORDES - M. Frédéric BOUCHAREB - Mme Coralie BREUILLÉ - Mme Christine BURGÈRES - M. Patrick CORONAS - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Anne GÉRARD - Mme Diane GUÉRINEAU - Mme Michèle HENRI - M. Daniel HOFNUNG - M. Yves JEAN - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - Mme Manon LABAYE - M. Laurent LUCAUD - Mme Francette MORCEAU - Mme Marie-Dolorès PROST - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Peggy TOMASINI - M. Alain VERDIN Conseillers municipaux	
Absents	5	M. Aurélien TRICOT Adjoint Mme Aïcha HOUSSEIN - M. Jean-José MASSOL - M. Philippe PALISSE - M. Jean-Baptiste RICCO Conseillers municipaux	
Mandats	4	Mandants Mme Michèle FAURY-CHARTIER M. Sylvain POTHIER-LEROUX Mme Nathalie RIMBAULT-RAITIÈRE M. Édouard ROBLOT 1010	Mandataires Mme Francette MORCEAU Mme Martine APERCÉ M. Patrick CORONAS Mme Jacqueline DAIGRE

Observations	L'ordre de passage des délibérations est le suivant : la 1, la 8, la 9, de la 2 à la 7, de la 10 à la 20, la 78, de la 21 à la 40, la 73, de la 41 à la 61, de la 63 à la 65, la 79, la 62, de la 66 à la 72, de la 74 à la 77. - Sont sortis Mmes Clotilde BALLON, Christiane FRAYSSE, Patricia PERSICO et Christine SARRAZIN-BAUDOUX et, M. Jean-Claude BONNEFON. - Sortie de M. Jacques ARFEUILLÈRE (mandataire de Mme Christiane FRAYSSE).
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	2- Commission du Bien vivre ensemble et de la vie dans les quartiers
Service référent	Direction Générale Éducation -- Vie de la cité Direction Politique de la ville - Solidarités

La Ville de Poitiers reconnaît la richesse et la diversité des acteurs locaux ainsi que leur contribution au développement du bien-vivre ensemble sur le territoire au travers des activités et des projets mis en œuvre dans la prise en compte du handicap. Ce sujet participe aux défis des solidarités et de l'accès aux services du Projet de territoire.

Conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Ville de Poitiers a mis en place une commission communale pour l'accessibilité.

Cette instance de concertation contribue à dresser le constat de l'accessibilité du cadre bâti existant et des espaces publics communaux. Elle est associée à l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Au-delà de ses obligations légales, la commission pour l'accessibilité a également abordé l'accès à la culture, au tourisme, aux loisirs, à la citoyenneté, à l'emploi et aux structures éducatives.

La loi du 11 février 2005 stipule que la commission établit un rapport annuel présenté en Conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Le rapport est un outil de lecture de l'évolution de la prise en compte des handicaps à l'échelle de la ville. Dans tous les domaines, Poitiers a le réflexe d'intégrer la prise en compte des diverses situations de handicap.

Pour cela, de nombreuses actions ont été mises en place dans divers domaines tels que :

- la voirie, avec le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics, de nombreux aménagements ont déjà été réalisés : mise en accessibilité systématique sur les travaux neufs, création d'itinéraires (dalles podotactiles avec abaissements, élargissement de trottoirs, mise en place de rampes d'accès, suppression d'obstacles...), aménagement de quais de bus accessibles, points repos sur la ville, mise en conformité d'escaliers, mise en place de fils d'Ariane, réalisations dans le cadre des budgets participatifs...
- les espaces verts : le parc du Tison, la promenade des cours, le parc floral de la Roseraie, le parc urbain de Saint-Éloi et les prés de l'Abbesse ont bénéficié d'aménagements accessibles, comme des cheminements, des abaissements de trottoirs
- la formation : de nombreux agents de différentes directions participent à une journée de formation/sensibilisation à l'aveugle pour découvrir les situations de handicap et la complexité de l'environnement
- Adaptactions : cette politique volontaire et ambitieuse est également suivie par la démarche en ressources humaines de la collectivité, qui a signé une Convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). Le label « Adaptactions » désigne la politique Ressources Humaines, le programme et les ressources mis en œuvre pour sensibiliser tous les agents à la question du handicap et dépasser les incompréhensions, recruter de nouveaux collaborateurs et assurer la formation des agents sans discrimination et dans une logique permanente d'adéquation entre les compétences et les exigences liées aux métiers, accompagner le personnel en situation de reconversion professionnelle pour raison médicale
- le pourcentage de bénéficiaires de l'obligation d'emploi est 7,80 %
- les établissements culturels œuvrent au quotidien pour accueillir des personnes en situation de handicap en adaptant leur offre et les visites
- la poursuite de la sensibilisation avec la rétrospective du Festival « Les Accessifs » et le guide « Partager la ville »

- le contrat local santé intègre l'accès aux soins des personnes fragilisées
- le conseil local en santé mentale poursuit ses travaux pour mieux prendre en compte les personnes avec des handicaps psychiques dans la vie quotidienne
- l'accueil des usagers / information à la population : permanence en langue des signes le lundi matin à la Mairie.

La Ville de Poitiers poursuit les travaux de mise en accessibilité de son patrimoine :

- la réhabilitation du groupe scolaire Daudet a permis de prendre en compte la mise aux normes en termes d'accessibilité
- le parking du Théâtre auditorium de Poitiers (Tap) a été réhabilité avec de la signalétique, des rampes d'escaliers, des contrastes sur les obstacles
- l'église Sainte Radegonde a bénéficié d'un cheminement adapté pour les personnes à mobilité réduite et une signalétique en adéquation avec le cadre historique du bâtiment...
- la rénovation du Confort Moderne a permis une mise en accessibilité : fil d'Ariane...
- l'accessibilité, critère majeur des réhabilitations des écoles : dans le cadre des grosses réhabilitations (groupes scolaires Montmidi, Paul Bert, Daudet....), la mise en accessibilité de ces établissements est un objectif prioritaire, au même titre que l'amélioration du confort des usagers ou la baisse de la consommation énergétique.

À travers ces exemples, la Ville de Poitiers continue ainsi à améliorer l'accessibilité des espaces publics et des établissements recevant du public en concevant, dans ses travaux, les aménagements nécessaires à la prise en compte des handicaps.

Le bilan présenté en annexe, adopté par la commission communale pour l'accessibilité le 2 avril 2019, fait état des travaux réalisés en 2018 par la collectivité.

Ce rapport est ensuite transmis au représentant de l'État dans le département, au président du Conseil départemental, au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des établissements, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Après examen de ce dossier et de son annexe, il vous est demandé de prendre acte et de valider le rapport annuel 2018 de la commission communale pour l'accessibilité.

POUR	42	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	6	M. Jacques ARFEUILÈRE, Mme Clotilde BALLON, M. Jean-Claude BONNEFON, M. Jean-Marie COMPTÉ, Mme Patricia PERSICO, Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX

Pour le Maire,



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	1 juillet 2019
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	1 juillet 2019

Identifiant de télétransmission	086-218601946-20190624-110140-DE-1-1
---------------------------------	--------------------------------------

Nomenclature Préfecture	8.5
Nomenclature Préfecture	Politique de la ville-habitat-logement

BILAN DE LA COMMISSION POUR L'ACCESSIBILITÉ VILLE DE POITIERS

2018



SOMMAIRE

Présentation de la commission

Travaux de la commission pour l'accessibilité

Annexes :

Comptes rendus des réunions de la commission accessibilité des 24 avril et 11 décembre 2018

Comptes rendus des réunions du groupe de travail Contrat Local de Santé / Handicap des 15 mars, 19 juin et 29 novembre 2018

Comptes rendus des réunions du Comité de pilotage du Conseil local en santé mentale des 26 avril et 7 décembre 2018, de l'Assemblée plénière du 4 juillet 2018 et note de cadrage 2018/2022

Compte-rendu de la réunion de lancement du Festival « Les Accessifs » 2019 du 25 septembre 2018

Compte-rendu de la réunion du groupe de travail Accessibilité / Traversées du 11 décembre 2018

Présentation de la commission

La commission communale pour l'accessibilité existe depuis décembre 2007. Elle travaille, en complémentarité avec la commission intercommunale.

Cette instance de concertation et d'échanges avec des associations représentatives de personnes en situation de handicap, répond à la loi du 11 février 2005, et poursuit une habitude de concertation qui s'est développée au sein de la collectivité depuis 2002.

La concertation est un volet important de la politique de prise en compte des handicaps de la Ville de Poitiers. Les collaborations avec les associations favorisent une analyse des besoins et permettent de s'appuyer sur l'expertise des associations afin d'élaborer ensemble des solutions réalistes.

ATTRIBUTIONS ET ROLES DE LA COMMISSION

La commission communale pour l'accessibilité est une commission de travail, lieu de proposition. Elle établit un rapport annuel et émet des propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant, en tenant compte de l'environnement global des problématiques soulevées (y compris budgétaires) et en effectuant une hiérarchisation des propositions.

Rôles de la commission communale pour l'accessibilité :

- elle est associée à l'élaboration du schéma directeur d'accessibilité de la voirie et des diagnostics d'accessibilité des bâtiments et établissements publics
- elle est associée à l'analyse des conséquences de la mise en œuvre des obligations légales ou réglementaires prévues par le texte de référence
- elle est associée aux réflexions engagées sur les grands projets
- elle fait toutes propositions de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- elle établit un rapport annuel, soumis au Conseil Municipal
- elle informe la Commission intercommunale de Grand Poitiers des avancées de ses réflexions afin de favoriser la cohérence territoriale des actions engagées ou prévues dans le domaine de l'accessibilité.

Évolutions suite à l'ordonnance du 26/09/2014

Les missions complémentaires nouvelles, sur leur territoire :

- tenir à jour la liste des ERP ayant élaboré un Ad'AP (Agenda d'accessibilité programmée)
- tenir à jour la liste des ERP accessibles.

Pour cela elle sera destinataire :

- des attestations d'accessibilité
- des dossiers Ad'AP, sur lesquels elle pourra émettre un avis
- des éléments de suivi des Ad'AP
- des attestations d'achèvement des Ad'AP.

A noter : lors de la création de la commission, les membres ont souhaité dépasser les domaines d'actions définis par l'article 46 de la loi. Ainsi, l'accès à la culture, aux loisirs, au tourisme a été abordé.

COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE

La Présidence est assurée par le Maire de Poitiers, Monsieur Alain CLAEYS.

Les élus :

Membres titulaires :

- Anne GÉRARD
- Patrick CORONAS
- Abderrazak HALLOUMI
- Éliane ROUSSEAU
- Régine FAGET-LAPRIE
- Christine BURGÈRES
- Christian PETIT
- Laurent LUCAUD
- Laurence VALLOIS-ROUET
- Jacqueline DAIGRE
- Martine APERCE
- Marie Madeleine JOUBERT

Suppléants :

- Patricia PERSICO
- Jean-Baptiste RICCO
- Christine SARRAZIN-BAUDOUX
- Valérie FRANCHET-JUBERT
- Jean-Claude BONNEFON

Des associations de personnes handicapées ou de représentants de personnes handicapées :

- Confédération nationale des Retraités
- Association des Paralysés de France
- Association « Dominer son handicap »
- Groupement d'Insertion des Handicapés Physiques (GIHP)
- Association des Sourds de Poitiers
- Association des Familles de Traumatisés Crâniens (AFTC)
- Association pour la Promotion Des Personnes Sourdes, Aveugles et Sourdes-Aveugles (APSA)
- Association Sportive et Sociale des Handicapés et Adhérents Valides (ASSHAV)
- Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJP)
- Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI)
- Handisup Centre Ouest
- Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés (FNATH)
- Union nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques (UNAFAM 86)
- Deux langues pour une éducation (2LPE)
- Association pour le Développement des Rencontres artistiques et Sportives (ADRAS)
- Activités et Loisirs Éducatifs pour les Personnes avec Autisme (ALEPA 86)
- Séniors Sourds 86.

Des associations d'usagers peuvent également participer à cette commission :

- Confédération nationale du Logement
- Consommation, Logement et Cadre de Vie
- Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports (FNAUT).

Des agents des services de la ville peuvent être consultés pour apporter des précisions.

Intervenants extérieurs : les membres de la commission peuvent décider d'entendre toute personne dont l'audition paraît utile, en fonction des thématiques abordées.

Évolutions suite à l'ordonnance du 26/09/2014

Une composition élargie :

- associations représentant tous les types de handicap
- représentants des personnes âgées
- représentants des acteurs économiques
- représentants d'autres usagers de la ville.

Depuis 2009, le Conseil Départemental, la Maison Départementale des Personnes Handicapées et le Conseil Régional sont informés et associés aux travaux de la commission, afin de renforcer la continuité de l'accessibilité.

La commission communale pour l'accessibilité s'est réunie deux fois en 2018, le 24 avril et le 11 décembre.

Comptes rendus joints en annexes.

BILAN DE L'ACCESSIBILITÉ VILLE DE POITIERS 2018

Une commission qui veille depuis 2008 au bien-être de tous et au cœur des projets.

La CCA est associée :

- à l'élaboration du schéma directeur d'accessibilité de la voirie et des diagnostics d'accessibilité des bâtiments et établissements publics
- à l'analyse des conséquences de la mise en œuvre des obligations prévues par la loi
- aux réflexions engagées sur l'ensemble des projets de la Ville et même au-delà avec des réflexions sur l'accès à la culture, au tourisme, aux loisirs, à la citoyenneté, à l'emploi et aux structures éducatives.

État de l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP)

Les obligations

Les constructions neuves sont soumises aux normes d'accessibilité.

1^{er} janvier 2010 : réalisation du diagnostic d'accessibilité des ERP existants de catégories 1 et 2

1^{er} janvier 2011 : réalisation du diagnostic d'accessibilité des ERP existants de catégories 3 et 4

1^{er} janvier 2015 : accessibilité des ERP communaux et intercommunaux

27 septembre 2015 : date limite de remise des Ad'AP (Agendas d'Accessibilité Programmée).

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

L'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 prévoit la mise en place d'un outil, l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), permettant de prolonger, au-delà de 2015, le délai permettant d'effectuer les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP).

Le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 définit le contenu de l'Ad'AP. Il fixe également les conditions de son approbation par l'autorité administrative et les modalités de prorogation éventuelle des délais. Il adapte enfin les procédures existantes relatives aux demandes d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public.

Pour en savoir plus : www.accessibilite.gouv.fr

L'accessibilité des établissements recevant du public est à considérer en cohérence avec l'accessibilité de la voirie et des espaces publics et celle des transports publics dans un esprit de continuité de l'accessibilité.

A compter du **30 septembre 2017**, tous les ERP neufs ou à cadre bâti existants, seront tenus d'équiper leurs établissements d'un registre public d'accessibilité qui sera consultable sur place, au point d'accueil principal de l'établissement.

L'Ad'AP : L'Agenda d'Accessibilité Programmée

Définition : document de programmation et de financement des travaux de mise en accessibilité, élaborés par les gestionnaires ou propriétaires des ERP.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) est **obligatoire** pour tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public (ERP) qui n'ont pas respecté leurs obligations d'accessibilité au 31 décembre 2014.

Il apportera un cadre juridique sécurisé mais s'accompagnera d'un **calendrier précis et d'un engagement financier**.

L'Ad'AP de la ville de Poitiers a été déposé en septembre 2015 et validé par le Préfet. Cette validation permet ainsi d'entériner l'échéancier pour la mise en accessibilité. Le dispositif comportera des points de contrôle réguliers et une validation à son terme.

Devant le constat collectif de l'impossibilité pour l'État, les collectivités locales et tous les propriétaires privés étaient tenus de respecter la date butoir du 1^{er} janvier 2015 pour la mise en conformité des Établissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP) en termes d'accessibilité. Le législateur a publié, le 6 novembre 2014, le décret n° 2014-1326 qui modifie les obligations réglementaires. Il exige la présentation aux services de l'État, avant fin septembre 2015, d'un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP), document dans lequel la Collectivité présentera son engagement sur 9 ans au maximum de mettre en conformité l'ensemble de ses ERP et IOP. L'arrêté du 19 avril 2017 fixe le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité.

La Ville de Poitiers a défini son programme d'investissement par politique publique pour la période 2015-2020. L'Ad'AP s'appuie donc sur cette programmation tout en intégrant les enjeux de chaque ERP.

Il doit par ailleurs s'articuler avec le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et de l'Espace public (P.A.V.E.). En effet, l'ambition du P.A.V.E. s'appuie sur la mise en accessibilité des voies des quartiers en créant une chaîne d'Accessibilité. A terme, cette chaîne devra relier les ERP, les transports et les IOP. Les ERP et IOP inscrits dans les Ad'AP s'intègrent à la cartographie du P.A.V.E. qui permettra d'identifier clairement la continuité de la chaîne de déplacement. L'Ad'AP des transports sera également intégré à cette cartographie. Les ERP non communautaires (commerces etc.) font également l'objet d'une carte et d'un Ad'AP permettant d'avoir une vision précise de l'état d'accessibilité de la ville.

BILAN SUR L'ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS (2008-2018)

La Ville de Poitiers a mis en application la loi de 2005 de manière généralisée, sur l'ensemble des constructions neuves et sur chacune des interventions de travaux pour le bâti existant.

Diagnostics d'accessibilité des ERP

Entre 2009 et 2011, les diagnostics sur l'accessibilité ont été réalisés par le cabinet Pyramid, pour un montant proche de 150 000 €, sur l'ensemble des ERP et sur les principaux Établissements Recevant des Travailleurs (ERT) : le Centre technique municipal, l'Hôtel de Ville, l'annexe du Puygarreau, l'immeuble Rivaud, le site Renaudot – Traverse, les bureaux du service des espaces verts du parc de Blossac. Ils avaient permis d'identifier des coûts prévisionnels de travaux proches de 18 M€ pour 150 bâtiments.

Des priorisations avaient été définies puis mises en œuvre.

CONSTITUTION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

L'Ad'AP obligatoire pour tous les propriétaires d'établissements recevant du public apporte un cadre juridique sécurisé accompagné d'un calendrier précis et d'un engagement financier. C'est un tableau annexé au formulaire. Il comporte les engagements de la collectivité sur ses équipements.

Des **sanctions financières proportionnées** seront appliquées en cas de non-respect de l'Ad'AP. Le produit des sanctions sera réinvesti au profit de l'accessibilité universelle.

Si l'établissement est déjà aux normes, il faut transmettre en préfecture un **document attestant de l'accessibilité de l'établissement** (appelé "attestation d'accessibilité ou de conformité").

A l'attestation accessibilité est jointe toute pièce certifiant de cette accessibilité (autorisation d'ouverture de l'ERP, attestation de conformité aux règles d'accessibilité pour les ERP construits après le 1^{er} janvier 2007, etc).

Pour les ERP de 5^{ème} catégorie, il peut s'agir d'une déclaration sur l'honneur.

Une copie des attestations et des Ad'AP doit être adressée à la commission pour accessibilité siégeant à la mairie de la commune où est situé l'ERP (si cette commune a plus de 5 000 habitants).

Des réalisations ou projets étudiés en 2018

En 2018, adoption d'une stratégie en lien avec les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT).

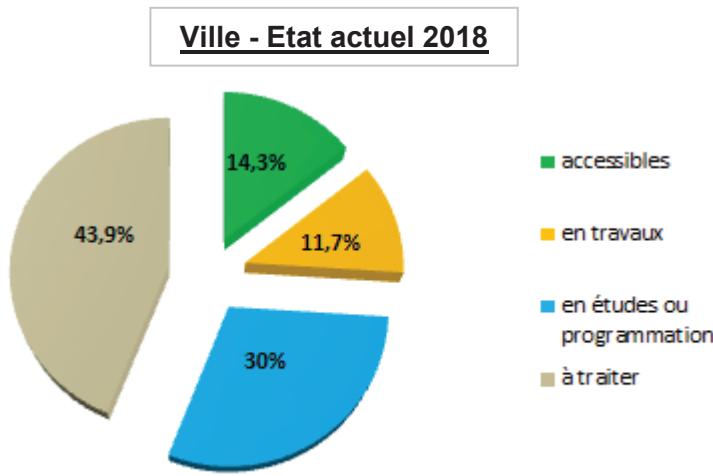
2 axes de travail :

- stratégie globale sur l'ensemble du territoire (40 communes) en lien avec chaque direction (« *clients* » *internes*)
- l'objectif est de mettre l'Accessibilité dans tous les projets.

« L'accessibilité n'apparaît plus comme une contrainte de construction mais COMME un paramètre au même titre que tous les autres, dans l'acte de construire. »

Un suivi en « temps réel », rendez-vous réguliers avec les services de la DDT

- Point de situation sur les réalisations en cours ou en programmation
- Développement du « Co-diagnostic », échanges en amont des projets, visites des communes
- Points techniques sur des problématiques spécifiques (exemples: l'organisation des sanitaires dans les écoles, la mise en accessibilité des crèches, le rayonnage des bibliothèques et médiathèques, la signalétique....).



Les stratégies en cours de mise en œuvre sur les groupes scolaires

Rationaliser et optimiser les groupes scolaires, analyse du fonctionnement pour trouver des solutions adéquates et appropriées pour tous.

Les actions en cours :

- analyse du fonctionnement des groupes scolaires, aujourd'hui 90% réalisés
- propositions de solutions en avant-projet et/ou en cours de réalisations.

Les équipements neufs sont évidemment livrés complètement conformes à la réglementation.

Les opérations de réaménagement ou réhabilitation menées dans le cadre du programme annuel des travaux, dans la limite des projets, intègrent techniquement et financièrement l'accessibilité.

- 46 groupes scolaires
- 12 administrations (mairies annexes, échevinage, CCAS ...)
- 10 crèches
- 29 centres d'animation (centres de loisirs, auberge de jeunesse, ...)

Quelques exemples

- Groupe scolaire Paul Bert : réhabilitation bloc sanitaire, ascenseur et aménagement des cours (2019)
- Groupe scolaire Alphonse Daudet
- Église Sainte-Radegonde : accessibilité de la nef par une porte sur le côté, signalétique adaptée, boucle magnétique
- Salons de Blossac : ascenseur
- TAP : signalétique adaptée, main courante, points de vigilance, contrastes
- Parking TAP
- Groupe scolaire Jean Mermoz
- Groupe scolaire Montmidi
- Centre d'animation de Beaulieu
- Confort moderne
- Musée Sainte-Croix : mise en accessibilité de l'accueil
- École Porte de Paris : ascenseur par l'extérieur, sanitaires, accessibilité de la cour
- École Coligny-Cornet...

État de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics

Les obligations

23 décembre 2009 : élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

L'obligation de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics s'applique à l'occasion de la réalisation de voiries nouvelles, d'aménagements, ou de travaux importants.

L'accessibilité de la voirie et des espaces publics est à considérer en cohérence avec l'accessibilité des établissements recevant du public et celle des transports publics dans un esprit de continuité de l'accessibilité.

La loi n°2015-300 du 18 mars 2015 visant à faciliter le stationnement des personnes en situation de handicap titulaires de la carte de stationnement, modifie l'article L.241-3-2 du code de l'action sociale et des familles.

La carte de stationnement pour personnes handicapées permettra à son titulaire ou à la tierce personne l'accompagnant d'utiliser, à titre gratuit et sans limitation de durée de stationnement, toutes les places de stationnement ouvertes au public.

1. Le P.A.V.E. : Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Le P.A.V.E. de la ville de Poitiers a été adopté en Conseil municipal en décembre 2013 et présenté à la CCA.

Pouvoir se déplacer, se mouvoir dans la plus grande autonomie, accéder à l'espace public, de la Ville, sont des conditions essentielles pour l'intégration physique, sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap.

La loi du 11 février 2005 institue la mise en œuvre d'un plan d'accessibilité de la voirie et des aménagements de l'espace public dans chaque commune, à l'initiative du Maire.

L'accessibilité est considérée comme l'ensemble des dispositifs permettant l'usage de la voirie sans dépendance pour toute personne qui, d'un moment ou à un autre, trouve une gêne du fait d'une incapacité permanente (handicap sensoriel, moteur ou cognitif), temporaire ou bien liée à des circonstances extérieures telles l'accompagnement d'enfants en poussette.

Les objectifs principaux sont bien évidemment de rendre les déplacements aisés et sécurisés, de vérifier à ce qu'ils soient en adéquation avec la réglementation en vigueur, mais également réalisables avec des coûts acceptables pour la collectivité en impactant le moins possible les habitudes des usagers.

Les dispositions s'appliquent aux voies nouvelles, aux travaux de modification de la structure ou de l'assiette de la voie, aux réfections ou réhabilitations de cheminements existants ou d'espaces publics.

Le principe d'élaboration du plan retenu propose d'identifier dans un premier temps le périmètre qui fera l'objet du relevé détaillé exhaustif des difficultés rencontrées sur la voirie et les espaces publics. En effet, il est très difficilement possible de rendre accessible la totalité de la voirie et des espaces publics. Dès lors, il faut déterminer les secteurs prioritaires à enjeux.

La détermination de ce périmètre s'appuie sur l'analyse sommaire du fonctionnement de la commune et l'identification des itinéraires continus dans une logique de chaîne de déplacement entre pôles générateurs de déplacement.

Cette étape consiste ainsi en un repérage cartographique d'éléments sur la commune visant à identifier les itinéraires prioritaires à diagnostiquer.

- carte des parkings
- carte des équipements
- carte de pré diagnostic.

Sur la base de ces relevés ont alors été **mises en évidence les chaînes de déplacement** : ces dernières constituent les cheminements existants et continus entre les différents pôles.

3 niveaux :

- Ville
- Inter quartiers
- Quartiers

Pour ce faire, les actions se décomposent en plusieurs catégories :

- la mise en accessibilité technique et complète de la voirie et des espaces publics dans le cadre d'opération d'aménagement d'ensemble sur des secteurs identifiés (à court et moyen termes)
- la mise en accessibilité technique d'itinéraires continus pour garantir une praticabilité entre 2 points identifiés
- des campagnes de remise aux normes d'aménagements spécifiques sur la commune
- de la sensibilisation ciblée pour régler des difficultés ponctuelles identifiées
- des actions de sensibilisation plus larges
- des réflexes à prendre en compte pour les prochaines opérations d'aménagement sur le territoire communal.

2. Voirie et espaces publics

- Mise en accessibilité systématique sur les travaux neufs, entreprises et régie
- État des lieux du Schéma Directeur de la Voirie et des espaces publics (P.A.V.E.), diagnostic de la ville par quartier avec la prise en compte des futures lignes BHNS (Bus à Haut Niveau de Service)
- Création de 40 abaissements
- Aménagement de 3 emplacements GIG / GIC
- Aménagements d'itinéraires pour les personnes en situation de handicap : Couronneries, Gibauderie, Poitiers Ouest, Beaulieu...
- 60 demandes au total
- Aménagement de quais de bus accessibles
- Analyse des dossiers permis de construire, demande préalable, autorisation de travaux pour maintenir et améliorer l'accessibilité à chaque occasion

- Participation à la sous-commission départementale d'accessibilité pour présenter les dossiers de la Ville de Poitiers
- Étude des points repos sur la ville : assis debout
- Mise en conformité d'escaliers : rampes, mains courantes
- Mise en place de fil d'Ariane
- Travaux places et rues.

Des réalisations ou projets étudiés en 2018

- Rue des Joncs
- Rue Georges Guynemer : réaménagement de la rue et du carrefour
- Rue Santos Dumont : création d'une piste cyclable, bandes de vigilance
- Resto du Coeur
- Rue Blaise Pascal
- Plan de la Celle et Théophraste Renaudot
- Rue Raoul Follereau...



GIG - GIC

Evolution emplacements GIG / GIC mise à jour décembre 2018

Total : 385

Ville de Poitiers emplacement en surface non payant par quartier

Centre-Ville	67
Poitiers Sud	21
Le Pont Neuf	23
Trois-Cités	42
Gibauderie	8
Beaulieu	45
Saint-Eloi / Breuil Mingot	12
Couronneries	52
Trois-Quartiers	23
Poitiers Ouest	28
Total Ville de Poitiers :	352

Ville de Poitiers emplacements en parking payant

Parking Notre Dame	600 places et 4 GIG/GIC
Parking des Carmes	150 places et 1GIG/GIC
Parking Hôtel de Ville	710 places et 6 GIG/GIC
Parking Blossac	695 places et 9 GIG/GIC
Parking TAP	325 places et 7 GIG/GIC
Parking Cordeliers (Privé)	290 places et 6 places GIG / GIC
Parking Toumaï	635 places et 26 GIG/GIC
	Arrêt minute : 145 places et 4 GIG/GIC

Total Parking : 63

Projets d'aménagements 2019

- Parking des Feuillants
- Traitement de la rue Magenta par la technique de flammage des pavés...

3. Espaces verts

Ferme de Blossac : atelier nourrissage des animaux

Il s'agit d'un atelier exclusivement réservé aux personnes en situation de handicap. Il se déroule en période scolaire de septembre à fin juin.

Les personnes participant à l'atelier préparent puis distribuent les rations alimentaires des animaux (basse-cour, chèvres naines, lapins, poules).

Parc Animalier des Bois de Saint-Pierre : activité animation poneys et attelage

- Fréquentation du Parc : groupes scolaires, ULIS, IME, APSA, IRJS
- Conventions passées avec les Établissements et la base de loisirs du Bois de Saint Pierre
- 17 groupes par semaine avec lesquels sont établies des conventions.

Installations ouvertes au public (IOP) : Ad'AP

Le terme d'IOP désigne les installations publiques ou privées accueillant des utilisateurs autres que les employés. Cela regroupe un très grand nombre d'établissements comme les campings, les jeux pour enfants, les parcs d'activité...

L'objectif est de travailler avec l'espace naturel et l'accessibilité.

- 38 IOP
- Travaux et demandes d'attestation échelonnés jusqu'en 2024
- En moyenne 4 IOP traitées par an.

Quelques réalisations en 2018 :

- 4 cimetières
- Parc de Tison
- Square des Dunes
- Square des Flageolles
- 7 attestations de mise en conformité.

Sensibilisation – Communication – Citoyenneté

1. Rétro «Accessifs»

Crée en 2010 par la Ville de Poitiers, Les « Accessifs » est une opération de sensibilisation autour du handicap se déroulant tous les deux ans, proposée aux Poitevins et aux habitants de Grand Poitiers avec la participation de nombreux partenaires associatifs et institutionnels. Le festival a pour objectif de « changer le regard sur le handicap » à travers les animations proposées par les partenaires. Entre manifestations culturelles, débats, ateliers artistiques, activités sportives..., Les « Accessifs » s'adressent à un public le plus large possible, toutes générations confondues.

La première édition a eu lieu en 2010 et a été couronnée de succès (trophée de la Gazette de la meilleure réalisation, pour l'organisation d'un séminaire interne et d'une semaine d'animations auprès du grand public).

La ville de Poitiers a reçu le Trophée APAJH dans la catégorie « Ville citoyenne et service public » pour la cinquième édition du Festival.

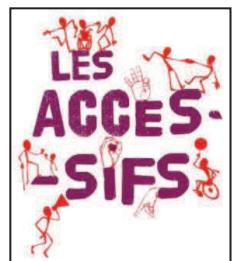
Les années intermédiaires sans « Accessifs », il est mis en place une **exposition** avec photos, vidéos... qui relate les actions des partenaires sur la saison précédente. Elle s'est déroulée du **17 au 24 novembre 2018** à la Médiathèque François-Mitterrand, lors de la **semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées (SEEPH)**, avec des actions de sensibilisation sur la semaine.

Projets 2019

- Festival des « Accessifs », 6^{ème} édition du 10 au 26 mai 2019.

Lien vidéo

<https://youtu.be/QEAn1YHYPQ>

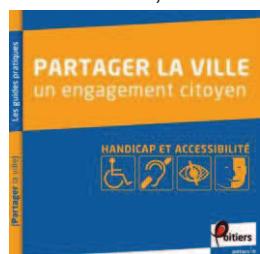


2. Guide «Partager la ville»

Pour informer les Poitevins des actions mises en œuvre par les collectivités et associations, une plaquette sur le handicap et l'accessibilité a été diffusée.

Le document est toujours disponible et téléchargeable sur le site de la ville de Poitiers. Des guides sont disponibles auprès de la mission handicap.

https://www.poitiers.fr/c_361_1454_Guide_Partager_la_ville_Handicap_et_accessibilite.html



3. Conseil Communal des Jeunes

Clip Vidéo « Changeons les regards » fait par le Conseil Communal des Jeunes à l'occasion des « Accessifs » 2011, en version sous-titrée.

Fort de nombreux retours positifs, le clip est aujourd'hui lauréat : du Prix Cap Com de l'ANACEJ 2012, d'un Prix spécial du jury des Trophées de l'Accessibilité 2013, du Prix Citoyenneté de l'OCIRP 2013 et des Trophées de la Citoyenneté des Jeunes de l'Ordre du Mérite 2013.

Cette vidéo « Coup de poing » a été possible grâce à l'aide du slameur local « Lhomé» pour la rédaction des textes et la mise en musique.



http://www.poitiers.fr/c_68_427_Conseil_communal_des_jeunes.html

4. Budgets participatifs

Le dispositif des budgets participatifs favorise la participation et la citoyenneté des habitants. Expérimenté dans 2 quartiers dès 2010 et étendu à tous les quartiers à partir de 2012, il permet également de mieux connaître le fonctionnement de la collectivité en associant les habitants aux choix d'aménagements de proximité.

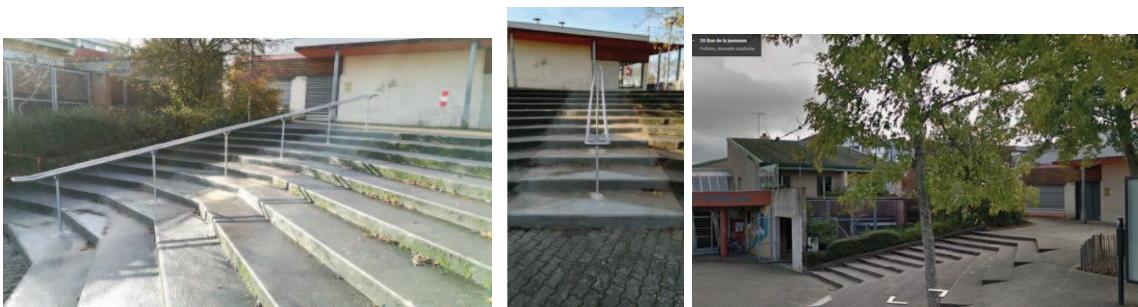
Qu'est-ce qu'un budget participatif ?

Le quartier dispose d'un budget mis à disposition des habitants, plafonné pour financer des équipements de proximité visant à améliorer le cadre de vie. Ce "budget participatif" est élaboré par un groupe d'habitants volontaires, en concertation avec les élus et les services municipaux. Des travaux ont été réalisés pour une meilleure accessibilité.

Projets réalisés 2017-2018

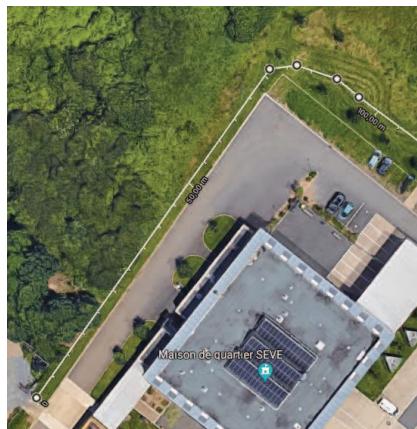
Poitiers-Sud

Mains-courantes sur le parvis de Cap Sud



Saint-Eloi

Réalisation d'un cheminement piétons contournant SEVE en direction de l'école Pablo Néruda (photo du tracé du chemin)



Poitiers-Ouest

Création d'un parcours santé seniors « multiactivités »



Projet en cours de programmation

- Gibauderie : marquage au sol pour le stationnement des véhicules ULIS à proximité des écoles rue Evariste Galois

Projets 2019-2020

- Trois Quartiers : mains courantes, escalier du Pont de Rochereuil et escalier boulevard Chasseigne (vers l'église Montierneuf)
- 3 Cités : 2 assis debout boulevard de la Concorde
- Saint-Eloi : 2 x 2 mains-courantes, escaliers du square de la Citoyenneté (à proximité du foyer pour personnes malvoyantes rue G. Morain)
- Pont-Neuf : 2 assis-debout route de Gençay



L'emploi / la formation

Les obligations

Tout employeur public qui emploie plus de 20 équivalents temps plein est assujetti à l'obligation d'emploi de 6% de travailleurs handicapés et assimilés.

1. **Adaptactions** : un plan d'actions élaboré par la ville de Poitiers et Grand Poitiers en faveur de l'intégration des travailleurs handicapés.



Les enjeux : faciliter l'intégration et le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap.

Ce plan d'actions prend plusieurs formes : acquisition de matériel, financements de trajets domicile-travail, aides humaines, aménagement d'horaires, aménagements de postes de travail, formations spécifiques, accompagnement vers la reconversion professionnelle, remboursement de prothèses auditives, etc.

Le FIPHFP (Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) a deux rôles, celui de récupérer les contributions des collectivités qui n'auraient pas 6 % de travailleurs handicapés et de les redistribuer sous forme d'aide pour toutes les actions menées en faveur des personnes en situation de handicap.

La 3^{ème} convention a été renouvelée jusqu'en 2020.

3 axes :

Recruter les personnes en situation de handicap

L'intégration des personnes en situation de handicap débute dès la phase de recrutement. En effet, la plupart des personnes handicapées à la recherche d'un emploi, sont confrontées à un cumul de difficultés qui exigent un accompagnement vers l'emploi de qualité. La collectivité entend donc poursuivre ces recrutements mais également les rendre plus efficaces en diversifiant les canaux de recrutement et en utilisant les bonnes interfaces.

Maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap

La phase d'adaptation du poste de travail, indispensable à l'intégration de l'agent, a été l'un des nombreux points positifs des précédentes conventions et doit être maintenue à travers des actions désormais bien ancrées au sein de la collectivité, tels que les aménagements de postes, l'interprétariat en langue des signes ou la prise en charge des trajets domicile/travail. La dernière étape du processus, celle du maintien dans l'emploi, doit permettre à la collectivité de mobiliser les moyens nécessaires à une meilleure prise en compte de l'évolution du handicap, ou des personnes dont l'état de santé devient difficilement compatible avec l'emploi occupé.

Cela peut passer par le développement de moyens internes propres ou par le recours à une expertise externe.

Communication et sensibilisation autour du handicap

En effet, si Adaptaction's est passé du stade d'un projet à un véritable dispositif lors de notre deuxième convention, il nous semble important de relancer une campagne de sensibilisation sur le handicap auprès de nos agents, et en particulier des nouveaux collaborateurs qui ont rejoint la nouvelle Communauté urbaine.

Sur « l'extérieur » la volonté est de renforcer notre image d'une collectivité « handi-accueillante ».

Pour mettre en œuvre cette convention, la collectivité dispose d'une direction mutualisée Prévention-Santé-Social.

Cette direction accompagne les directions de la collectivité sur tous les champs de la prévention des risques professionnels, la santé au travail et l'accompagnement social des agents.

Elle est composée d'un médecin de prévention, d'un interne en médecine du travail, de deux infirmiers santé travail, de trois assistants sociaux, d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI), d'une assistante de direction, d'une gestionnaire en charge du handicap, d'un assistant en prévention des risques professionnels, et d'un conseiller en prévention en charge du réseau des assistants de prévention.

Pourcentage d'agents BOE (bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 1/01/2017 pour la déclaration 2018) pour la Ville: 7.80% (71 agents).

Adaptactions, c'est en chiffres clés :

- 4 études ont été instruites par le SAMETH pour des études de postes tout handicap confondu
- 1 étude a été menée par Espoir 86 pour un agent en situation de handicap psychique
- 2 accompagnements par le SIADV pour des études de poste relatives au handicap visuel
- 25 prestations en langue des signes
- 8 prises en charge domicile travail pour les agents empêchés dans leur mobilités
- 5 remboursements de prothèses auditives.

Les aides techniques et humaines concernent entre autre :

- les aménagements de poste
- les transports domicile-travail
- les interprétariats en langue des signes
- les formations des agents en situation de handicap (bilan de compétences, formation liée au handicap, etc.).

Les actions de sensibilisation concernent la communication autour du handicap et l'information/formation des agents travaillant avec des agents en situation de handicap.

Dans le cadre de la 22^{ème} semaine européenne de l'emploi des personnes en situation de handicap, l'opération « Un jour un métier en action » s'est déroulée du 19 au 25 novembre 2018.

Le principe : permettre à un demandeur d'emploi en situation de handicap de passer une journée dans une entreprise privée ou publique, pour découvrir un secteur d'activité ou un nouveau métier.

A ce titre, la collectivité a accueilli deux stagiaires, l'un aux espaces verts, l'autre à l'administration générale.

Aussi, la collectivité a participé à l'opération DUO DAY lancée par la secrétariat d'État chargée des personnes handicapées, et qui a eu lieu le 26 avril dernier.

Elle consiste à accueillir, pendant une journée, une ou plusieurs personnes handicapées sans emploi.

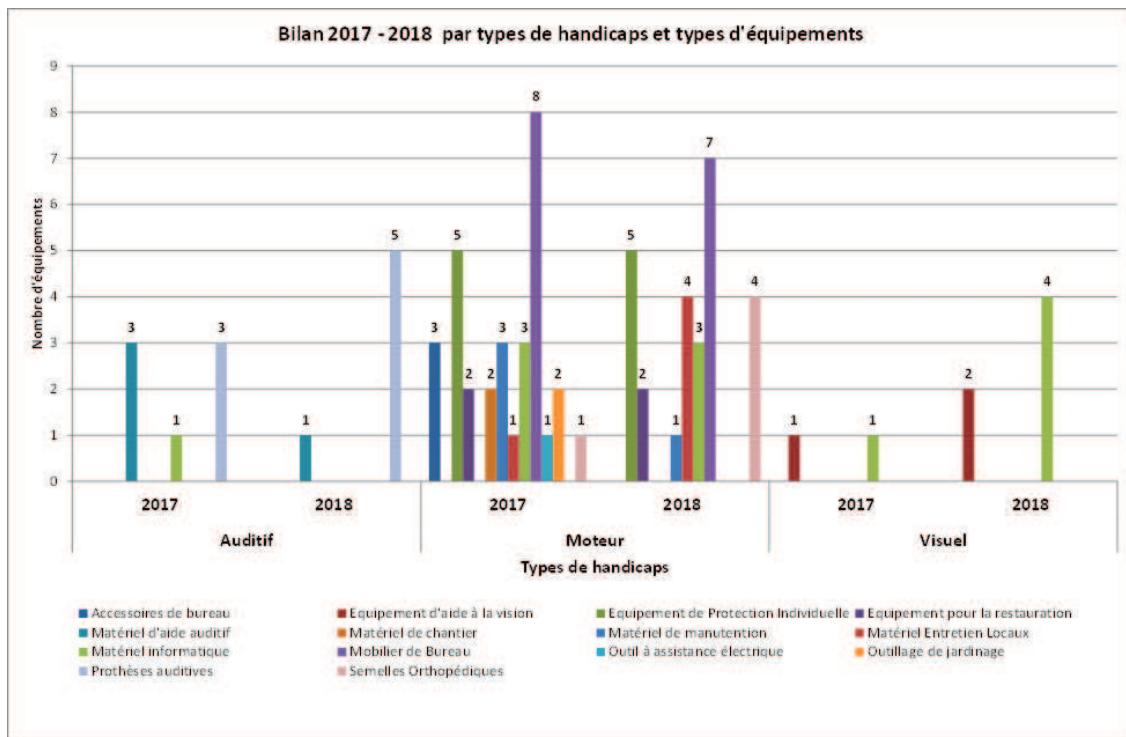
La finalité de ces deux actions est la même.

Il s'agit pour ce public en situation de handicap d'être immergé dans le milieu professionnel ordinaire, en découvrant pour certains des métiers de façon concrète et en approfondissant un projet professionnel pour d'autres.

Pour les équipes, cette initiative peut également représenter un excellent moyen de sensibilisation au handicap en levant les représentations que chacun peut encore avoir.

L'intérêt est double, pour l'employeur, il consiste à faire découvrir les métiers de la fonction publique, sensibiliser en interne à l'emploi des personnes en situation de handicap, et ce sur une période de sensibilisation des agents d'une journée seulement.

Pour les stagiaires en situation de handicap, il s'agit de préciser leur projet professionnel, d'amorcer un parcours d'insertion, de découvrir un métier de la fonction publique, et de vivre une expérience humaine enrichissante.



Actions 2019

- poursuivre les différents accompagnements d'agents
- poursuivre la politique de maintien dans l'emploi et d'aménagements de poste
- nouvelle action de communication.

2. Formation et sensibilisation des agents

Une sensibilisation sensorielle au handicap visuel et moteur :

- 50 agents formés en 2018 : notion de locomotion, initiation à l'écriture braille, jeux sensoriels et spatiaux temporels, repas sensoriel / objectif : comprendre les sensations éprouvées lors de la perte momentanée d'un organe sensoriel et/ou moteur, permettre de proposer un accompagnement plus adapté aux handicaps des personnes accueillies, repas à l'aveugle.



Projets 2019

- Nouvelles sessions de formation prévues sur des mises en situation à travers des ateliers sensoriels (4 ou 5 sessions par an).

Accès à la scolarité et aux structures éducatives

Dans le cadre du programme de réussite éducative, les professionnels agissent sur le terrain, dans les différents quartiers de Poitiers, pour «repérer» les enfants en situation de handicap et accompagner les familles dans leurs démarches de prise en charge, lorsque cela s'avère nécessaire.

Les Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) permettent ainsi aux enfants en situation de handicap de suivre totalement ou partiellement un cursus en milieu scolaire. Les ULIS sont des dispositifs permettant la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation (PPS), qui prévoit une inclusion progressive en classes ordinaires.

Les locaux scolaires peuvent être aménagés et dotés de mobiliers accessibles (table pour malvoyant, fauteuil réglable, éclairage et sanitaires spécifiques...).

Actuellement, l'association «Deux langues pour une éducation» accompagne des enfants sourds dans les classes de l'école Paul Blet. La Ville de Poitiers met également à disposition deux professionnels sourds en soutien.

Déjeuners à la carte : des Protocoles d'accueil individualisé (PAI) sont mis en place par la Ville, depuis janvier 2000, pour permettre aux enfants souffrant d'allergies alimentaires de déjeuner au restaurant scolaire. Ces PAI font intervenir conjointement un allergologue, le médecin scolaire et la diététicienne de la ville.

Accès à la culture, aux loisirs...

ACCUEILS DE LOISIRS

Les 12 structures d'accueil de loisirs de la Ville (Association culturelle et sportive des écoles publiques, Centre d'animation de Beaulieu, Centre socioculturel de la Blaiserie, centre de loisirs des Bois de Saint-Pierre, Cap Sud, Maison de la culture et des loisirs Le Local, Maison de la Gibauderie, Centre d'animation des Couronneries, Maison des Trois-quartiers, Patronage Saint-Joseph, Centre socioculturel des Trois-cités, Maison de quartier SEVE) ont accueilli des enfants en situation de handicap.

MUSÉES

Conventions avec :

- G.E.M. de la Cordée
- Hôpital de jour Jean-Baptiste Pussin
- C.M.P. Boncenne
- CIF-SP.

Adultes : visites d'exposition

Jeune public : ateliers avec les ULIS, activités de vacances.

Réflexion globale sur l'accessibilité

- Rencontre avec des partenaires.
- Réflexion sur des outils de visite, de médiation pour le public sourd, pour le public mal et non voyant.

Projet

- Projet de douche sonore devant le tableau « La mort de Hyacinthe », en complément de la maquette tactile. Le tableau sera déplacé au RDC dans la partie accessible du Musée.

MÉDIATHÈQUE

Acquisitions

- documentaires sur la Culture sourde, la langue des signes, ainsi que des fictions en français facile pour les enfants et adolescents sourds
- livres tactiles et braille pour les enfants et de 75 textes lus pour un public adulte, livres gros caractères, dvd en audio description, 30 000 cd audio
- livres pour enfants adaptés aux troubles dys.

Exemples d'acquisitions :

- livres tactiles et livres en braille (éditions : Les doigts qui rêvent, Mes mains en or et Le centre d'édition et de transcription en braille)
- abonnement à la revue Largevision découverte
- abonnement à la revue Mieux voir

- abonnement à la revue Etre Handicap Information
- livres en gros caractères
- DVD en audiodescription
- partenariat avec l'association Valentin Haüy : mise à disposition de 40 000 livres audio via la plateforme de téléchargement de l'AVH (Éole) pour les personnes non et malvoyantes (avec justificatif d'une invalidité supérieure à 80%)
- accès à Press reader avec une synthèse vocale (Press Reader est une plateforme d'accès à la presse quotidienne internationale (journaux et magazines) : 7 000 publications provenant de 125 pays et dans plus de 60 langues
- possibilité d'emprunter 3 lecteurs de CD et de textes lus adaptés aux personnes non et malvoyantes (Victor Reader)
- fonds Culture Sourde dans le réseau des médiathèques de Poitiers, acquisition de DVD avec le sous-titrage pour sourds et malentendants
- Achat de livres pour enfants adaptés aux troubles DYS,
- Abonnement à la revue Dys-moi l'actu adaptée aux troubles DYS pour un public ado et pré-ado.

Accueil personnalisé, actions de partenariat et de sensibilisation

- accueil de personnes non-voyantes à la médiathèque François-Mitterrand sur demande (aide à la recherche documentaire et aide pour se déplacer dans les différents espaces). Les personnes non-voyantes viennent seules ou avec un institut spécialisé comme Larnay Sagesse
- visites guidées de la Médiathèque pour des classes ULIS
- ateliers de sensibilisation au handicap visuel pour le public de la Médiathèque dans le cadre des Retro- Accessifs
- formation et ateliers de sensibilisation au handicap visuel pour le personnel des Médiathèques de Poitiers par l'association ARMMELHISCA (11 personnes ont été formées)
- concert de musique classique organisé en collaboration avec l'Orchestre de chambre Nouvelle-Aquitaine et le CHU de Poitiers (via Itinéraire Santé) pour les patients (ainsi que leurs familles) atteints de la maladie d'Alzheimer suivi d'une visite de la Médiathèque François-Mitterrand
- accueil pour des visites découvertes du Centre Hospitalier Henri Laborit (Service Minkowski)
- projet « Bidouille » en collaboration avec le SESSAD, Les petits débrouillards, les Usines Nouvelles et le Conseil communal des jeunes : création de manettes adaptées aux troubles de la main avec des objets de récupération
- exposition des travaux d'Art-Thérapie fait au Centre Hospitalier Henri Laborit
- Accueil régulier d'IME et d'ESSAT dans le réseau des Médiathèque de Poitiers
- spectacle bilingue français/ langue des signes : Balbu'signes Balbu'sons par la Compagnie Confitures et Cie
- spectacle bilingue français / langue des signes française : Histoire de signes par la compagnie : Les Singuliers Associés
- initiation à la Langue des signes pour 15 enfants.

Le Portage à domicile

- deux bibliothécaires vont à la rencontre des personnes qui ne peuvent pas se déplacer dans le réseau des médiathèques de Poitiers
- le service du portage compte 30 abonnés (des personnes du 3^{ème} voire du 4^{ème} âge et des personnes non-voyantes), nous intervenons aussi dans un E.H.P.A.D.

TAP

Matériel et moyens généraux en terme d'accessibilité au TAP

- **une page de la brochure et du site intitulée «accessibilité pour tous»** : conseils pour personnes déficientes sensorielles (sourdes-malentendantes / aveugles-malvoyantes / handicapés psychiques, mentaux, moteur)
- **l'accès** au TAP est direct par les **ascenseurs**. En journée, les ascenseurs permettent d'accéder à l'espace billetterie aux heures d'ouverture. Les soirs de spectacles, ces ascenseurs conduisent directement aux salles. Un agent d'accueil est à disposition pour accompagner, les personnes qui le souhaitent. Afin de réserver le meilleur accueil, nous invitons ces personnes à se faire connaître au moment de la réservation l'accès aux trois salles cinéma du TAP Castille est direct par l'ascenseur
- accueil par une personne formée en langue des signes française
- soirée de présentation de saison interprétée en LSF (en partenariat avec 2LPE)
- **des boucles magnétiques** sont à disposition dans la salle de théâtre
- **des plans tactiles** de l'auditorium et du théâtre sont disponibles à l'accueil du TAP (réalisés par l'imprimerie Braille de l'ESAT de la Chaume)
- **une sélection de spectacles** est conseillée sur la page accessibilité :
 - spectacles adaptés en Langue des Signes Française
 - spectacles en langue étrangère surtitrés en français
 - spectacles très visuels naturellement accessibles
 - spectacles à texte naturellement accessibles + tous les concerts
- **au cinéma TAP Castille**, séances en audio-description pour aveugles et malvoyants, en surtitrage spécifique pour sourds et malentendants.

Médiation

- **un médiateur est à disposition** : conseil pour imaginer des parcours de spectateur adapté, pour monter des actions culturelles adaptées.
- **répétitions d'orchestre accessibles** (IME, EPHAD, Foyers, ESAT...) Et particulièrement pour personnes sourdes / malentendantes et aveugles / malvoyantes.
- **écoutes tactiles** (2 par an) : d'une répétition de l'orchestre Poitou-Charentes, pour des groupes constitués ; accueil sur répétition, + atelier pour toucher les instruments et jouer avec les musiciens.
- **des visites adaptées du TAP** pour groupes constitués (visites tactiles pour personnes aveugles malvoyantes avec plans tactiles)
- des ateliers artistiques sont imaginés pour des groupes constitués
- **ateliers de sensibilisation à la musique pour les encadrants de groupes constitués** souhaitant découvrir la musique classique (atelier en 3 phases - 1 atelier suivi d'un concert pour les encadrants de groupe, une écoute tactile ou répétition pour le groupe de résidents et une sortie commune sur un concert de l'Orchestre Poitou-Charentes).

Les **maisons de quartier** œuvrent également sur l'accès à la culture des personnes en situation de handicap. L'objectif est plutôt de favoriser l'inclusion et la mixité.

Accès à la santé, au bien-être, aux droits...

Groupe de travail Contrat Local de Santé / Handicap

Le groupe de travail sur la thématique CLS/Santé/Handicap (dont les membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité) se réunit avec pour objectif la construction de fiches actions à intégrer dans l'axe Santé / Handicap du CLS.

Les partenaires composant le groupe de travail ont au fur et à mesure déterminé des enjeux et des axes d'amélioration visant à favoriser l'accès à la santé des personnes en situation de handicap.

Trois enjeux principaux sont le point de départ de la définition des actions à développer :

- mobilité dans la vie quotidienne pour le mieux-être : un préalable
- identifier, déployer une offre de santé ciblée, adaptée en prenant en compte la spécificité de la personne en situation de handicap
- réseau d'échanges de bonnes pratiques.

A partir de ces enjeux, des actions en cours de construction, déjà existantes, ont été répertoriées par les différents partenaires et peuvent répondre à certains des axes à améliorer d'autres sont à construire.

Conseil Local en Santé Mentale

Comme dans de nombreux autres territoires français, les citoyens, les usagers, les aidants, les élus, les professionnels de l'accueil et de l'accompagnement, les professionnels du soin de Poitiers, tous font le constat que la psychiatrie de secteur ne peut répondre seule à tous les besoins d'accompagnement des personnes en souffrance psychique et psychiatrique.

Il est nécessaire de travailler de concert pour améliorer la qualité et la continuité des parcours de vie des personnes dans la cité.

C'est pourquoi, depuis 2014, à l'instar de plus de 130 villes en France, l'Unafam86, le Centre hospitalier Henri Laborit, la Ville de Poitiers et son CCAS ont constitué un groupe projet pour travailler à la création d'un Conseil Local de Santé Mentale.

Cet outil de décloisonnement centré sur la qualité et la continuité du parcours de santé des citoyens promeut une démarche locale d'amélioration sur les questions de santé mentale. Sa création est encouragée par l'ARS Nouvelle Aquitaine et dans le cadre de la loi de santé du 26 janvier 2016.

Le Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) est mis en place depuis le 1^{er} juillet 2016.

Trois groupes de travail partenariaux sont constitués pour développer des réponses concrètes pour les usagers et les citoyens de Poitiers :

- Groupe de travail 1 : communication et déstigmatisation, organisation des semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM)
- Groupe de travail 2 : qualité et continuité des parcours de soins et de vie
- Groupe de travail 3 : constitution d'une cellule de crise.

Le CLSM a été labellisé par l'ARS Nouvelle Aquitaine.

Chaque année, des Semaines d'Information sur la santé mentale sont organisées au niveau national, avec des actions sur la ville de Poitiers (conférence, formation, ciné-débat, expositions...).

Évaluation d'Impact en santé (EIS)

En 2019, démarche d'évaluation d'Impact en santé sur l'école Andersen.

Rapport annuel de la Commission Communale pour l'Accessibilité réalisé par :

la mission Handicap Ville de Poitiers et Grand Poitiers
Direction Politique de la Ville - Solidarités
Hôtel de Ville – CS 10569
86021 POITIERS Cedex

Contact : Isabelle BERT, chargée de mission Handicap et Accessibilité

☎ : 05 49 52 37 99 - ☎ : 05 49 52 36 66

✉ : mission.handicap@mairie-poitiers.fr ou isabelle.bert@grandpoitiers.fr .

Annexes

COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

Réunion plénière – 24 avril 2018

COMPTE-RENDU de la réunion du 24 avril 2018 (salle Traverse)

Objet : Commissions communale Ville de Poitiers et intercommunale Grand Poitiers pour l'accessibilité

Auteur du compte rendu : Isabelle BERT
Avec le visa du Directeur : Pierre JOLLY

Présents :

Pascal ABADIE (Ville de Curzay-sur-Vonne – Adjoint au Maire / Grand Poitiers – Conseiller communautaire suppléant), Jean-Louis ANTUNÈS (Ville de Dissay – Responsable des services techniques), Martine APERCE (Ville de Poitiers – Conseillère municipale), Maryline AUGER (Ville de Buxerolles – Direction Espace Public, Patrimoine, Animation locale), Luigi AVANZATI (Rétina France), Dominique BARICAULT (Ville de Fontaine-le-Comte – Conseiller municipal délégué), Martine BATAILLE (Ville de Saint-Benoît – Conseillère municipale / Grand Poitiers – Conseillère communautaire), Stéphane BERGEON (Ville de Saint-Georges-Lès-Baillargeaux – Adjoint au Maire), Isabelle BERT (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Politique de la Ville - Solidarités), Maël BIN (Club sportif des sourds de Poitiers), Catherine BOURGEON (Ville de Mignaloux-Beauvoir – Conseillère municipale déléguée), Anne BRACHET (Ville de Chauvigny – Adjointe au Maire), Christine BURGÈRES (Ville de Poitiers – Conseillère municipale déléguée / Grand Poitiers – Vice-présidente), Anthony CASTOT (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Construction), Jérôme CHARGELEGUE (Ville de Cloué – Adjoint au Maire), Vincent CHENU (Ville de Savigny L'Évescault – Adjoint au Maire / Grand Poitiers – Conseiller communautaire suppléant), Fabienne COEFFARD (GIHP et CED-H), Serge COUSIN (Ville de Bonnes – Adjoint au Maire / Grand Poitiers – Conseiller communautaire suppléant), Jean-Claude DAGUISÉ (Ville de Chasseneuil – Adjoint au Maire), Stéphane DE FONTES (Ville de Poitiers – Direction Voirie), Cédric DULAC (Ville de Saint-Georges-Lès-Baillargeaux – Directeur général des services), Martine FALLOURD (Ville de Sanxay – Adjointe au Maire), Patrice FILSTROFF (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Risques - Accessibilité), Laurent FONTENEAU (Grand Poitiers – Direction Mobilités), Renaud GAUD (Ville de Chasseneuil – Service sécurité et gestion de l'espace public), Stéphane GARNAUD (Ville de Lavoux – Adjoint au Maire / Grand Poitiers – Conseiller communautaire suppléant), Nicolas GENRE (Ville de Montamisé – Directeur général des services), Anne GÉRARD (Ville de Poitiers – Conseillère municipale déléguée / Grand Poitiers – Vice-présidente), Philippe GOHLER (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Voirie), Jacky GRANGEON (Ville de Jardres – Adjoint au Maire), Abderrazak HALLOUMI (Ville de Poitiers – Adjoint au Maire / Grand Poitiers – Conseiller communautaire), Mad JOUBERT (Ville de Poitiers –

Conseillère municipale), Nicolas LAMY (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Jeunesse et vie sportive), Corinne LAVILLE (Ville de Vouneuil-Sous-Biard – Conseillère municipale déléguée), Jean-Marie MAGNAN (Ville de Rouillé – Adjoint au Maire), Cécile MARTIN (Ville de Jazeneuil – Conseillère municipale), Bernard MAUZÉ (Ville de Ligugé – Conseiller municipal délégué), Julien MENANTEAU (Grand Poitiers – Direction Mobilités), Hervé MONNEREAU (Ville de Béruges – Adjoint au Maire), Jean-Yves MOUGNAUD (Direction Départementale Territoriale), Agnès NOSSENT (Ville de Migné-Auxances – Conseillère municipale déléguée), Jacky OLIVET (Ville de Coulombiers – Conseiller municipal), Cyril PAGET (Ville de Saint-Julien l'Ars – Adjoint au Maire), Patrick PASTOUR (Ville de Beaumont-Sant-Cyr – Adjoint au Maire), Michaël PERRAUD (Club sportif des sourds de Poitiers), René PINTUREAU (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Jeunesse et vie sportive), Frédéric POTELLE (Ville de Cloué – Conseiller municipal), Alain RIBAGER (GIHPPC et CED-H 86), Claire RIBEAUCOURT (Ville de Poitiers – Direction Espaces verts), Franck RIGOLLE (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction générale adjointe Espace public), Brigitte SEGUIN (Ville de Biard – Adjointe au Maire), Nacer SIDER (Armmelhisca), Daniel SIRAUT (Ville de Chasseneuil – Adjoint au Maire / Grand Poitiers – Conseiller communautaire), Daniel THIAUDIERE, Pascal TRANCHANT (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Construction)

Excusés :

Jean-Louis BADIOU (Ville de Buxerolles – Adjoint au Maire), Guy BAUDIFFIER (Ville de Rouillé – Adjoint au Maire), Frédéric BERNET (Ville de Chauvigny – Direction des Services techniques), Sandra BIDET-EMERIAU (Ville de Poitiers – Direction Education et égalité des chances), Peggy BOBINEAU (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Risques - Accessibilité), Jean-Claude BONNEFON (Ville de Poitiers – Conseiller municipal délégué), Alain BOUCHET (AFTC), Jean-Louis CHARDONNEAU (Ville de Buxerolles – Maire / Grand Poitiers – Vice-président), Bernadette CHAUVEAU-GABARD (AVH), Dominique CLEMENT (Ville de Saint-Benoît – Maire / Grand Poitiers – Vice-président), Patrick CORONAS (Ville de Poitiers - Conseiller municipal délégué / Grand Poitiers – Vice-président), Jacqueline DAIGRE (Ville de Poitiers – Conseillère municipale), Claude EIDELSTEIN (Ville de Chasseneuil-du-Poitou – Maire / Grand Poitiers – Vice-président), Valérie FRANCHET-JUBERT (Ville de Poitiers – Conseillère municipale), Francis GOMEZ (APAJH), Denis HELLEGOUARCH (Confédération Nationale des Retraités et APF), Pierre JOLLY (Ville de Poitiers et Grand Poitiers - Direction Politique de la Ville - Solidarités), Laurent LUCAUD (Ville de Poitiers – Conseiller municipal délégué / Grand Poitiers – Vice-président délégué), Christine MARCINIAK (Ville de Buxerolles – Adjointe au Maire), François MAYNARD (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Risques - Accessibilité), Jean-Marc MENU (CCI), Nicole MERLE (Ville de Sèvres-Anxaumont – Maire / Grand Poitiers – Conseillère communautaire), Jean-Louis MICHAUD (Séniors Sourds 86), Patricia PROVOST (Equipe Relais Handicaps Rares), Eliane ROUSSEAU (Ville de Poitiers – Conseillère municipale déléguée / Grand Poitiers – Vice-présidente), Joël ROY (Ville de Sèvres-Anxaumont – Adjoint au Maire), Cécile ROYER (Grand Poitiers – Médiathèque François-Mitterrand), Christine ROYER (Ville de Dissay – Conseillère municipale déléguée), Pierre-Yves SAUVAGET (Equipe Relais Handicaps Rares), Mariannick VACHON (Ville de Chasseneuil – Adjointe au Maire)

Destinataires :

Mesdames et Messieurs les présents et excusés, les membres des commissions communale et intercommunale pour l'accessibilité

Ordre du jour :

- Présentation du GIHP
- Présentation DDT Registre public d'accessibilité
- Point d'étape des Ad'AP Ville de Poitiers et Grand Poitiers / ERP et Transports
- Bilans 2017
- Questions diverses.

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION DU GIHP (GROUPEMENT POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES) NOUVELLE-AQUITAINE

Intervention : Alain RIBAGER (Vice-président du GIHP) et Fabienne Coeffard (Directrice du GIHP)

Le GIHP est une association en développement qui recherche des bénévoles, des partenaires pour le transport solidaire.

Toutes les communes de Grand Poitiers n'ont pas accès au handibus et au bus de ville : la question de la continuité des transports est posée, de même qu'au-delà de Grand Poitiers.

Le GIHP interroge sur la mobilité des personnes en situation de handicap et souhaiterait que se mette en place un groupe de travail multi partenarial, avec les principaux acteurs concernés, la mobilité étant un enjeu essentiel dans l'insertion, l'accès aux loisirs, à la culture...

Un peu d'histoire



En 1964, création par un petit groupe d'étudiants handicapés moteurs ou visuels qui entendaient poursuivre leur cursus universitaire, persuadés que la formation était dans leur cas le seul moyen de parvenir à l'insertion professionnelle et sociale à laquelle ils aspiraient. Cela se passait à Nancy, en Lorraine.

En 1969, l'association est reconnu d'utilité publique.

En 1978, création du GIHP Poitou-Charentes.

En 2000, Création de SYNERGIHP, une Entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire, portée par les GIHP, pour répondre au développement du transport public de personnes à mobilité réduite.

Le GIHP a été l'initiateur partout en France du transport adapté à la demande porte à porte.

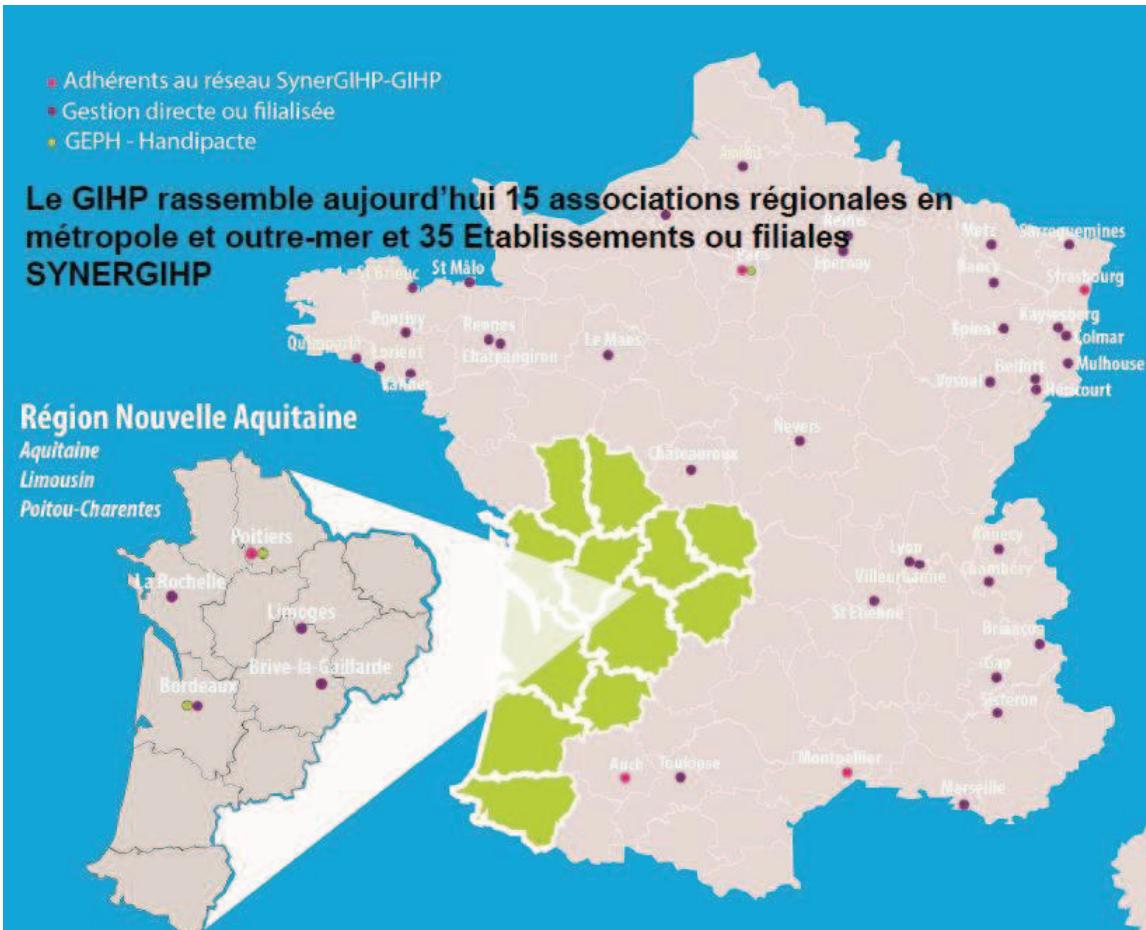


- Adhérents au réseau SynerGIHP-GIHP
- Gestion directe ou filialisée
- GEPH - Handipacte

**Le GIHP rassemble aujourd'hui 15 associations régionales en métropole et outre-mer et 35 Etablissements ou filiales
SYNERGIHP**

Région Nouvelle Aquitaine

Aquitaine
Limousin
Poitou-Charentes

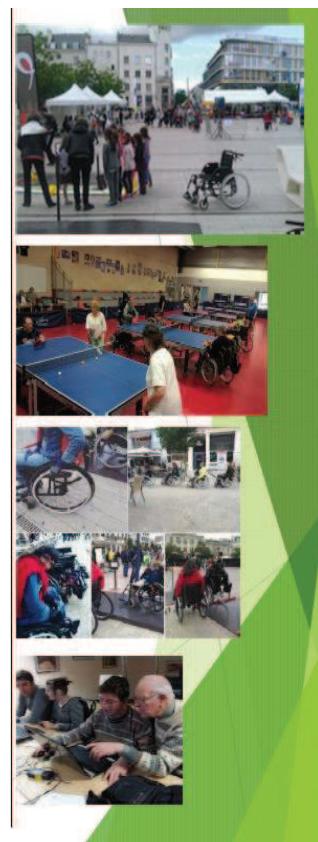


Gihp POITOU-CHARENTES
NOUVELLE-AQUITAINE **Unis pour l'autonomie**

**L'accès à tout
pour tous !**



**40 ans d'actions
par et pour
les personnes
en situation
de handicap**





En quelques chiffres

367 personnes bénéficient des actions du GIHP Poitou-Charentes

11 salariés et 15 bénévoles actifs réalisent ces actions

Budget annuel : 511 624 € (exercice 2017)

Nos ressources :

Vente des prestations de « Transport adapté » 74%

Vente de prestations d'accompagnement : 10%

Vente de la prestation d'Appui au GEPH : 3%

Prestations de Formation et de sensibilisation : 1%

Adhésions et contributions volontaires : 8%

Financements publics : 4%



En quelques chiffres



Transport adapté porte à porte 24/24 - 7/7

11 véhicules, 11 chauffeurs-accompagnateur (8,5 ETP)

342 personnes transportées 203500 kms parcourus

33% en transport de particuliers handicapés

67% en transport sous convention : (Vitalis, Conseil Départemental, Etablissements Médico-sociaux, Grand-Poitiers, CNFPT...)



Location de véhicules adaptés (lancée en 2017)

15 locations en 2017

Accompagnement à l'accès ou à la descente des trains.

6 accompagnateurs (0,85 etp) 1997 personnes accompagnées et 1973 renseignées





Unis pour l'autonomie

Support



2 personnes-2 salariés (1,25 ETP)
219 situations gérées en 2017



Formation - Sensibilisation- Réprésentation-

- 9 personnes -1 salarié/8 bénévoles pour 0,25 ETP
- Sensibilisation en entreprise : Thales, Laboratoire de la roche posay...
 - Formation : Agent de conduite Vitalis-handibus, sociétés de transports...
 - Sensibilisation « GRAND PUBLIC » : Accessifs, Famillathlon, Direction Départementale des Territoires 86.
 - Représentaions : CEDH 86, commissions d'accessibilité des différentes communes du département, comité local de santé de Poitiers, FIPHFP, Commission Départementale de la Citoyenneté et de l'Autonomie...

En quelques chiffres



NOUVELLE-AQUITAINE

Unis pour l'autonomie

une vie associative et des activités pour favoriser l'autonomie

17 personnes - 2 salariés et 15 bénévoles 4,25 ETP

pour organiser, animer et accompagner les personnes dans la réalisation des activités.

60 personnes participent à ces activités dans l'années- fréquence moyenne Bimensuelle.

En quelques chiffres

Ateliers et cours d'autonomie



Sorties loisirs



Les perspectives 2018-2020

NOS OBJECTIFS POUR L'AUTONOMIE DES PERSONNES ET L'ACCÈS À TOUT POUR TOUS

- ❖ **Refonte de notre offre tarifaire pour permettre à plus de personnes de se déplacer : Le programme « CO-TRANSPORT »**
- ❖ **Renforcement de nos activités « SORTIR » avec la GIHP Poitou-Charentes**
- ❖ **Développement de « TOUS AUX SPECTACLES »**
une information en direction de toutes personnes à mobilité réduite des possibilités de sortir sur leur territoire dans tous les domaines : loisirs, culture, détentes...
Et une offre optionnelle de transports adaptés, avec ou sans chauffeur, bénéficiant de notre tarification « co-transport »
- ❖ **Etude pour faire évoluer la moitié de notre parc de véhicules adaptés
Vers une propulsion électrique ou hybride**
- ❖ **Participation à toutes les réflexions territoriales d'actions de transports solidaires**

PRÉSENTATION DU REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ PAR LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA VIENNE (DDT)

Intervention : Jean-Yves MOUGNAUD (Responsable accessibilité à la DDT)

Toutes les communes de Grand Poitiers n'ont pas déposé leur Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée). La DDT se tient à disposition des communes pour toute aide. Un bilan à mi-parcours et un bilan à la fin de l'Ad'AP doivent être transmis à la DDT, tout comme les attestations d'accessibilité.

Les élus soulignent la baisse des dotations aux communes.

Il n'existe pas de registre type, il suffit d'avoir un classeur (5 rubriques) réunissant les pièces nécessaires.

Le registre d'accessibilité

Il doit être élaboré et mis à disposition du public pour le

30 septembre 2017 au plus tard.

Tous les ERP sont concernés.



PREFET DE LA VIENNE

Direction départementale des Territoires
de la Vienne

Le registre d'accessibilité

À quoi sert ce registre ?

Il a pour objectif d'**informer le public** (usagers, clients, patients...) du degré d'accessibilité de l'ERP et de ses prestations. C'est un outil de communication entre l'établissement et son public.

Quelle forme doit prendre ce registre ?

Il doit être **consultable sur place** au principal point d'accueil accessible de l'ERP, sous forme papier, tablette ou en ligne.



PRÉFET DE LA VIENNE

Direction départementale des Territoires
de la Vienne

Le registre d'accessibilité

Que doit contenir le registre ?

5 grandes parties

1. Une présentation globale de toutes les prestations proposées par l'ERP

2. Le degré d'accessibilité de l'ERP :

l'attestation d'accessibilité (ERP neuf et existants conformes),

le calendrier de mise en accessibilité (ERP sous Ad'AP)

les éventuelles dérogations accordées (arrêtés préfectoraux).



PRÉFET DE LA VIENNE

Direction départementale des Territoires
de la Vienne

Le registre d'accessibilité

Que doit contenir le registre ?

3. La plaquette d'information du personnel pour l'accueil du public (disponible sur le site du ministère)

4. L'attestation de formation du personnel à l'accueil du public pour les ERP 1 à 4

5. Les modalités de maintenance et d'utilisation des équipements d'accessibilité (élévateurs, rampes, BIM....)



PRÉFET DE LA VIENNE

Direction départementale des Territoires
de la Vienne

Le registre d'accessibilité

DMA, "Bien accueillir les personnes handicapées", 2015 - Plaquette version imprimable

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/laccessibilite-des-etablissements-recevant-du-public-erp>

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distayrant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Les déplacements ;
- + Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- + La largeur des couloirs et des portes ;
- + La station debout et les attentes prolongées ;
- + Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologie-sante.gouv.fr



MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr



2) Comment les pallier ?

- Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + La communication orale ;
- + L'accès aux informations sonores ;
- + Le manque d'informations écrites.



2) Comment les pallier ?

- Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- Proposez de quoi écrire.
- Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Le repérage des lieux et des entrées ;
- + Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- + L'usage de l'écriture et de la lecture.



2) Comment les pallier ?

- Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- Le repérage dans le temps et l'espace ;
- L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- Un stress important ;
- Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- La communication.

2) Comment les pallier ?

- Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/lien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :

APAJH, CDD, CFPSAA, CGAQ, CGPME, FCQ, SYNTHORCAT, UMH, UNAPEI

Conception: Rédaction: MTE3-MT3/SG/SRSS/KitZ/Benoit Subra

BILAN d'ÉTAPE de l'AD'AP TRANSPORTS

Intervention : Laurent FONTENEAU (Directeur Mobilités – Grand Poitiers)

- **Accessibilité des locaux** :

Siège avenue de Northampton

L'aménagement du siège a été terminé en juillet 2017. Ces travaux ont intégré la mise en accessibilité de l'espace d'accueil et de vente. Un ascenseur a été prévu pour les personnes y travaillant.



Agence Centre-Ville

L'agence de la rue du Chaudron d'Or n'est pas aménageable pour sa mise en accessibilité. Conformément aux engagements de l'Ad'AP, la recherche de nouveaux locaux a été entreprise.

- **Activité Handibus** :

HANDIBUS est un service de transport à la demande spécifique. Il a pour vocation d'assurer les déplacements réguliers et occasionnels des personnes en situation de handicap qui ne sont pas en mesure d'utiliser les lignes de transport régulières dans des conditions d'accès et de sécurité satisfaisantes.

Il s'agit d'un service de transport collectif de voyageurs au même titre que le réseau régulier Vitalis et qui fonctionne en desserte zonale.

L'optimisation recherchée dans la gestion du service Handibus atteint les objectifs recherchés : transporter le plus de monde possible en limitant les kilomètres parcourus.

Avec 51 613 réservations faites en 2016 soit 141 par jour en moyenne, l'activité du service est stable.

- **Accessibilité du matériel roulant :**

10 nouveaux bus au gaz naturel ont intégré le parc de bus en juillet 2017.
Le niveau d'accessibilité du matériel roulant est le suivant :

	Equipés UFR	Non équipés d'UFR (plancher bas)	TOTAL
Bus articulés	13		13
Bus à gabarit réduit	3		3
Minibus	1	2	3
Autobus standards	86	14	100
TOTAL	103 (86,55 %)	16 (13,44 %)	119

La prochaine commande de bus (11 ou 12) interviendra courant 2018 pour une livraison des véhicules début 2019.

Un nouveau véhicule dédié au service Handibus sera mis en service en 2018.

- **Aménagements des arrêts (de fin 2015 à 2017) :**

2015	16 quais aménagés
2016	25 quais aménagés
2017	23 quais aménagés
TOTAL	64 quais aménagés

138 arrêts ont été repérés dans l'Ad'AP. Ceux les plus fréquentés seront mis en accessibilité et les priorités ont été vues en concertation avec les 13 communes de Grand Poitiers desservies et la DDT.

Lorsqu'un nouvel aménagement urbain intègre un point d'arrêt, la mise en accessibilité du quai est automatique avec une bordure à 19 cm de hauteur.

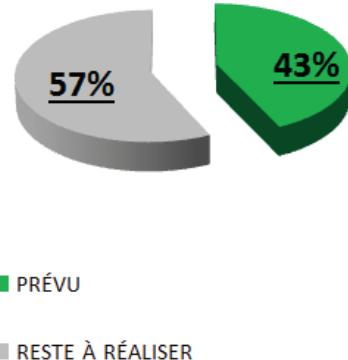
Actuellement, 70 quais sont en cours d'aménagement.

BILAN d'ÉTAPE des AD'AP – ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC VILLE DE POITIERS / GRAND POITIERS

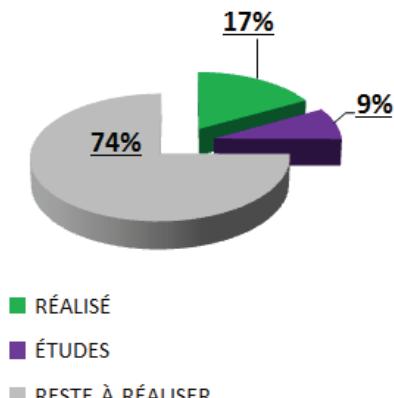
Intervention : Pascal TRANCHANT (Directeur Construction – Grand Poitiers) et Anthony CASTOT (Chargé d'affaires Ad'AP ERP – Grand Poitiers)

Le patrimoine des ex EPCI a été transféré à Grand Poitiers.
Les Ad'AP sont votés sur une durée de 9 ans.

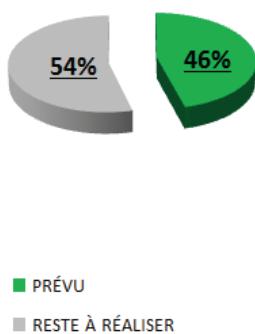
Ville de Poitiers – Ad'Ap déposé – prévisions au 1/09/2017 – année 2 de l'Ad'AP



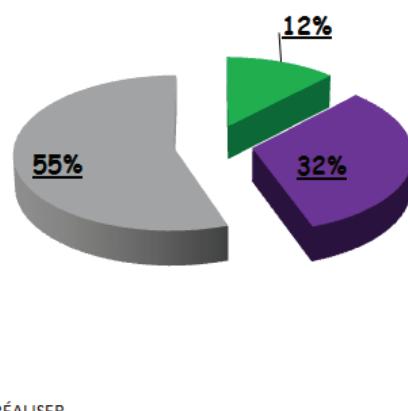
Ville de Poitiers – Ad'Ap réalisé au 1/09/2017



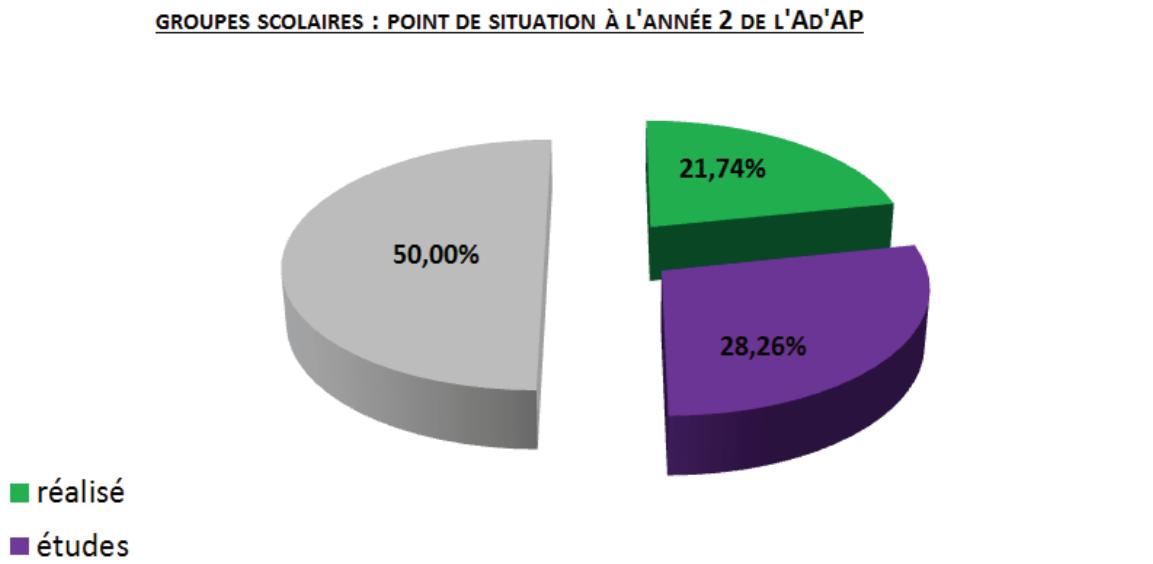
Grand Poitiers – Ad'Ap déposé – prévisions au 1/09/2017 – année 2 de l'Ad'AP



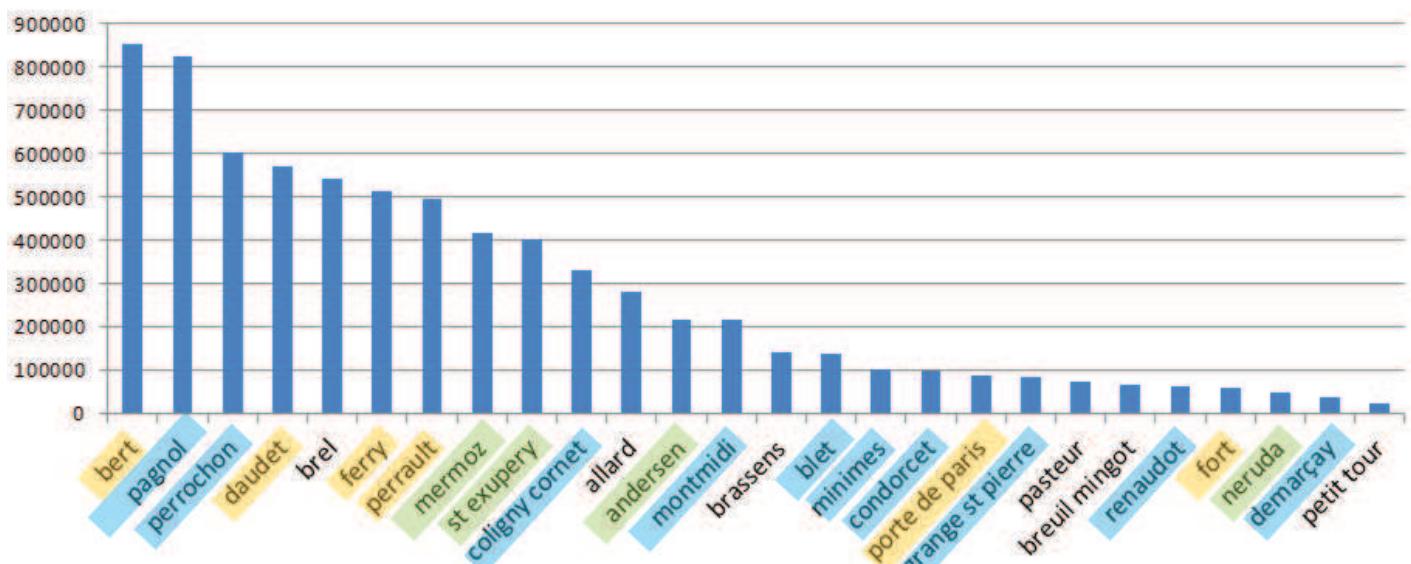
Grand Poitiers – Ad'Ap réalisé au 1/09/2017

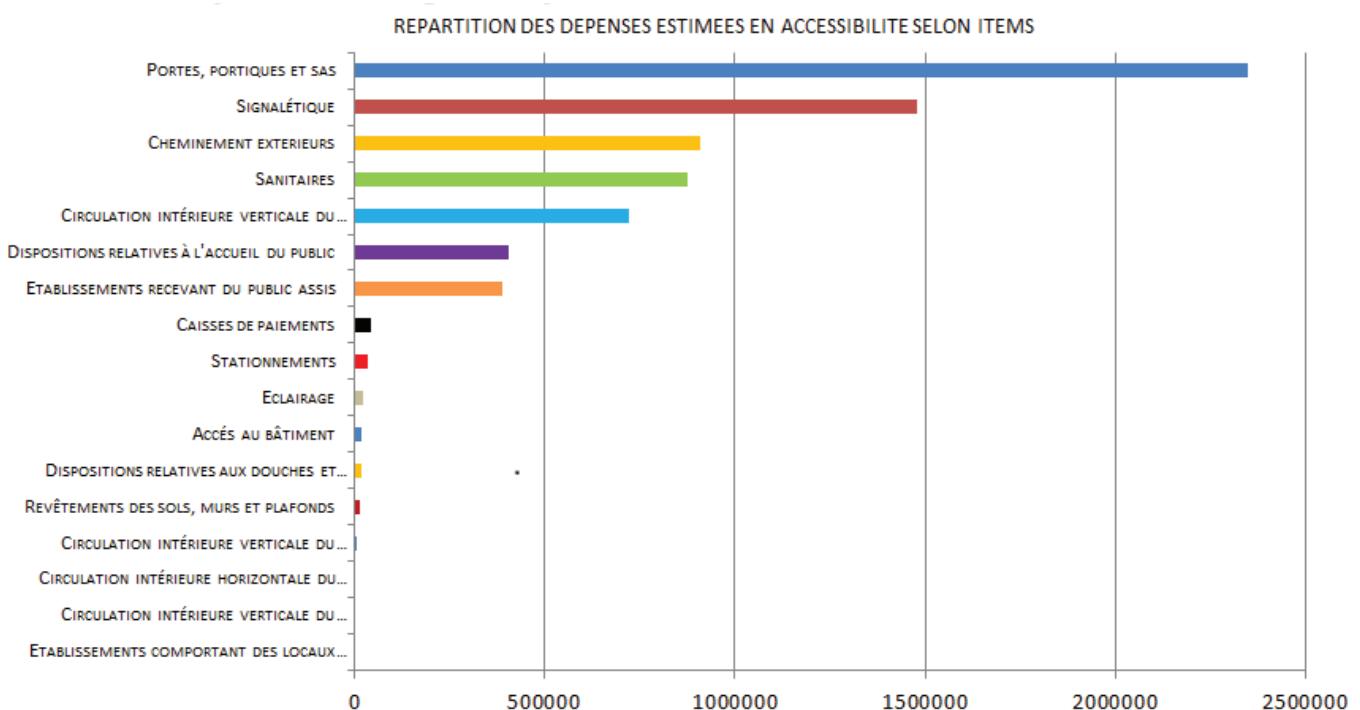


Exemple des groupes scolaires



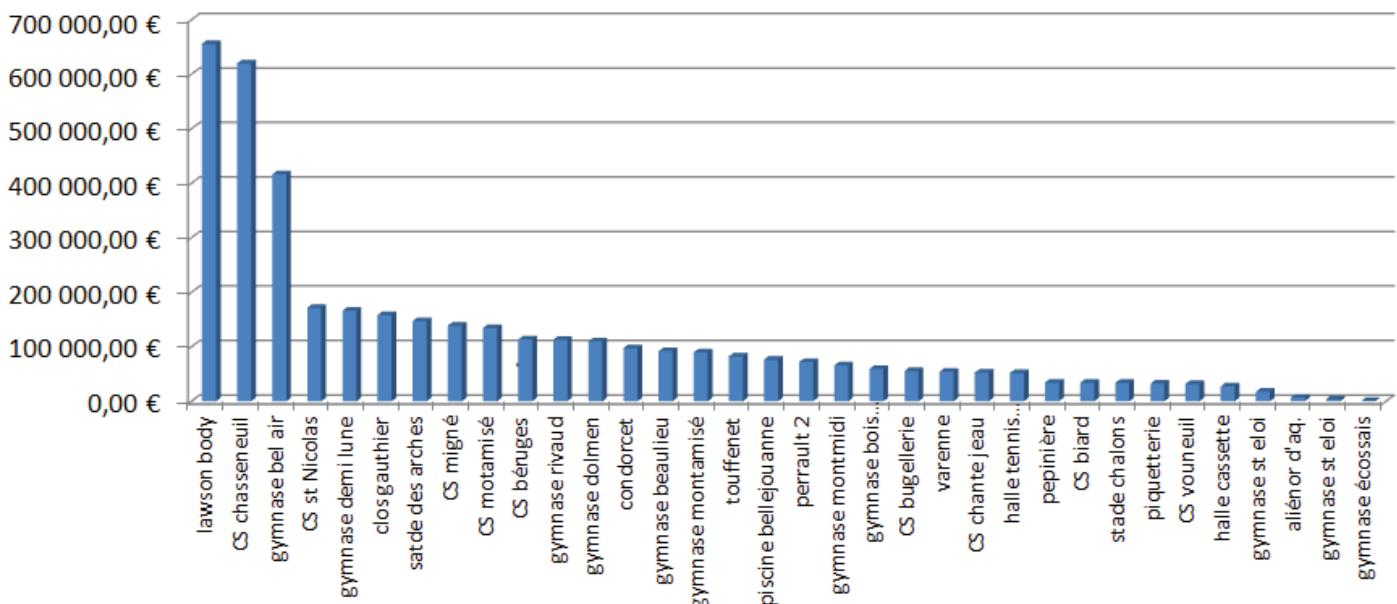
**RÉPARTITION DES DÉPENSES ESTIMÉES EN ACCESSIBILITÉ PAR
ÉTABLISSEMENTS OU GROUPES SCOLAIRES**

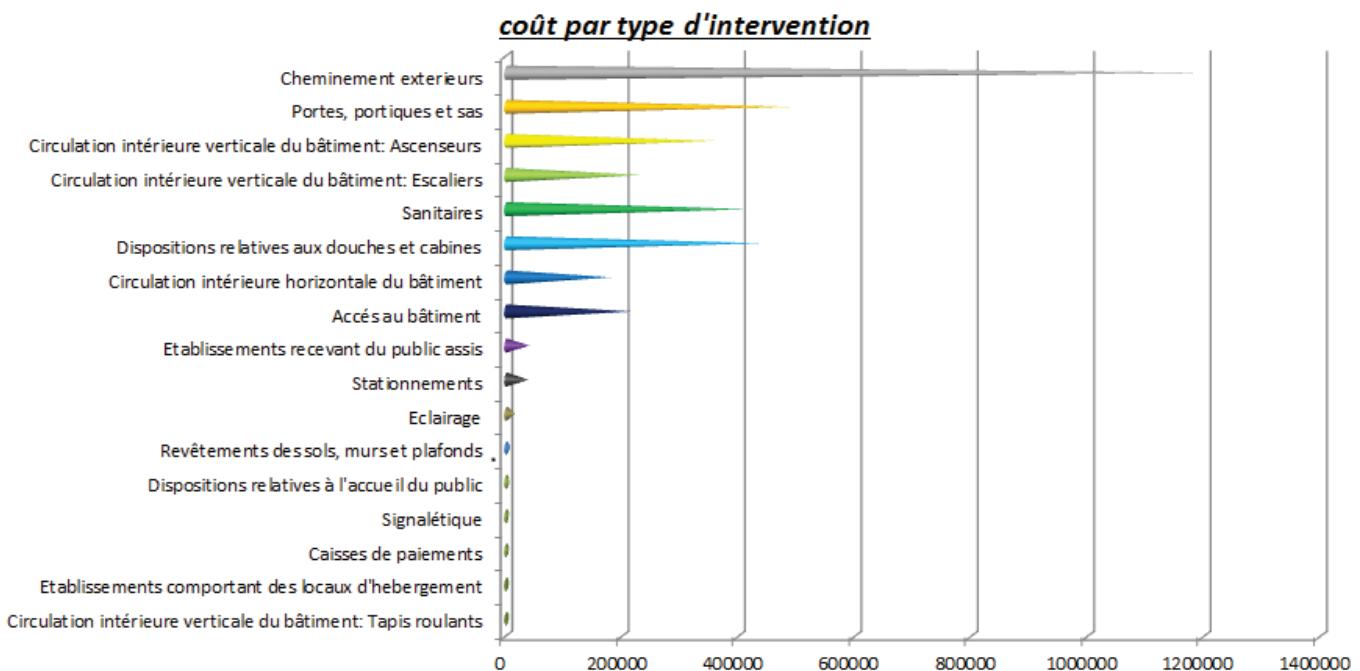




Exemple complexes sportifs

Coût décroissant par installation





Illustrations

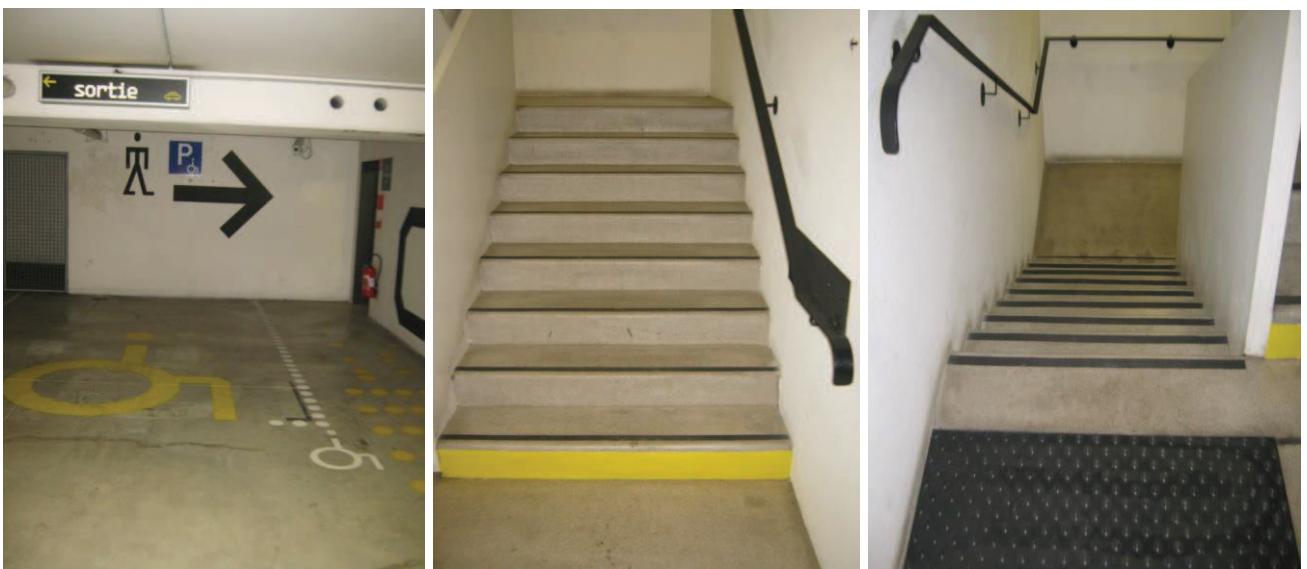
Groupe scolaire Montmidi



Groupe scolaire Mermoz



Parking TAP



TAP

La signalétique répond à une charte graphique particulière : main courante, points de vigilance, contrastes.



Salons de Blossac

Un ascenseur a été créé.



Sainte Radegonde

L'accessibilité de la nef se fait par une porte sur le côté de l'église.
La signalétique a été adaptée au sol en inox, et est discrète sur les portes pour respecter le monument historique.
Une boucle magnétique a été installée.





Groupe scolaire Daudet



Groupe scolaire Paul Bert

La mise en accessibilité se fera en 3 phases : réhabilitation du bloc sanitaire (2017), ascenseur (2018) et aménagement des cours (2019).



CR <small>CORSET - ROCHE & ASSOCIES ARCHITECTURE - URBANISME 5, rue de la Marne - 86000 POITIERS tél : 05 49 59 39 25 - fax : 05 49 58 54 59 e-mail : agence@cr-architectes.com</small>	VILLE DE POITIERS 15, Place du Maréchal Leclerc 86000 POITIERS	dossier n° 17-03 PC MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE Paul BERT <small>Rue du moulin à vent 86000 - POITIERS</small>	DOCUMENT GRAPHIQUE PHASE 2 et PHASE 3 <small>date: 05/02/2015</small>	PC 6
--	---	---	---	-------------

Centre d'animation de Beaulieu

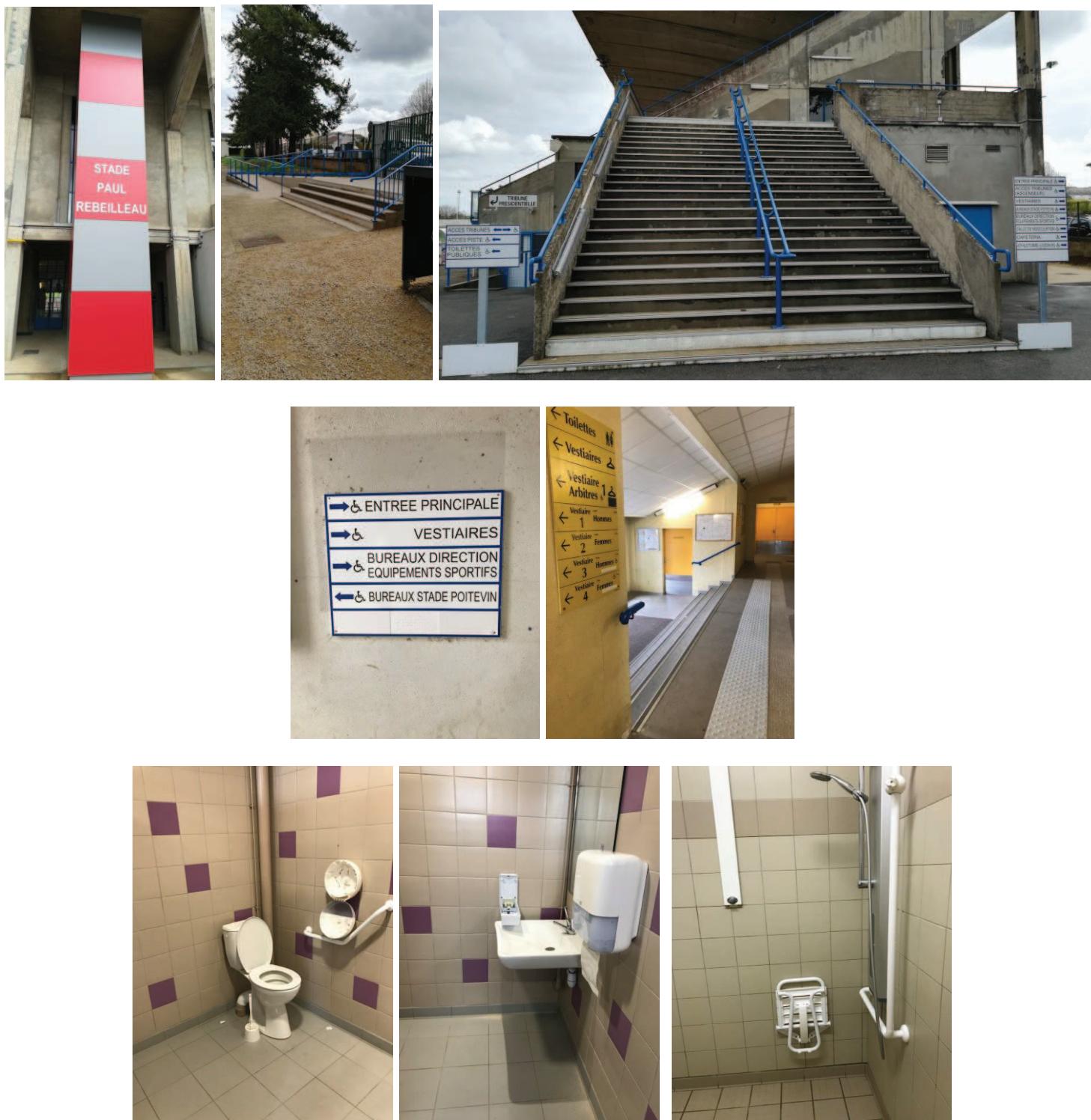


Confort Moderne



Stade Rébeilleau

Sur le patrimoine sportif, les choix sont portés d'abord de mettre en accessibilité les établissements qui accueillent un plus grand nombre de public, comme Rébeilleau. Lawson Body et la Ganterie seront totalement accessibles en 2019.

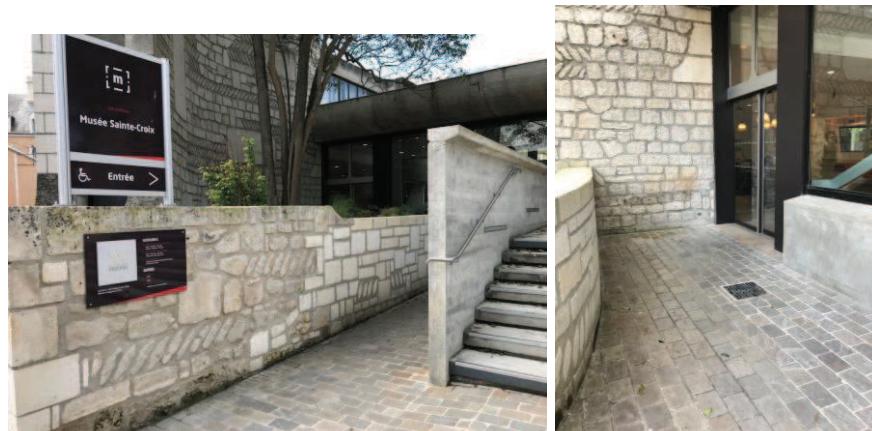




Musée Sainte Croix

Mise en accessibilité de l'accueil.





Bilans 2017

Adoption du bilan 2017 de la commission intercommunale pour l'accessibilité

**En 2017...
2 réunions de la commission communale**

28 mars 2017 consacrée à :

- Bilan 2016 de la CCA
- Présentation des budgets participatifs
- Présentation des axes santé et éducatif.

14 décembre 2017 consacrée à :

- Présentation ALEPA
- Bilan d'étape Ad'AP ERP et IOP

Les participants, membres de la commission communale pour l'accessibilité ont approuvé le bilan 2017 de la commission.

Il sera présenté en Conseil Communautaire du 22 juin 2018 pour adoption définitive.

Adoption du bilan 2017 de la commission communale pour l'accessibilité

**En 2017...
2 réunions de la commission intercommunale**

21 septembre 2017 consacrée au bilan 2016 de la CIA

14 décembre 2017 consacrée à :

- Chantiers voirie 2017
- Accès à la mobilité et aux transports
- Présentation Alepa.

Les participants, membres de la commission communale pour l'accessibilité ont approuvé le bilan 2017 de la commission.

Il sera présenté en Conseil municipal du 18 juin 2018 pour adoption définitive.

Les bilans annuels

- une obligation réglementaire

L'article L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission établit un rapport annuel présenté en Conseil communautaire

- un outil de lecture de l'évolution de la prise en compte des handicaps à l'échelle de la ville de Poitiers et de Grand Poitiers

Differentes Thématiques

- Transports publics
- Logements
- Établissements recevant du public
- Voirie, espaces publics
- Sensibilisation, Communication, Citoyenneté
- Emploi et formation
- Accès au sport, à la culture, aux loisirs, à la scolarité...

Ces rapports seront ensuite transmis au Préfet, au Président du Conseil Départemental, au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés.

COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

Réunion plénière – 11 décembre 2018

COMPTE-RENDU de la réunion du 11 décembre 2018 (salle Traverse)

Objet : Commissions communale Ville de Poitiers et intercommunale Grand Poitiers pour l'accessibilité

Auteur du compte rendu : Isabelle BERT
Avec le visa du Directeur : Pierre JOLLY

Présents :

Pascal ABADIE (Ville de Curzay-sur-Vonne – 1^{er} Adjoint au Maire / Grand Poitiers – Conseiller communautaire suppléant), Martine APERCE (Ville de Poitiers – Conseillère municipale), Nicolas ARNOUX (ASP), Damien AUBRION (Ville de Dissay – Adjoint au Maire), Luigi AVANZATI (Rétina France), Isabelle BERT (Ville de Poitiers / Grand Poitiers – Direction Politique de la Ville - Solidarités), Lydia BOUGUERRA (APF France Handicap), Frédéric BOULIN (Séniors Sourds 86), Anthony CASTOT (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Construction), Fabienne COEFFARD (GIHP et CED-H), (Le langage du cœur), Serge COUSIN (Ville de Bonnes – 1^{er} Adjoint au Maire / Grand Poitiers – Conseiller communautaire suppléant), Jean-Claude DAGUISÉ (Ville de Chasseneuil – Adjoint au Maire), Jacqueline DAIGRE (Ville de Poitiers – Conseillère municipale), Stéphane DE FONTES (Ville de Poitiers – Direction Voirie), Dr Christiane DE PASQUALE (CAAP), Martine FALLOURD (Ville de Sanxay – Adjointe au Maire), Laurent FONTENEAU (Grand Poitiers – Direction Mobilités), Bruno FUENTES, Jacky GRANGEON (Ville de Jardres – Adjoint au Maire), Abderrazak HALLOUMI (Ville de Poitiers – Adjoint au Maire / Grand Poitiers – Conseiller communautaire), Pierre JOLLY (Ville de Poitiers et Grand Poitiers - Direction Politique de la Ville - Solidarités), Mad JOUBERT (Ville de Poitiers – Conseillère municipale), Nicolas LAMY (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Coordination territoriale – Jeunesse et Vie sportive), Jean-Luc MANTEAU (APF France Handicap), Christine MARCINIAK (Ville de Buxerolles – Adjointe au Maire), Bernard MAUZÉ (Ville de Ligugé – Conseiller municipal délégué), François MAYNARD (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Risques - Accessibilité), Julien MENANTEAU (Grand Poitiers – Direction Mobilités), Glwadys NAJI (Le langage du cœur), Agnès NOSSENT (Ville de Migné-Auxances – Conseillère municipale déléguée), Corinne RICHARD (Le langage du cœur), Muriel RICHETEAU (ASP), Brigitte SEGUIN (Ville de Biard – Adjointe au Maire), Daniel SIRAUT (Ville de Chasseneuil – Adjoint au Maire / Grand Poitiers – Conseiller communautaire), Daniel THIAUDIERE, Pascal TRANCHANT (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Construction), Céline URION (Le langage du cœur), (Olivier VILLANNEAU (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Prévention – Santé – Social)

Excusés :

Maryline AUGER (Ville de Buxerolles – Direction Espace Public, Patrimoine, Animation locale), Jean-Louis BADIOU (Ville de Buxerolles – Adjoint au Maire), Dominique BARICAULT (Ville de Fontaine-le-Comte – Conseiller municipal délégué), Martine BATAILLE (Ville de Saint-Benoît – Conseillère municipale / Grand Poitiers – Conseillère communautaire), Guy BAUDIFFIER (Ville de Rouillé – Adjoint au Maire), Stéphane BERGEON (Ville de Saint-Georges-Lès-Baillargeaux – Adjoint au Maire), Frédéric BERNET (Ville de Chauvigny – Direction des Services techniques), Sandra BIDET-EMERIAU (Ville de Poitiers – Direction Éducation – Égalité des chances), Maël BIN (Club sportif des sourds de Poitiers), Peggy BOBINEAU (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Risques - Accessibilité), Jean-Claude BONNEFON (Ville de Poitiers – Conseiller municipal délégué), Alain BOUCHET (AFTC), Catherine BOURGEON (Ville de Mignaloux-Beauvoir – Conseillère municipale déléguée), Anne BRACHET (Ville de Chauvigny – Adjointe au Maire), Jean-François BROTTIER (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Affaires générales – Jeunesse et Vie sportive), Christine BURGÈRES (Ville de Poitiers – Conseillère municipale déléguée / Grand Poitiers – Vice-présidente), Jérôme CAYOT (Grand Poitiers – Direction Education et Vie de la Cité), Jean-Louis CHARDONNEAU (Ville de Buxerolles – Maire / Grand Poitiers – Vice-président), Jérôme CHARGELÈGUE (Ville de Cloué – Adjoint au Maire), Bernadette CHAUVEAU-GABARD (AVH), Vincent CHENU (Ville de Savigny L’Évescault – Adjoint au Maire / Grand Poitiers – Conseiller communautaire suppléant), Patrick CORONAS (Ville de Poitiers - Conseiller municipal délégué / Grand Poitiers – Vice-président), Agnès DESVAUX (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Jeunesse et Animation), Claude EIDELSTEIN (Ville de Chasseneuil-du-Poitou – Maire / Grand Poitiers – Vice-président), Patrice FILSTROFF (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Risques - Accessibilité), Valérie FRANCHET-JUBERT (Ville de Poitiers – Conseillère municipale), Stéphane GARNAUD (Ville de Lavoux – Adjoint au Maire / Grand Poitiers – Conseiller communautaire suppléant), Renaud GAUD (Ville de Chasseneuil – Service sécurité et gestion de l'espace public), Nadège GAUTHIER (Grand Poitiers – Direction Culture et Patrimoine), Anne GÉRARD (Ville de Poitiers – Conseillère municipale déléguée / Grand Poitiers – Vice-présidente), Philippe GOHLER (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Voirie), Francis GOMEZ (APAJH), Denis HELLEGOUARCH (Confédération Nationale des Retraités et APF), Corinne LAVILLE (Ville de Vouneuil-Sous-Biard – Conseillère municipale déléguée), Laurent LUCAUD (Ville de Poitiers – Conseiller municipal délégué / Grand Poitiers – Vice-président délégué), Mélanie MAINGAN-SACHON (Grand Poitiers – Musées), Jean-Marie MAGNAN (Ville de Rouillé – Adjoint au Maire), Cécile MARTIN (Ville de Jazeneuil – Conseillère municipale), Jean-Marc MENU (CCI), Nicole MERLE (Ville de Sèvres-Anxaumont – Maire / Grand Poitiers – Conseillère communautaire), Jean-Louis MICHAUD (Séniors Sourds 86), Pierre MICHON (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction générale Jeunesse et Vie sportive), Hervé MONNEREAU (Ville de Béruges – Adjoint au Maire), Jacky OLIVET (Ville de Coulombiers – Conseiller municipal), Cyril PAGET (Ville de Saint-Julien l'Ars – Adjoint au Maire), Patrick PASTOUR (Ville de Beaumont-Sant-Cyr – Adjoint au Maire), Michaël PERRAUD (Club sportif des sourds de Poitiers), Laurent PETIT (CAAP), René PINTUREAU (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Équipements sportifs), Frédéric POTELLE (Ville de Cloué – Conseiller municipal), Patricia PROVOST (Equipe Relais Handicaps Rares), Alain RIBAGER (GIHPPC et CED-H 86), Claire RIBEAUCOURT (Ville de Poitiers – Direction Espaces verts), Franck RIGOLLE (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction générale adjointe Espace public), Eliane ROUSSEAU (Ville de Poitiers – Conseillère municipale déléguée / Grand Poitiers – Vice-présidente), Joël ROY (Ville de Sèvres-Anxaumont – Adjoint au Maire), Cécile ROYER (Grand Poitiers – Médiathèque François-Mitterrand), Christine ROYER (Ville de Dissay – Conseillère municipale déléguée), Pierre-Yves SAUVAGET (Equipe Relais Handicaps Rares), Nacer SIDER (Armmelhisca), Camille TOULLELAN (Grand Poitiers – Direction Culture et Patrimoine), Mariannick VACHON (Ville de Chasseneuil – Adjointe au Maire)

Destinataires :

Mesdames et Messieurs les membres des commissions communale et intercommunale pour l'accessibilité

Ordre du jour :

- Travaux de voirie
- Bilan Ad'AP Transports urbains
- Travaux sur les ERP
- Présentation de l'association « Le langage du cœur ».

ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

Intervention : Stéphane DE FONTES (Technicien accessibilité voirie – Grand Poitiers)

Rue des Joncs / Poitiers



Centre Bourg / Dissay

Travail avec l'architecte

Cheminement écoles / Mairie de Poitiers

Création d'un parking



Rue des Écoles / Biard

Réaménagement global de la rue
Trottoirs plus larges que l'obligation légale



Rue Georges Guynemer / Poitiers

Réaménagement de la rue et du carrefour



La Germonière / Montamisé

Création d'un cheminement en calcaire stabilisé
Plaques podotactiles



Rue de Prunella / Montamisé

Réaménagement de la rue

Plaques podotactiles



Place de l'Église / Montamisé

Rampes

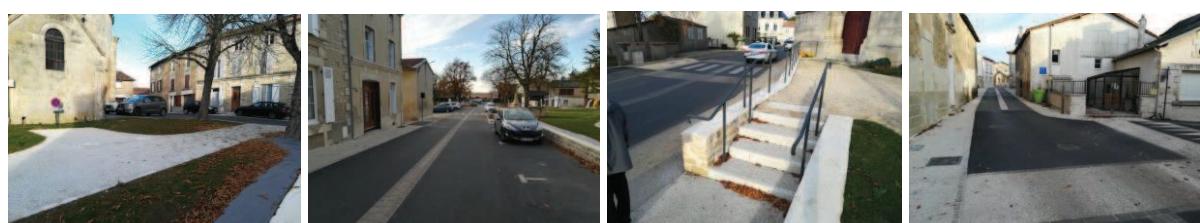
Cheminements accessibles

Places GIG / GIC

Mains courantes

Marches contrastées

Création zone 20



Rue Santos Dumont / Poitiers

Création d'une piste cyclable

Bandes de vigilance



Resto du Cœur / Poitiers



Parking pharmacie / Saint-Benoît

2% de places GIG / GIC



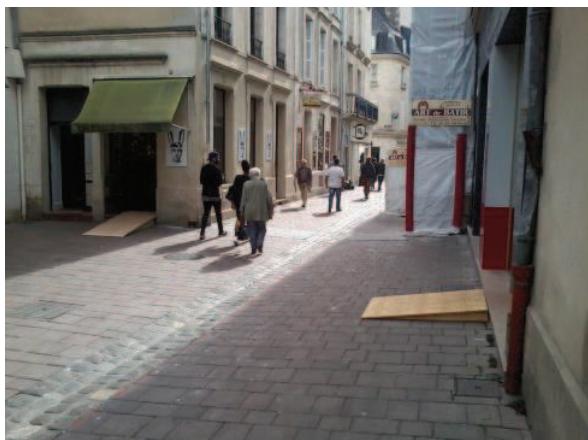
Dossiers demandeurs

Création de 40 abaissements

Aménagement de 3 emplacements GIG / GIC

Aménagements d'itinéraires : Couronneries, Gibauderie, Poitiers Ouest, Beaulieu...

60 demandes au total



GIG - GIC

Evolution emplacements GIG / GIC mise à jour décembre 2018

Total : 385

Ville de Poitiers emplacement en surface non payant par quartier

Centre-Ville	67
Poitiers Sud	21
Le Pont Neuf	23
Trois-Cités	42
Gibauderie	8
Beaulieu	45
Saint-Eloi / Breuil Mingot	12
Couronneries	52
Trois-Quartiers	23
Poitiers Ouest	28

Total Ville de Poitiers: 352

Ville de Poitiers emplacements en parking payant

Parking Notre Dame	600 places et 4 GIG/GIC
Parking des Carmes	150 places et 1GIG/GIC
Parking Hôtel de Ville	710 places et 6 GIG/GIC
Parking Blossac	695 places et 9 GIG/GIC
Parking TAP	325 places et 7 GIG/GIC
Parking Cordeliers (Privé)	290 places et 6 places GIG / GIC
Parking Toumaï	635 places et 26 GIG/GIC
	Arrêt minute: 145 places et 4 GIG/GIC

Total Parking: 63

Formation/sensibilisation aux handicaps et à l'accessibilité

Sensoriel

Forum santé

Directions de la collectivité

50 personnes en 2018

4 ou 5 sessions par an

Possible de faire cette formation sur les communes de Grand Poitiers



Autres chantiers en 2018

Poitiers

- Rue Blaise Pascal
- Plan de la Celle et Théophraste Renaudot
- Rue Raoul Follereau

Saint Benoît

- Parking Route de Ligugé

Vouneuil Sous Biard

- Piste cyclable et trottoirs
- Rue du 14 Juillet et allée de la République

Biard

- Rue des Ecoles

Dissay

- Rue de la Garenne
- Rue du Bois de Chaume

Jaunay-Marigny

- Rue des Ecoles

Chauvigny

- Zone de Peuron

...

Planning prévisionnel 2019 exemples...

Vouneuil sous Biard

- Chemin du Château d'eau

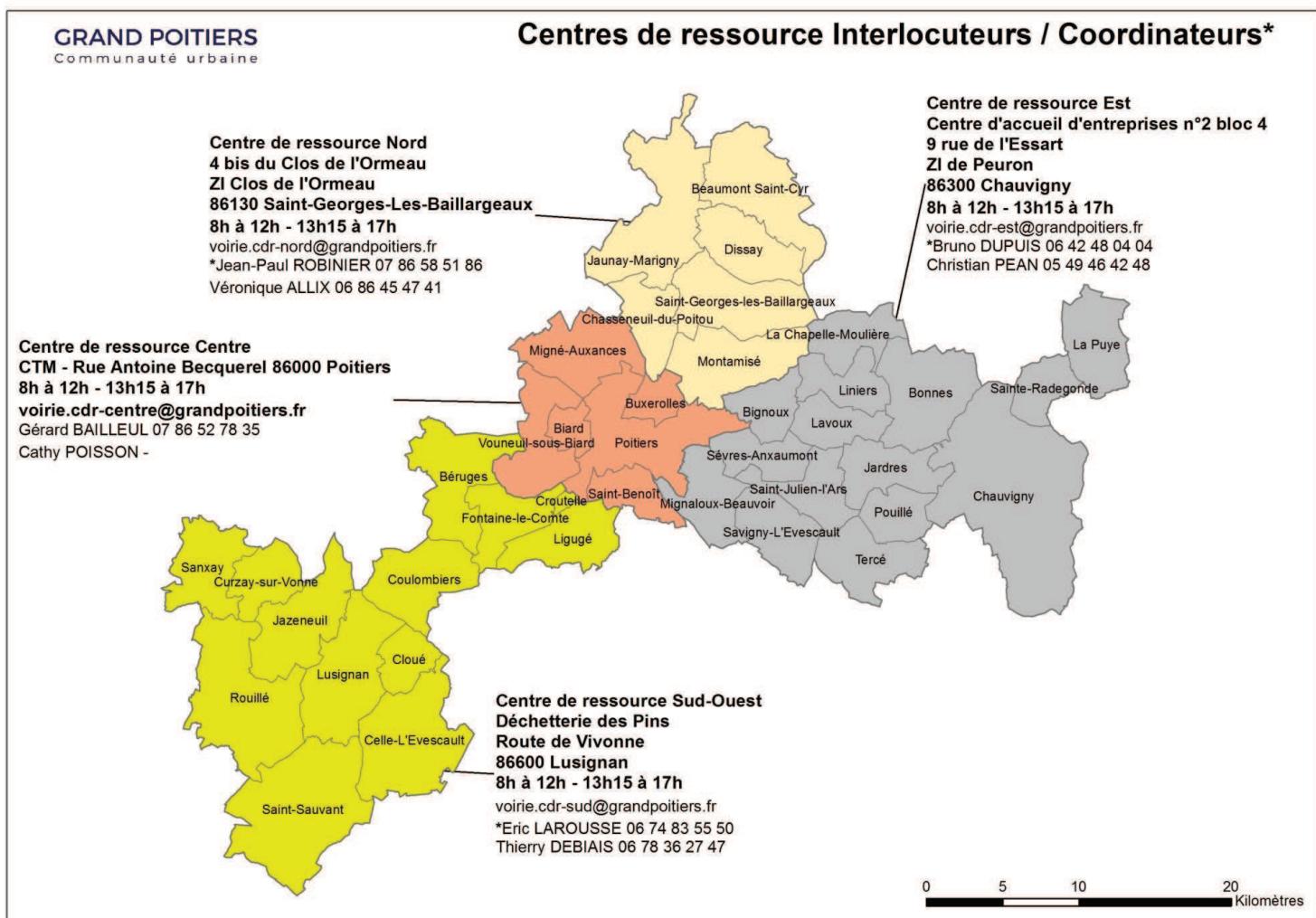
Chasseneuil-du-Poitou

- Aménagement du centre bourg

Poitiers

- Parking des Feuillants

...



Accessibilité à suivre ...



BILAN – AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE - TRANSPORTS

Intervention : Laurent FONTENEAU (Directeur Mobilités – Grand Poitiers)

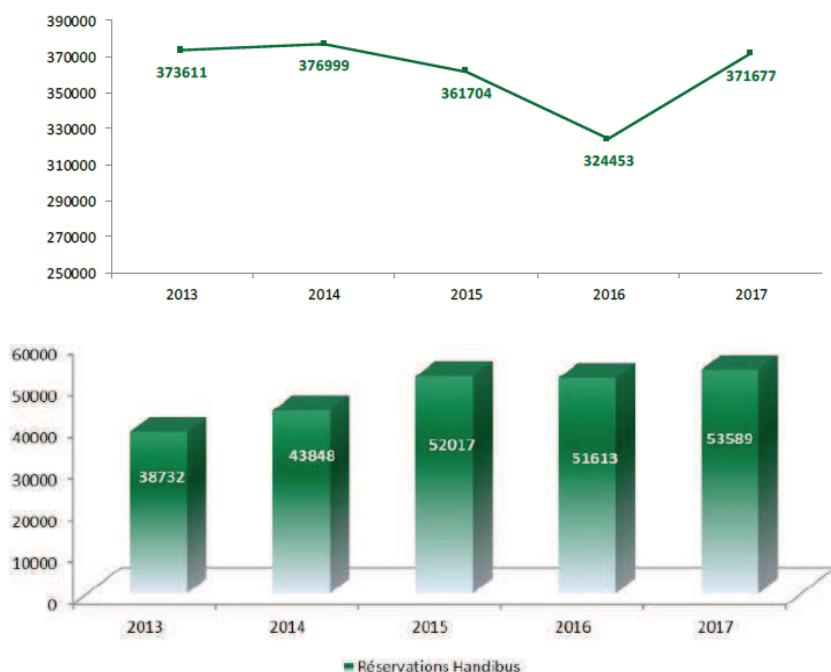


- **Activité Handibus**

HANDIBUS est un service de transport à la demande spécifique (sur GP 13). Il a pour vocation d'assurer les déplacements réguliers et occasionnels des personnes en situation de handicap qui ne sont pas en mesure d'utiliser les lignes de transport régulières dans des conditions d'accès et de sécurité satisfaisantes.

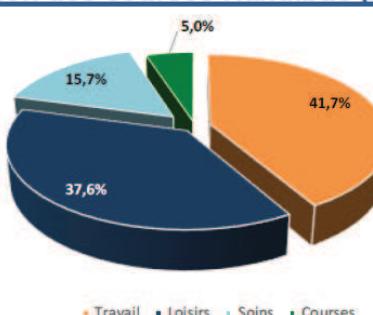
Il s'agit d'un service de transport collectif de voyageurs au même titre que le réseau régulier Vitalis et qui fonctionne en desserte zonale.

Evolution des kilomètres et des réservations Handibus



L'optimisation recherchée dans la gestion du service Handibus atteint les objectifs recherchés : transporter le plus de monde possible en limitant les kilomètres parcourus. **Avec 53 589 réservations faites en 2017 soit 147 par jour en moyenne**, l'activité du service est en légère hausse.

Répartition des courses Handibus par motifs

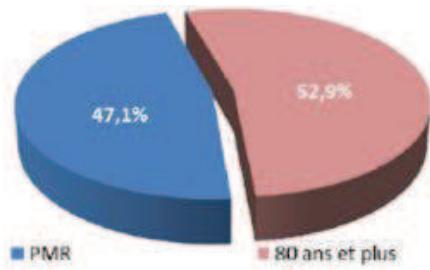


Le nombre total d'adhérents au service Handibus a fortement augmenté de 31 % entre 2016 et 2017 (755 > 990).

Toutefois, cette hausse est à pondérer en la rapportant aux 4% de réservations supplémentaires.

Il faut aussi relever une légère bascule du motif travail (45% en 2016) vers le motif loisirs (33% en 2016).

Répartition des adhérents handibus



On note un rééquilibrage entre les personnes en situation de handicap et les personnes de plus de 80 ans.

3 problèmes

- même numéro de téléphone pour joindre les services Allobus et Handibus : saturation lors de la rentrée scolaire
- problème d'effectifs au service Allobus, partiellement pallié par des renforts de personnels non titulaires n'ayant pas la même expérience et la même efficacité en période de rentrée
- défection d'un sous-traitant qui a contraint Vitalis à prioriser les réservations de certaines courses pour motif médical.

Actions de corrections

- 17 septembre 2018 : le **05.49.44.77.11** est désormais le numéro de téléphone dédié au service **Handibus** et les appels sont traités en priorité
- 20 septembre : courrier d'explication de Vitalis à ses adhérents Handibus
- fin d'année 2018 : renouvellement du marché de sous-traitance Handibus.

• Accessibilité du matériel roulant

Avec 10 nouveaux bus intégrés au parc de bus en juillet 2017 et 7 autres en décembre 2018, 93% du matériel roulant Vitalis est accessible.

La prochaine commande de 7 bus Mercedes Citaro portera le niveau d'accessibilité du matériel à 98%.

Le niveau d'accessibilité du matériel roulant est le suivant :

	Équipement PMR		TOTAL
	NON	OUI	
Bus spécialisés	0	8	8
VL PMR TAD			
GO		2	2
Minibus Handibus PMR réserve			
GO		1	1
Minibus Handibus PMR			
GO		5	5
Lignes régulières	9	110	119
Minibus			
GO		1	1
Gabarit réduit - MIDIBUS			
GO		3	3
CITADINE			
Electrique		1	1
Autobus standard			
GAZ		48	48
GO	9	42	51
Autobus articulé			
Gaz		13	13
GO		1	1
Hybride		1	1
Achat et livraison 2018	0	7	7
Autobus standard			
Gaz		7	7
Total général	9	125	134
%	7%	93%	100%

- Accessibilité des locaux

Siège avenue de Northampton

L'aménagement du siège a été terminé en juillet 2017. Ces travaux ont intégré la mise en accessibilité de l'espace d'accueil et de vente. Un ascenseur a été prévu pour les personnes y travaillant.



Agence Centre-Ville

L'agence de la rue du Chaudron d'Or n'est pas aménageable pour sa mise en accessibilité. Conformément aux engagements de l'Ad'AP, la recherche de nouveaux locaux a été entreprise. Vitalis et Grand Poitiers étudient aussi la possibilité d'une mutualisation de cet espace.

- **Aménagements des arrêts**

Bilan d'aménagement des arrêts – 2016 / 2018

Sur les 138 arrêts d'origine de l'Ad'AP, 67 ont été réalisés et 4 n'ont pas eu besoin de l'être car supprimés et déplacés dans le cadre des travaux MRTP. Ainsi, c'est un arrêt sur deux qui a été traité entre 2015 et 2018.

En revanche, presque 6 arrêts sur 10 ont été mis en accessibilité sur le périmètre des 170 arrêts traités entre 2015 et 2018.

Cette proportion pourra être portée à près de 70% sur un court terme.

Pour le reste, 21% des arrêts sont liés à un aménagement de voirie dans lequel le bus n'est qu'un élément d'un projet global. Ils seront rendus accessibles en fonction des travaux de voirie.

Enfin, 11% des arrêts présentent une impossibilité technique avérée (ITA). Ces 18 cas seront soumis aux services de l'Etat pour validation.

	Réalisé	Supprimé / déplacé	2019	A étudier	Lié à un aménagement de voirie	ITA	TOTAL	%
Ad'AP	67	4	9	5	35	18	138	81%
Non Ad'AP	32						32	19%
TOTAL	99	4	9	5	35	18	170	100%
%	58%	2%	5%	3%	21%	11%	100%	

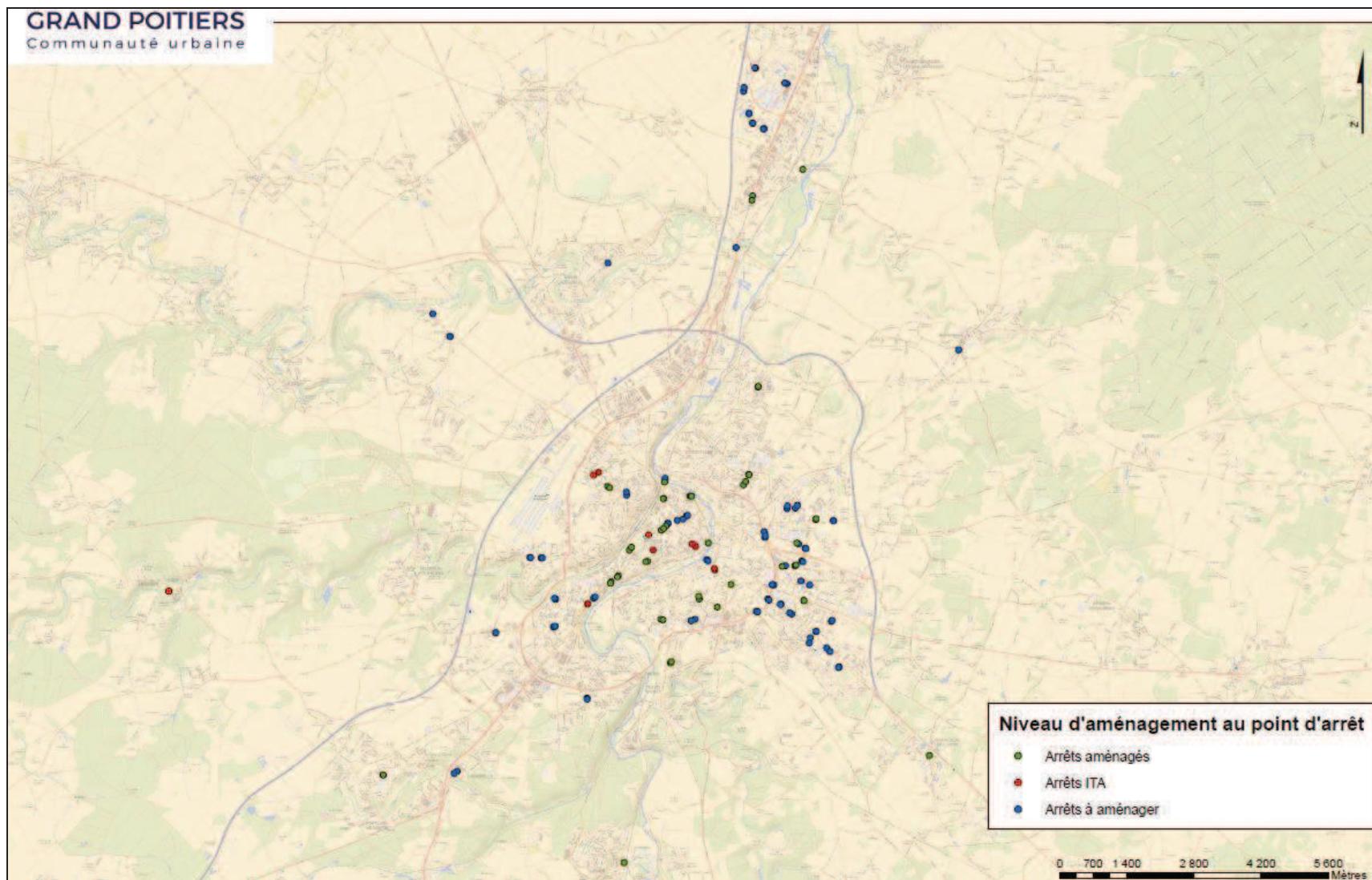
Bilan financier d'aménagement des arrêts – 2016 / 2018

Les dépenses présentées ci-dessous comprennent les coûts liés aux travaux de génie-civil et à l'acquisition d'abris voyageurs.

	2016	2017	2018	TOTAL
Ad'AP	154 840,60 €	222 349,06 €	14 526,70 €	391 716,37 €
Hors Ad'AP	34 236,67 €	94 820,02 €	312 722,19 €	441 778,88 €
TOTAL	189 077,27 €	317 169,08 €	327 248,89 €	833 495,24 €

Sur près de 900 000 € prévus sur les 3 années d'Ad'AP, 93% des crédits ont été consommés à ce jour.

Cartographie



BILAN D'ÉTAPE DES AD'AP – ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC VILLE DE POITIERS / GRAND POITIERS

Intervention : Pascal TRANCHANT (Directeur Construction – Grand Poitiers) et Anthony CASTOT (Chargé d'affaires Ad'AP ERP – Grand Poitiers)

En 2018, adoption d'une stratégie en lien avec les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT).

2 axes de travail :

- stratégie globale sur l'ensemble du territoire (40 communes) en lien avec chaque direction (« *clients* » *internes*)
- l'objectif est de mettre l'Accessibilité dans tous les projets.

« *L'accessibilité n'apparaît plus comme une contrainte de construction mais COMME un paramètre au même titre que tous les autres, dans l'acte de construire.* »

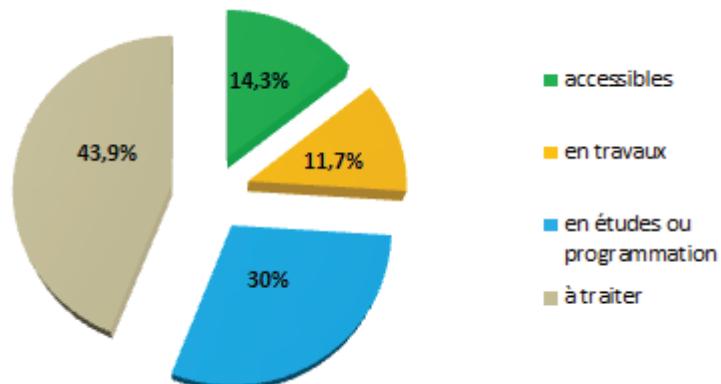
Un suivi en « temps réel », rendez-vous réguliers avec les services de la DDT

- Point de situation sur les réalisations en cours ou en programmation
- Développement du « Co-diagnostic », échanges en amont des projets, visites des communes
- Points techniques sur des problématiques spécifiques (exemples : l'organisation des sanitaires dans les écoles, la mise en accessibilité des crèches, le rayonnage des bibliothèques et médiathèques, la signalétique....).

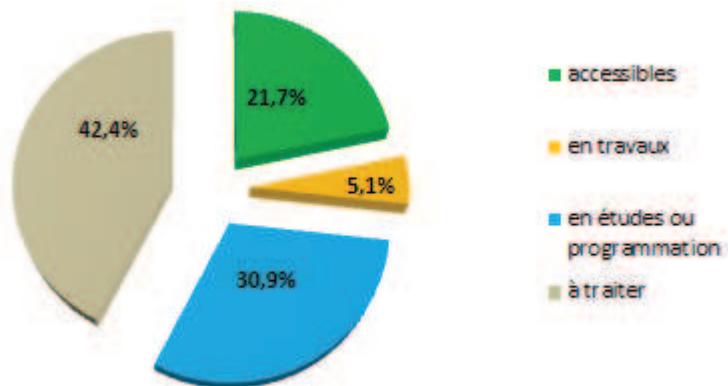
LES ÉVOLUTIONS DEPUIS ...

VILLE DE POITIERS

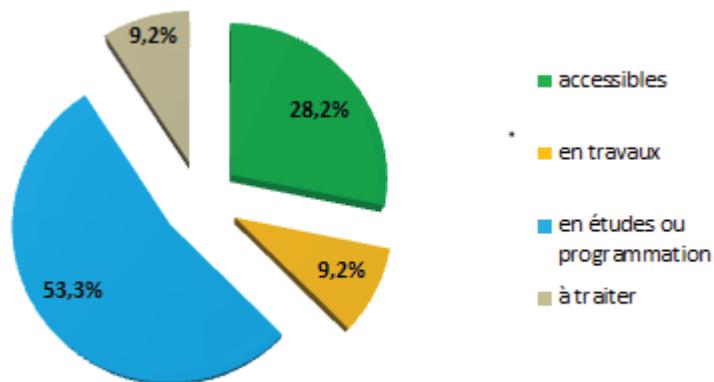
Etat actuel 2018



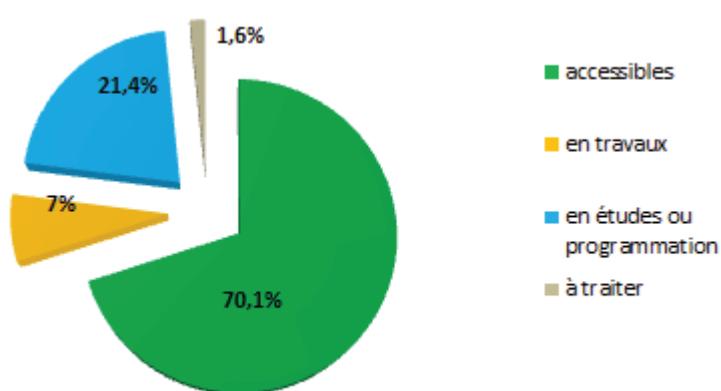
Projection fin 2019



Projection fin 2020



Projection fin 2024



FOCUS SUR LES GROUPES SCOLAIRES...

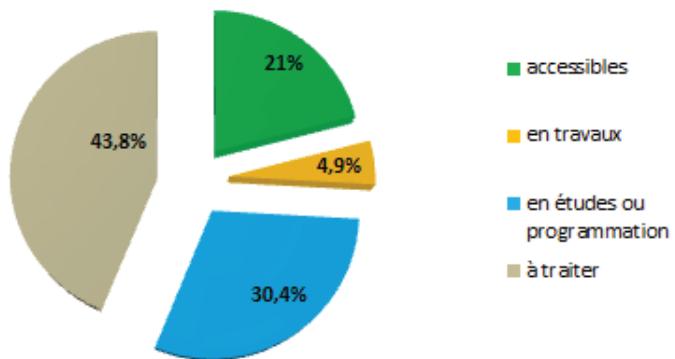
Les stratégies en cours de mise en œuvre sur les groupes scolaires

Rationaliser et optimiser les groupes scolaires, analyse du fonctionnement pour trouver des solutions adéquates et appropriées pour tous.

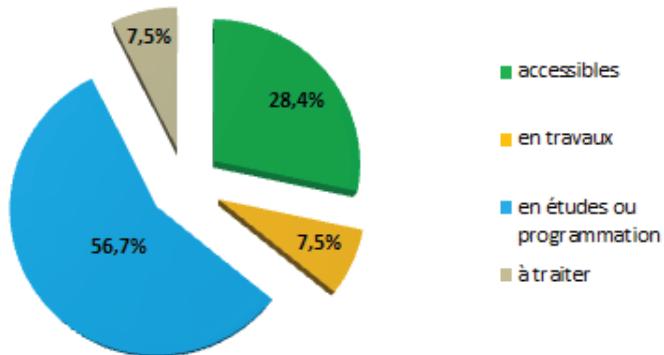
Les actions en cours :

- analyse du fonctionnement des groupes scolaires, aujourd'hui 90% réalisés
- propositions de solutions en avant-projet et/ou en cours de réalisations.

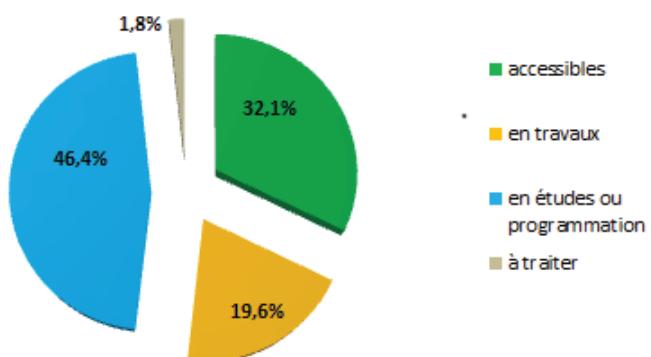
Graphique 2017, GS



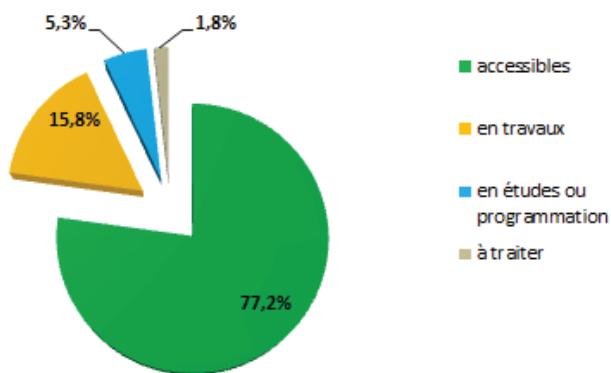
Projection 2019, GS



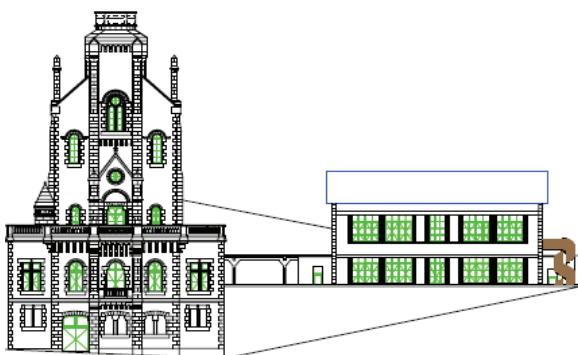
Projection fin 2020 ou +, GS



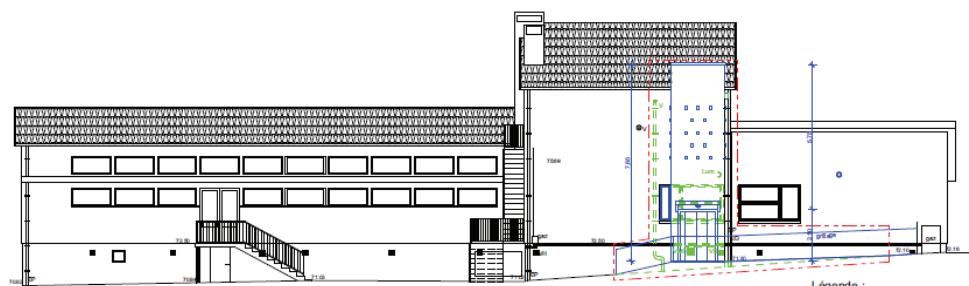
Projection fin 2024 ou +, GS



École Coligny-Cornet



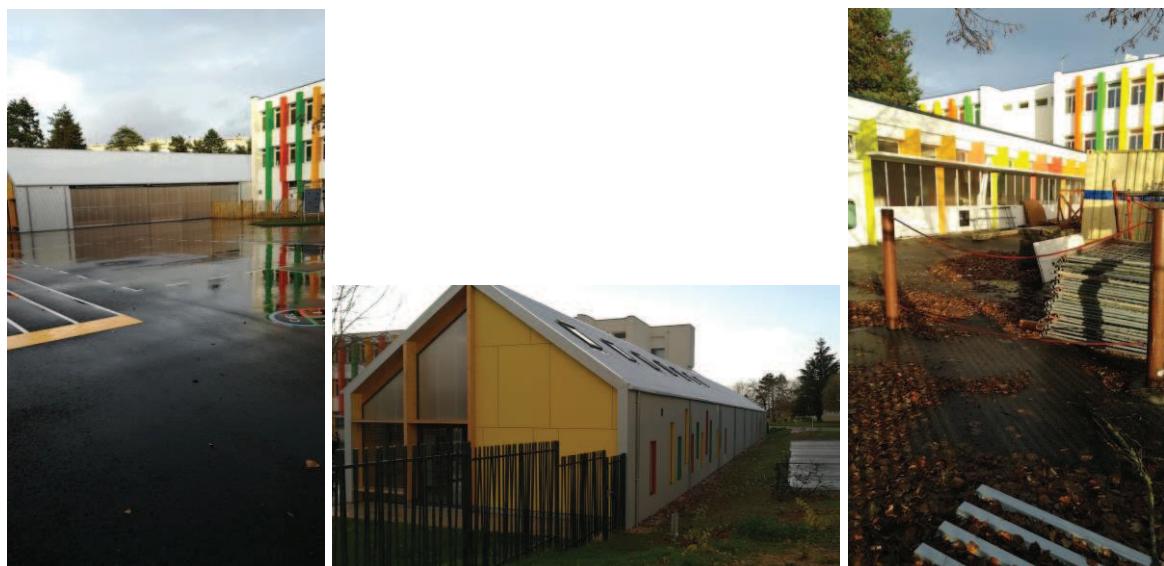
Projet école de la porte de Paris



Groupe scolaire Alphonse Daudet



Groupe scolaire Alphonse Daudet



QUE SE PASSE-T-IL DANS LES AUTRES SECTEURS DE LA VILLE...?

Les stratégies en cours de mise en œuvre

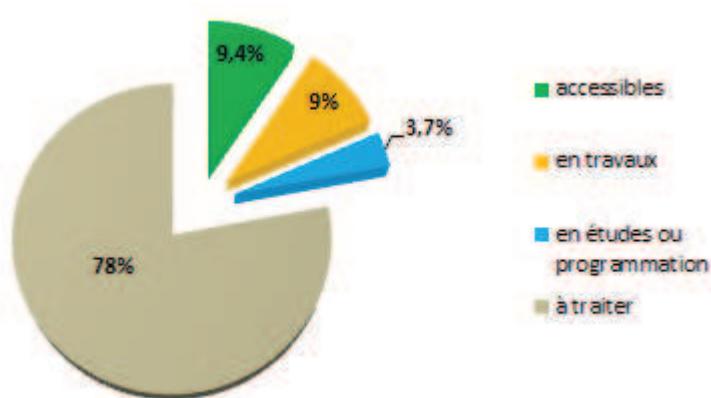
Inventaire des locaux mis à disposition ou en location, en cours de finalisation.

Les actions à suivre :

- passage d'un bureau de contrôle pour évaluer l'accès au bâtiment
- l'intérieur du bâtiment est à traiter par l'exploitant en fonction du bail établi

GRAND POITIERS COMMUNAUTÉ URBAINE

Graphique 2018

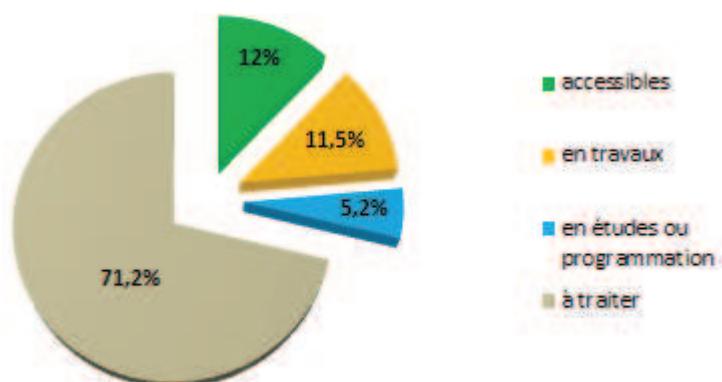


L'ensemble des chiffres correspond au nombre de bâtiments et non aux m².

Or, les interventions engagées sont des interventions importantes.

De plus, la stratégie du réseau des médiathèques, crèches communautaires et les offices de tourisme fera qu'un grand nombre de bâtiments sera concerné.

Graphique 2019



Exemples des interventions dans les installations sportives :

- Ganterie
- Stade Rébeilleau
- Salle Lawson Body
- Gymnase de Lusignan
- Complexe sportif Québec
- Gymnase André Messy
- Halle et gymnase de Migné-Auxances
- Dojo de St Julien
- Salle multisport de Tercé
- Halle de tennis du domaine universitaire.

Réseau des Médiathèques

L'ensemble du réseau a été évalué en terme d'accessibilité, 3 points en ressortent :

- sanitaires
- accès au bâtiment
- signalétique (réflexion sur l'élaboration globale d'une signalétique commune et collégiale)
- mise en accessibilité pour 2022.

Réseau des Offices de Tourisme

L'ensemble du réseau a été évalué en terme d'accessibilité, 2 points en ressortent :

- l'accès au bâtiment
- le type de mobilier et sa disposition (achat en cours, choix du mobilier adapté)
- mise en accessibilité pour 2022 (l'OT de Poitiers est labellisé « tourisme et handicap », renouvellement du label en 2019).

Réseau des Crèches Communautaires

L'ensemble du réseau a été évalué en terme d'accessibilité, 2 points en ressortent :

- l'accès au bâtiment (visiophones)
- adaptation des zones d'accueil
- le chiffrage et les solutions sont en cours d'élaboration.

FOCUS SUR LES COMPLEXES SPORTIFS ...

Élaboration des stratégies pour traiter de façon spécifique (cas par cas)

Les vestiaires dédiés aux surfaces de jeux enherbées

- traitement de l'accès au bâtiment (vestiaires) pour les dirigeants et accompagnateurs
- traitement complet de tous les autres services au public (tribunes, buvette, club house, parking et son cheminement).

Des gymnases structurellement complexes

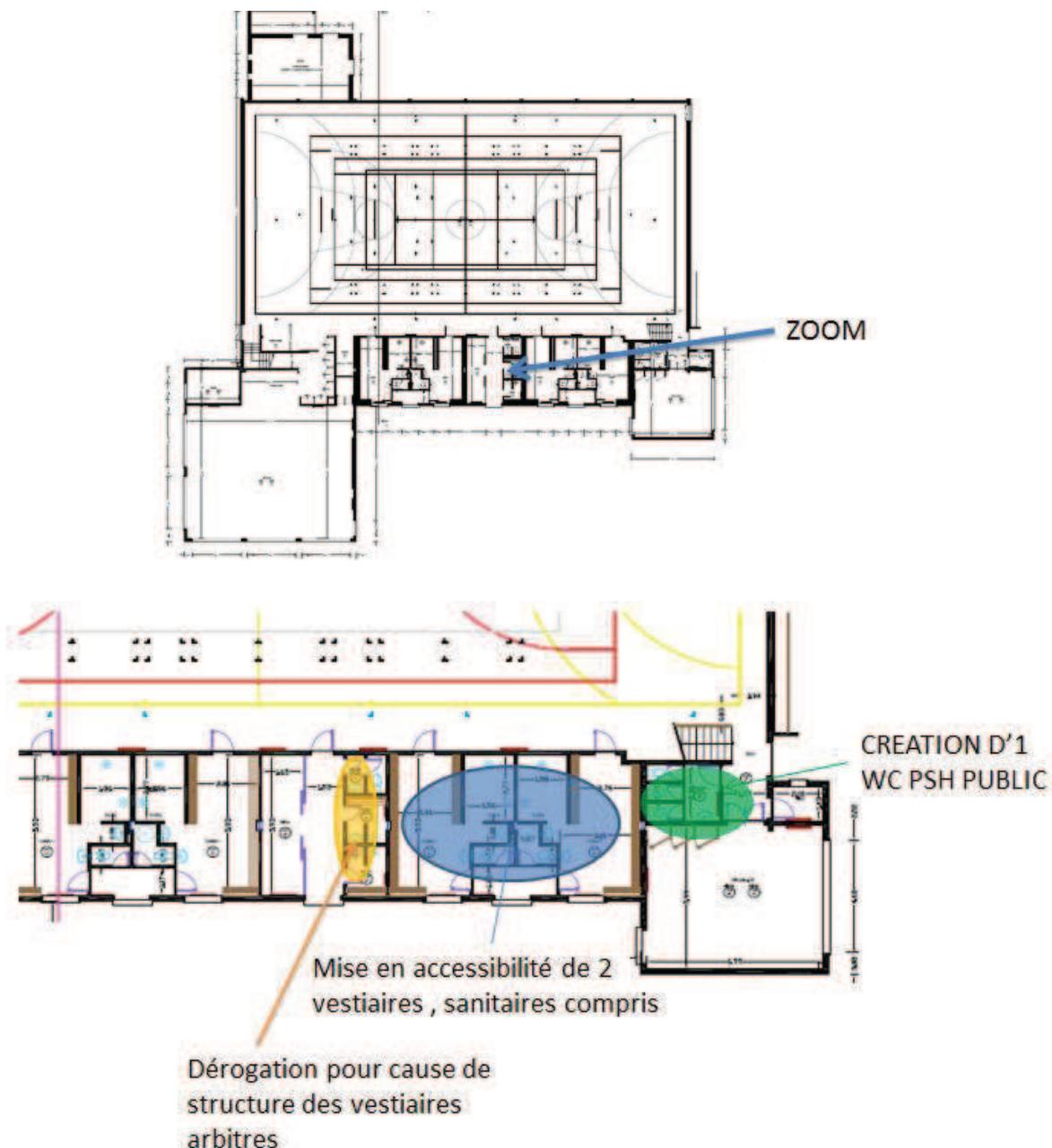
C'est au cas par cas!

Exemple des gymnases de Migné-Auxances

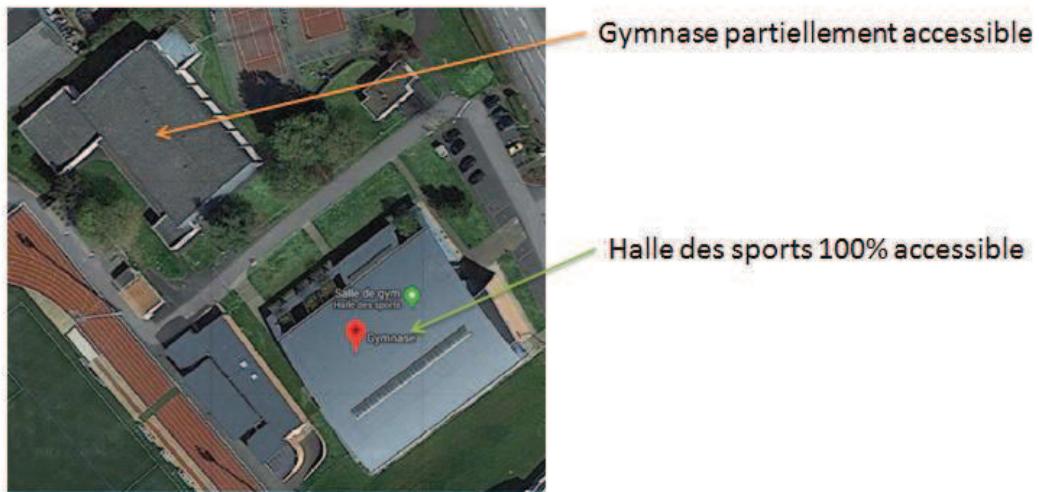
L'idée restant de simplifier la mise en accessibilité pour être cohérent et pragmatique en fonction des pratiques et usages des sites :

- Gymnase entraînement et petites compétitions
- Complexe sportif avec 2 gymnases (le second 100% accessible).

Gymnase de Migné-Auxances



Vue aérienne du site



Ganterie (bassin nordique)



Stade Rébeilleau



Gymnase André Messy



PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION « LE LANGAGE DU CŒUR »

Intervention : Céline URION (Présidente de l'association)



Sa 1^{ère} Maison d'Assistante Maternelle inclusive mixte,
la MAM:

« Prend MAM'in »

L'association « Le langage du cœur » est adhérente à la fédération
DI.NOU.TOU!

Conseil d'Administration du « langage du cœur »

- **Céline URION (Présidente)** : diplômée Aide médico-psychologique, PSC1, BEP Carrières Sanitaires et sociales, Spécialisé du monde du handicap enfance et adultes
- **Glwadys NAJI (co-Présidente)** : diplômée Aide médico-psychologique, PSC1, spécialisée du monde du handicap enfance et adultes.

Membre de l'équipe de « Prend MAM'in »

- **Céline URION** : Assistante Maternelle Agrée, DE AMP, BEP CSS, PSC1
- **Glwadys NAJI** : Assistante Maternelle Agrée, DE AMP, PSC1
- **Corine RICHARD** : Assistante Maternelle Agrée, CAP petite enfance, BEP CSS,
- **Clémence COUSIN** : Assistante Maternelle Agrée.

Le réseau DI.NOU.TOU qu'est ce que c'est ?



DI.NOU.TOU! soutient le développement de MAM « spécialisée » sur le territoire Français, en proposant un projet clé en main.

Chaque association adhérente à la Fédération DI.NOU.TOU! est **indépendante financièrement**, dans le fonctionnement de son association, mais également au niveau du **projet pédagogique de sa MAM**.

Son **but** est de répondre, à un besoin local et départemental, sur l'ensemble du territoire Français en **développant la création de MAM spécialisée**.

« **Le langage du cœur** » a fait le choix, pour le département de la vienne, de proposer un projet pédagogique différent, un **projet de MAM inclusive mixte, et non spécialisée**. Cela nous a semblait correspondre davantage aux valeurs du département.

Rappelons la Loi 2005

Sur la base des principes de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et des principes de l'égalité de traitement devant le service public. La possibilité, pour une famille ayant un enfant en situation d'handicap, de bénéficier, sur sa commune, d'un égal accès aux structures d'accueil de la petite enfance, d'accueil périscolaire ou extrascolaire est reconnu comme un droit fondamental (cf. article 2 de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées).

Le meilleur moyen d'atteindre cette finalité que s'est donnée notre société de « Changer le regard » sur les personnes en situation de handicap est de favoriser, dès le plus jeune âge, la rencontre et le partage d'activités entre enfants handicapés et enfants dits « ordinaire », dans l'ensemble des espaces de vie collective qui jalonnent la vie d'un enfant.

« Appréhender la question de l'accès des enfants en situation d'handicap aux structures collectives sous le seul angle de la socialisation de l'enfant et de ses droits aux loisirs n'est pas suffisant et ne prend pas en compte la réalité globale des familles, qui vivent du fait du handicap de leur enfant, une situation de véritable disqualification sociale ».

Les missions du « langage du cœur »

L'association « Le langage du cœur » a pour mission la gestion et le développement de la MAM inclusive mixte « **Prend MAM'in** » spécifique à l'accueil d'enfants en situation de handicap, âgés de 2 mois à 3 ans et d'enfant non porteur de handicap de 2 mois à 6 ans.

L'objectif premier vise au développement des enfants et à l'apprentissage d'une socialisation, en tant que citoyen à part entière.

L'intégration et la socialisation de ces enfants se fera par le biais de la préparation à la scolarisation et à la vie sociale. Ce travail s'effectue par la création d'un réseau de partenaires institutionnels, privés ou associatifs intervenants dans la cité.

Nos compétences et expériences vont servir ce projet innovant et unique en son genre. Cela répond à une demande gouvernementale et à un besoin impératif au niveau du département, en proposant un nouveau service public.

ORIGINE DU PROJET

Expérience professionnelle et personnelle

C'est par nos expériences professionnelles et personnelles que nous avons été depuis plusieurs années sensibilisées au monde du handicap. Riche de multiples rencontre de parents, nous nous sommes très vite confrontées aux problématiques qu'enfants et parents rencontraient dans leurs quotidien, un accueil en institut souvent en décalage, de ce qu'attend un parent pour son enfant vis-à-vis de la société. Un monde où nous avons vite compris que, les mots « handicap » et « inclusion » n'étaient pas encore en accord, et que beaucoup trop d'enfants ainsi que d'adultes étaient exclu presque à part entière en tant qu'individu de notre société.

Il existe un vide à la fois juridique, organisationnel, une carence institutionnelle à l'égard de trois tranches d'âges, à savoir : les 3-6 ans, les 18-20 ans « Amendement CREUTON » et les plus de soixante ans.

La difficulté de diagnostic, ou de diagnostic tardif pour les enfants et de ce fait un défaut de reconnaissance par la CDAPH pour valider leur taux d'invalidité et par la même de définir une orientation adaptée et les aides nécessaires.

La souffrance des familles qui sont confrontées quotidiennement au handicap de leur enfant sans trouver d'aide ou soutien pour les soulager, leur permettre de souffler, de même pour l'enfant de sortir du contexte familial et donc, de consentir à tous un moment de « RÉPIT » salvateur.

Du fait des difficultés de pouvoir trouver un mode d'accueil adapté à l'enfant en situation de handicap, un des parents arrête son activité professionnelle pour une durée bien souvent indéterminée et non forcément choisie. L'enfant en difficulté de socialisation est de fait accompagné par un parent lui-même peu à peu « désocialisé » (voir le rapport de Grandir ensemble).

L'inclusion scolaire, malgré l'ambition législative, est encore difficilement mise en place par manque de moyens.

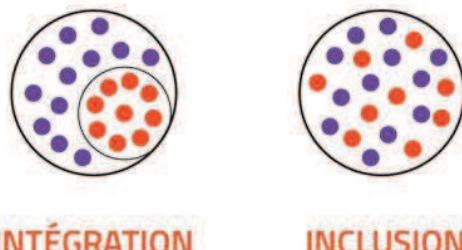
La personne en situation de handicap qui a un parcours linéaire, généralement familial avant sept ans et institutionnel après, a une histoire morcelée à l'âge adulte du fait du manque de lien entre les différents intervenants.

Ce projet innovant doit pouvoir répondre aux besoins de ces enfants et de leur famille, l'ouverture de MAM favorisant l'accueil de ces enfants répondra à cette nécessité. Le langage du cœur, a vu le jour le 7 Avril 2018 afin de tenter de répondre aux différents constats que nous avons pu faire.

CNAF

L'accueil de l'enfant en situation de handicap et/ou avec des besoins spécifiques au sein des lieux d'accueil des jeunes enfants est un réel enjeu de société.

Il s'agit bien de défendre, d'une part le droit commun à l'accueil, et, d'autre part, l'obligation de rendre accessible cet accueil quelles que soient les représentations et les adaptations.



L'intégration est un terme générique majoritairement utilisé dans le domaine du handicap. Cela signifie, dans le langage, commun l'adaptation d'individus « différents » à un système dits ordinaires.

Dans **l'inclusion** il n'existe pas de groupes de personnes avec ou sans handicap, toutes les personnes présentent des besoins communs et individuels. L'égalité et la différence trouvent leur place, la diversité est la norme.

L'association « Le langage du cœur » au regard du schéma départemental de la Vienne, des directives Européennes et nationales, des études des besoins en termes d'accompagnement d'enfants en situation de handicap, a été réfléchie pour répondre aux demandes particulières d'accueil.

« Langage du cœur », la première M.A.M. inclusive mixte répondant à un service public.

Quelques chiffres

Schéma Régional d'action pour les personnes handicapées

La loi du 11 février 2005 (Poitou Charente) en faveur des personnes en situation d'handicap rappelle le principe d'une scolarité des enfants au plus près des conditions ordinaires. Autour de l'année 2003, on comptait 1489 enfants en situation de handicap en intégration individuelle, c'est-à-dire en milieu scolaire ordinaire, 1470 en intégration collective (classe spécialisée ...classe d'intégration scolaire (CLIS) ou unité pédagogique d'intégration (UPI)). Par ailleurs 2105 enfants accueillis en établissement ou service médicoéducatif y étaient scolarisés.

Pour la Vienne : 780 enfants étaient scolarisés en structure médicoéducative, 215 en intégration collective, et 432 en intégration individuelle (rectorat de l'académie de Poitiers), Instituts médicoéducatifs (IME), Instituts Thérapeutiques Éducatifs et Pédagogiques (ITEP) et Centres d'Accueil Familial Spécialisés (CAFS).

20 000 enfants en situation de handicap sont sans lieu d'accueil en France la classe d'âge la plus touchée est celle des 3/ 6 ans.

Les coûts

Les établissements ne peuvent répondre à cette pénurie, et la création d'une place coûte 60 000 € par an à la collectivité. La structure d'une maison d'assistants maternels offre à moindre coût une solution d'accueil, une souplesse dans son organisation, et une réponse alternative aux besoins des familles et de leurs enfants.

- **IME : 48300 €/an à 52500 € / an** (prix à la journée entre 230 € et 250 € x par 210 jours annuels, sachant qu'une séance peut être considérée comme une journée), un IME sous contrat et agréé bénéficie d'une aide financière pour les locaux et n'a pas en charge l'enseignant de l'éducation nationale.
- **Hôpital de jour : 93800 € / an** de prix de journée.
- **Hôpital psychiatrique en France** : prix moyen de journée en 2010 (Autisme France-Autisme 87) : **700 € / jour**
- **MAM : 0 € / an** de prix de journée.

Les salaires sont versés contractuellement par les parents.

Les enfants bénéficient de l'AEEH et de la PCH. Les parents peuvent prétendre à une prise en charge partielle par le complément mode de garde (CMG) de la prestation accueil du jeune enfant (PAJE) jusqu'au 6 ans de l'enfant.

Une nouvelle solution pour les familles

Que faire lors de la fin d'un congé parental ?

Que faire lorsque l'intégration scolaire ne peut être à temps plein ?

Que faire quand la prise en charge de son enfant est à temps partiel, voire inexistante faute de moyens ou de place ?

L'association « Le langage du cœur » vous propose une solution d'accueil, souple, modulable, adaptée aux besoins de chaque enfant et à ceux de leur famille.

Une Maison d'Assistante Maternelle Inclusive Mixte : « Prend MAM'in »

Un beau projet pour les enfants différents, qui permet d'apprendre la tolérance et d'accepter la différence dès le plus jeune âge, mais également de responsabiliser les enfants qui ne sont pas en situation de handicap !

« **Prend MAM'in** » est la première maison d'assistants maternels Inclusive mixte sur le département de la Vienne. Elle est spécifique à l'accueil d'enfants en situation de handicap, âgés de 2 mois à 6 ans, ainsi qu'à l'accueil d'enfants non en situation de handicap de 2 mois à 3 ans.

Notre souhait est de répondre aux familles en souffrance, aux enfants désocialisés ou en attente de prise en charge, en proposant un accueil innovant. Une MAM Inclusive mixte. Cette Maison regroupe dans un même lieu, 4 professionnelles diplômées du médico-social et/ou de l'enfance et de la différence. Nous avons fondé ce projet avec une sincère motivation, nous appuyant sur nos expériences professionnelles, personnelles, nos formations initiales et surtout sur les besoins des enfants. De tout cela, a découlé l'accompagnement spécifique Prend MAM'in. Nous ouvrons aujourd'hui une première MAM qui ce nomme « Prend MAM'in » sur la commune de Mignaloux-Beauvoir.

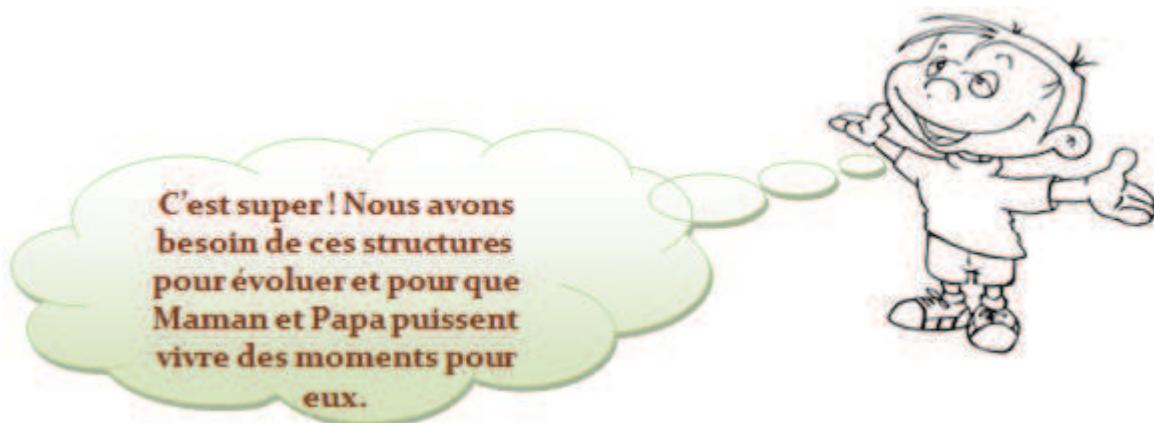
La richesse de cet échange permettra à chacun (parents et enfants) de développer une tolérance et d'échanger dans un cadre sans compétition, ce qui favorisera l'émergence de relations sociales apaisées et constructives et ainsi permettre le travail d'inclusion.

Le projet pédagogique et le Projet d'Accompagnement spécialisé sont uniques en leur genre : projets proposant une traçabilité de l'évolution de l'enfant, de son parcours de vie, préparant son intégration soit en milieu scolaire ordinaire ou en milieu spécialisé. De ce travail, pourra alors émerger une continuité de travail avec l'institution « relais » et de ce fait un accompagnement linéaire.

Cet accueil permet de prendre en compte le projet de l'enfant dans son individualité, tout en lui permettant le développement de sa socialisation grâce aux avantages d'une collectivité. Il propose aux parents un partenariat adapté au handicap de leur enfant, un soutien au développement de ses autonomies en vue de son intégration sociale.

De plus, le parent peut bénéficier des avantages du Paje emploi : la prise en charge partielle du salaire de l'assistante maternelle et de la prise en charge totale des cotisations sociales. Les familles bénéficient également d'un crédit d'impôt de 50 % sur les sommes restées à leur charge. Enfin, il permet aux assistants maternels de mettre leur connaissance en commun et d'élaborer un projet d'accueil dynamique.

**Après plusieurs mois de travaux, la première MAM inclusive mixte
« Prend MAM'in » ouvrira enfin ces portes en septembre 2019.**



Les locaux doivent faire au minimum 10m² par enfant.

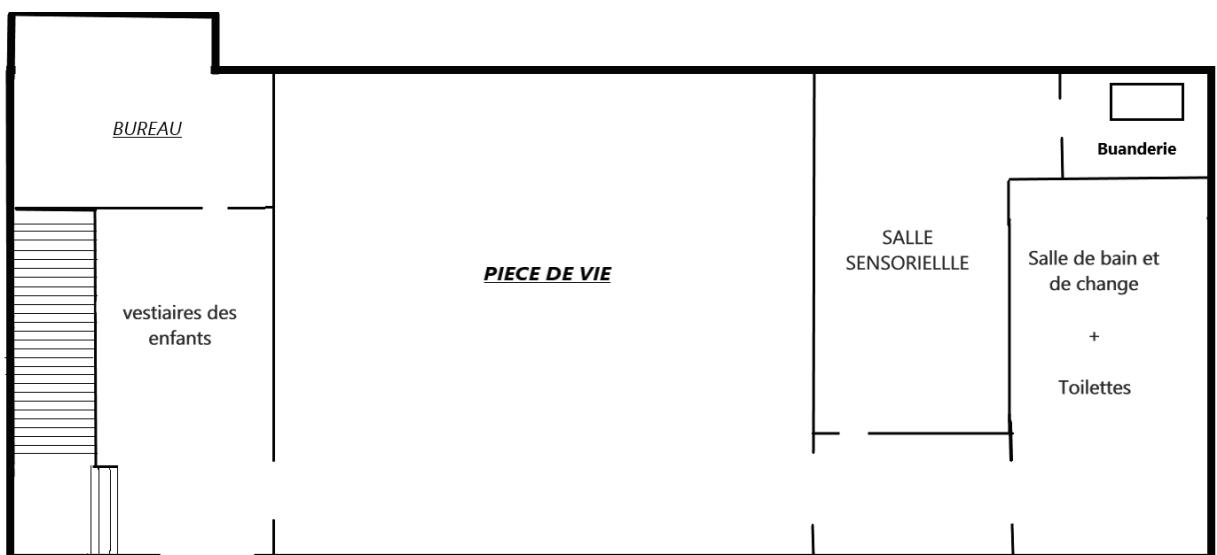
Les différents espaces

- Un SAS d'entrée / Vestiaire est prévu pour l'arrivée des parents/enfants, avec casiers, portes manteaux, et table à langer.
- La salle d'activités et de vie sera constituée d'un espace accueil pour les parents/professionnels ainsi que de différents espaces, modulables en fonction des intérêts marqués par les enfants.
- L'espace des repas et la cuisine sera équipé de tables et chaises adaptées à la taille des enfants. L'accès aux électroménagers sera fermé aux enfants pour des raisons d'hygiène et de sécurité.
- La salle de repos sensorielle peut servir pour la sieste, des lits seront mis à disposition. Elle peut servir aussi de salle de détente et d'apaisement et disposera d'un coin bibliothèque.
- Les sanitaires sont équipés de matériels adaptés à l'âge des enfants et à leur taille.

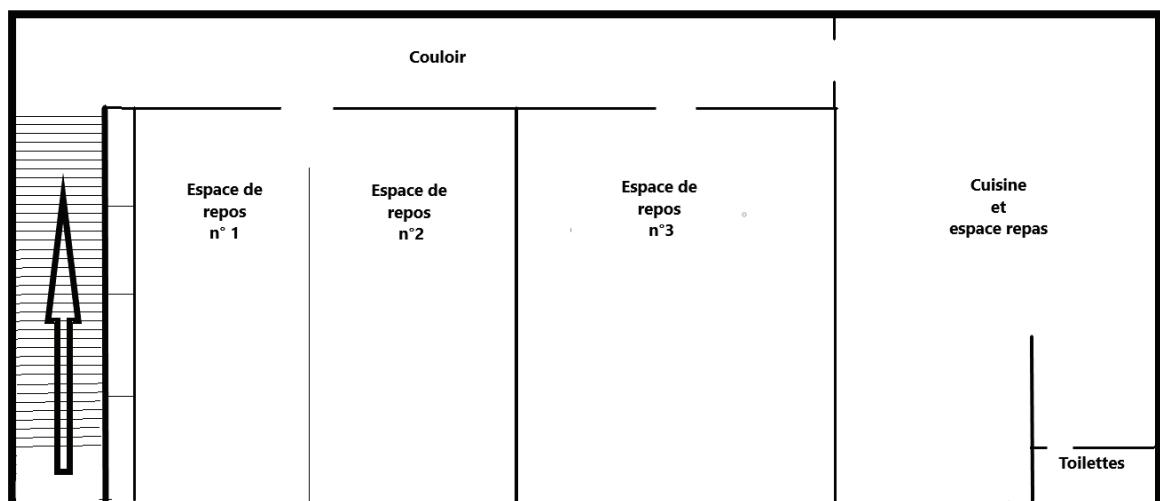
- La buanderie se ferme à clefs pour la sécurité. Elle est équipée d'une machine à laver.
- Le bureau est un lieu de confidentialité pour l'équipe et les familles.

Le PLAN de la MAM « Prend MAM'in »

BAS : 100 m²



HAUT : 100 m²



LES MOYENS NÉCESSAIRES

Moyens humains

4 assistantes maternelles agréées

Matériels

IMMOBILIER	➤ UN LOCAL DE 160 m2 min COMPOSE D'UNE ENTRÉE, D'UNE CUISINE, D'UNE SALLE REPAS / CUISINE , D'UNE SALLE de vie COMMUNE, DE 3 PIECES POUR LE REPOS, D'UNE PIECE DE RELAXATION, D'UN BUREAU, D'UN GARAGE, ET D'UN EXTERIEUR
TRANSPORT	➤ VEHICULES DES AM ➤ 1 VEHICULE 9 PLACES (location)
MOBILIER	➤ LITS AUX NORMES ET ADPATES A L'AGE, CHAISES, TABLES, BUREAU ➤ BIBLIOTHEQUE, TAPIS, COUSSINS, TRANSAT, CHAISES HAUTES, etc. ➤ JOUETS, JEUX, LIVRES ... ➤ MATERIEL DE BUREAUTIQUE ➤ REFRIGERATEUR, CONGELATEUR, MACHINES A LAVER LA VAISSELLE ET LE LINGE ➤ RANGEMENT DE CUISINE, USTENSILES ET VAISSELLE, CHAUFFE BIBERONS.... ➤ MOBILIER POUR AMMENAGER DIFFERENTS ESPACES (Espaces bébé, espace détente/lecture, espace jeux moyens, espace jeux des grands, espaces repas, motricité sensoriel, espace de relaxation/apaissant ...)

Moyens financiers

Une MAM considérée comme un EAJE, coûte 0 € aux collectivités locales mais nécessite des subventions en aide financière.

- 50 000 € la première année pour :
 - le financement du lieu et de son fonctionnement
 - financer les travaux afin de rendre le local adapté
 - l'achat du matériel nécessaire à l'aménagement du lieu
 - l'achat de matériel adapté au handicap
- 35 000 € les années suivantes nécessaires au financement du lieu et à son fonctionnement, ainsi que pour les achats divers et le renouvellement du matériel.

Un moindre coût : le montant à l'année de l'accueil par enfant équivaut uniquement à nos demandes de subventions. Soit 35000 euros, (50 000 la première année), par an pour 16 enfants et non 60 000 € x 16 enfants = 960 000 €.

Nos partenaires

Partenaires institutionnels : P.M.I, DGAS, CDAPH (MDPH), CAF de la Vienne, les services sociaux de la ville et de l'enfance, le Conseil départemental de la Vienne, le Paje emploi, la Fédération des centres sociaux culturels de la Vienne et les PEP 86.

Ils sont les acteurs incontournables du soin, de l'éducation et de la prise en charge des enfants en situation de handicap.

Nous restons ouverts à tous ces types de structures ainsi qu'à leurs collaborateurs.

COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

Groupe de travail Contrat Local de Santé / Handicap du 15 mars 2018

COMPTE-RENDU de la réunion du 15 mars 2018 – 10h00 / 12h00 (Salle 22 – Hôtel de ville de Poitiers)

Objet : Groupe de travail Contrat local de santé / Handicap

Auteurs du compte rendu : Isabelle BERT et Juliette TANTY
Avec les visas de : Pierre JOLLY et Véronique BOUNAUD

Présents :

Isabelle BERT (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Politique de la ville - Solidarités), Fabienne COEFFARD (GIHPPC et CED-H 86), Geneviève COURIVAUD (SED 86), Pierre FRONTY (AOSIS et Conseil Départemental de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes), Francis GOMEZ (APAJH 86), Ludivine LE BRUN (AD Séniors), Jean-Louis MICHAUD (Seniors sourds 86), Yves PETARD (UNAFAM 86), Patricia PROVOST (ERHR), Alain RIBAGER (GIHPPC), Nacer SIDER (Armmelhisca), Juliette TANTY (CCAS de Poitiers – Pôle accompagnement santé)

Excusés :

Luigi AVANZATI (Rétina France), Patricia FIACRE (CREAI Aquitaine), Pierre-Yves SAUVAGET (ERHR)

Objet de la rencontre

- échanges sur les actions collectives à venir
- définition des fiches actions
- questions diverses.

Axe : Mobilité

Synthèse des questionnaires - Usage du réseau de bus local (Bus de ville / Handibus / Lignes en Vienne)

Actuellement, une **enquête** est menée à l'attention des usagers en situation de handicap du **réseau de bus/car** (Vitalis / Lignes en Vienne / Handibus) dans leurs **déplacements pour l'accès aux soins**.

A diffuser aux membres des associations.

Réponse au **questionnaire** en suivant ce lien :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScBP8q7pWBcdjx7icfCbJkCpDhVnur-k0Jwcvv2vkwu3qrU0w/viewform?usp=sf_link

« Parce qu'on le sait, être mobile permet une autonomie et un accès à de nombreux services, à l'emploi et à la vie sociale, la Mission Handicap de Grand Poitiers et le CCAS de Poitiers souhaitent favoriser l'appropriation du réseau de bus local pour les personnes en situation de handicap. Afin de pouvoir répondre au mieux aux attentes de chacun nous vous invitons à répondre à cette enquête (7 questions). »

Actuellement 11 personnes ont répondu à l'enquête.

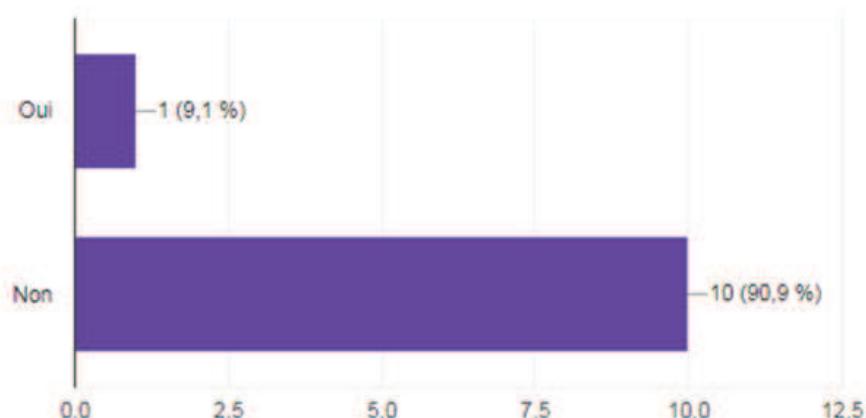
Afin de pouvoir répondre à la demande, l'enquête sera relancée auprès des partenaires et de leurs usagers.

Par la suite, il pourrait se mettre en place un atelier mobilité à la Blaiserie, sur les questions pratiques d'utilisation, concernant le bus ou le Handibus, pour l'accès à la santé.

Résultat de l'enquête :

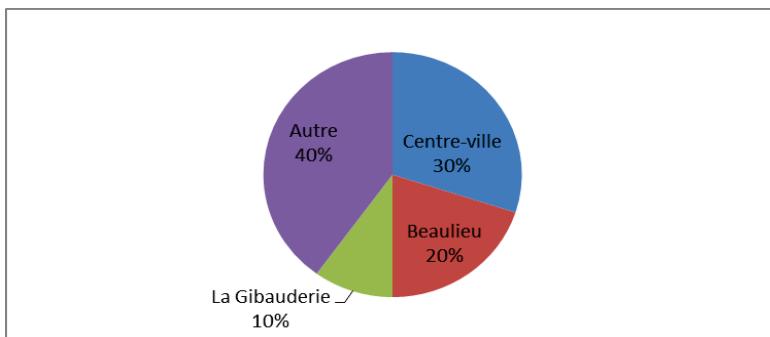
Etes-vous en insertion professionnelle ?

11 réponses



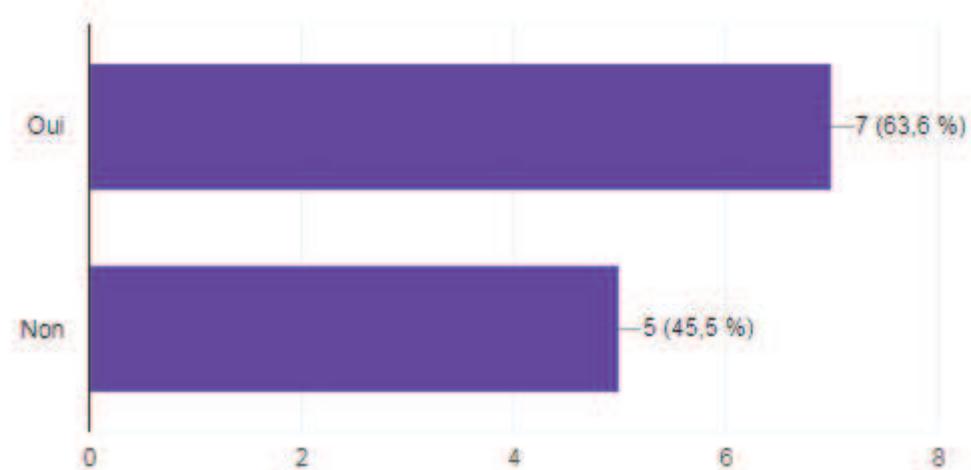
Où habitez-vous ? (11 réponses)

Centre-ville	3
Poitiers Sud	0
Pont neuf	0
Trois Cités	0
Trois Quartiers	0
Beaulieu	2
La Gibauderie	1
Saint Eloi	0
Breuil Mingot	0
Les Couronneries	0
Poitiers Ouest	0
Autre (Grand Poitiers et hors Grand Poitiers)	4



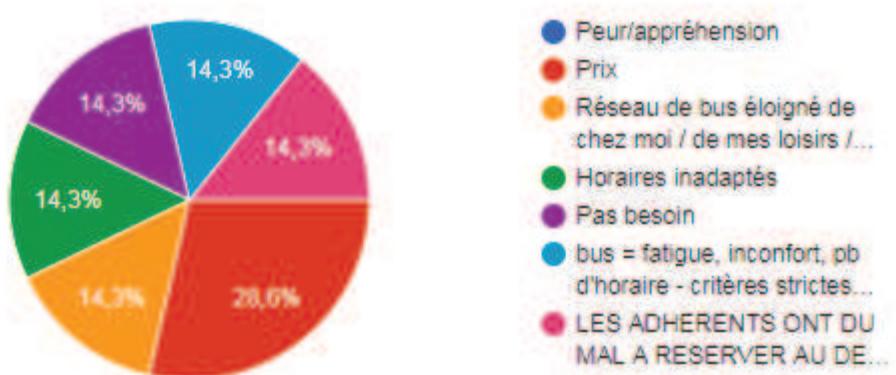
Utilisez-vous le handibus ou le bus pour vos déplacements ? (Vitalis / Lignes en Vienne/ Handibus)

11 réponses



Si non, pourquoi?

7 réponses



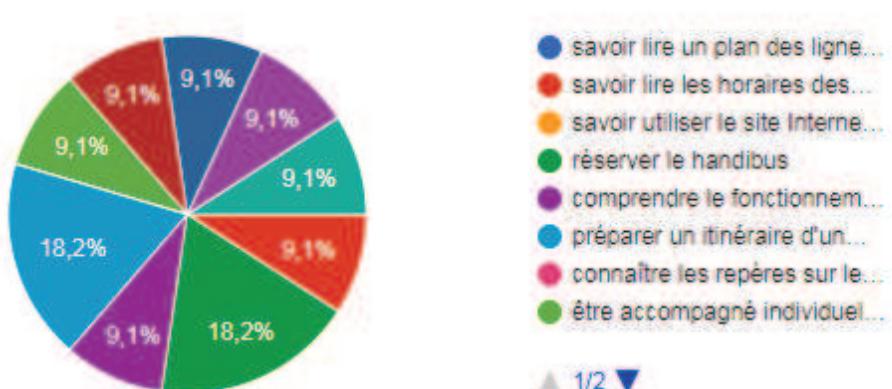
Au quotidien vous déplacez-vous seul(e) ou accompagné(e) ?

11 réponses



Aimeriez-vous un accompagnement personnalisé pour vous expliquer le fonctionnement ?

11 réponses



Axe : Mobilité

Questionnements des associations

Quelques réponses proposées aux éléments de réflexion :

- les associations sollicitent une rencontre transversale avec différents partenaires (Grand Poitiers, Vitalis, MDPH, CPAM, CHU, Conseil Départemental, Conseil Régional, Pôle insertion UDAF, SAMSAH Mutualité française...) pour traiter de façon plus approfondie les questions liées à l'accessibilité des transports
- développer la formation des conducteurs de bus sur la sensibilisation des différents handicaps : les associations vont demander de nouveau à Vitalis des sessions de sensibilisation.

Quelques remarques :

- réservation du système Handibus : n'a pas vocation à faire du porte à porte
- retard dans le système
- situation anxiogène pour les personnes : attente, soins réduits de rééducation
- la MDPH a réduit les taux à 79%, ce qui pose des soucis pour avoir accès au service Handibus
- question de la réponse accompagnée pour tous (Rapport PIVETEAU)
- moins de bus l'été
- repères dans les bus
- accompagnement dans les bus
- turn over des conducteurs : formation accueil avec un module handicap
- question des nouvelles cartes VPass
- transport sanitaire non pris en charge en ambulatoire et des modalités de transport (VSL ou ambulance)
- CHU : prise en charge pas toujours adaptée
- Handisoins à Châtellerault : Hôpital de jour pour personnes en situation de handicap / approche médicale et globale du patient / Soins dentaires : anesthésie sans intubation
- GIHP : négocie avec la CPAM pour des transports en fauteuil / transport solidaire à étudier
- Handibus : les étudiants ne peuvent pas en bénéficier
- question de la continuité des transports
- compétences à labelliser
- manque de médiation sociale dans le sanitaire sur l'accompagnement des personnes dépendantes dans leurs démarches
- paroles des usagers...

Axe : Améliorer la continuité des parcours de soins et de vie des personnes en situation de handicap

Afin d'affiner la connaissance de l'accueil médical, médico-social des personnes en situation de handicap, une **enquête a été menée auprès des professionnels de santé**. Cela a permis de définir les besoins de professionnels pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap (CF CR du 13.12.2017).

Question de la formation médicale continue (FMC) : temps de sensibilisation auprès de professionnels de santé : sensoriel/moteur, autisme, équipe mobile CHL : une proposition sera faite aux ordres sur la connaissance des types de handicap et leurs impacts.

Les différents ordres sont également sollicités pour trouver la meilleure démarche pour répondre à la demande des praticiens, en matière de connaissance du réseau et de la sensibilisation au handicap.

Fiche-action – Santé/Handicap – Contrat Local de Santé V2

Le Contrat Local de Santé 2018-2022 est en cours de rédaction.

Le Contrat Local de Santé de Poitiers est une démarche partagée qui permet aux acteurs de la Santé d'agir ensemble autour d'objectifs prioritaires pour améliorer la santé des Pictaviens.

Au regard des diagnostics menés et des priorités de santé repérées sur le territoire de Poitiers, le Contrat Local de Santé s'organise autour de 5 grands axes :

- Axe 1 : les maladies chroniques : suivi médical et adaptation des habitudes de vie
- Axe 2 : les comportements de santé
- Axe 3 : le Conseil Local en Santé Mentale : le parcours des personnes atteintes de troubles psychiques facilité dans la ville
- Axe 4 : promotion de la santé environnementale
- Axe 5 : l'égalité devant la santé.

Des groupes de travail thématiques ont été réunis entre septembre 2017 et mars 2018 : santé sexuelle / alimentation / buccodentaire / accès aux droits et aux soins / addictions / santé mentale / handicap / activité physique au quotidien / santé environnementale / prévention des cancers / vaccination / impliquer le patient dans la prise en charge de sa santé / prévention du mal être et du suicide.

Les actions et pistes de réflexion du groupe de travail Santé Handicap sont intégrées dans la fiche-action « Accès aux droits et aux soins des publics vulnérables ».

Le Contrat Local de Santé sera signé avant l'été par l'Agence Régionale de Santé, le Centre Communal d'Action sociale de Poitiers, la Préfecture de la Vienne, la Ville de Poitiers, le Département de la Vienne, le centre hospitalier universitaire de Poitiers, le centre hospitalier Henri Laborit, la caisse primaire d'assurance maladie de la Vienne.

Axe : Volet communication et information

Présentation des animations collectives des droits de santé

Proposition de mise en place d'une action collective de 2 heures sur l'accompagnement des droits de santé.

Possible d'être accompagné aussi sur des démarches individuelles de santé.

Nathalie FAZILLEAU (animatrice du dispositif) viendra présenter les différentes thématiques lors de la prochaine réunion du groupe de travail.

Questions évoquées lors des ateliers sous forme ludique : reste à charge, carte vitale, ACS, PUMA...

Permanences d'accès aux droits de santé

■ Le Pôle Accompagnement Santé propose des permanences d'accès aux droits de santé pour vous aider dans vos démarches de santé, lors d'entretiens individuels :

- au CCAS : pour les personnes bénéficiaires du RSA, personnes seules ou couples sans enfant ;
- au Centre de Santé des Trois Cités : un mercredi matin sur 2 ;
- à la Maison de santé des Couronneries : un jeudi après-midi sur 2.

Où s'ADRESSER ?

(CCAS / Direction Action sociale et Santé
45 rue de la Marne, Poitiers
05 49 52 38 14 • ccas@poitiers.fr)

Axe : Volet communication et information Informations diverses

Commissions accessibilité du 24 avril 2018 de 18h à 20h, précédées d'un groupe de travail voirie/accessibilité de 17h à 18h

- présentation du GIHP
- bilan de l'accessibilité 2017
- intervention de la DDT sur le registre public d'accessibilité dans les ERP
- questions diverses.

Les semaines d'information sur la santé mentale jusqu'au 29 mars (programmations diverses)

<https://ch-laborit.fr/evenement/semaines-d-information-sante-mentale/>



Conférence-débat

« Difficultés à l'enfance et l'adolescence : itinéraires possibles »

Professeur Ludovic GICQUEL - Chef du Pôle Universitaire de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent du CH Laborit
Jeudi 29 mars à 20h30 aux Salons de Blossac, Poitiers

Festival « Un sourire pour l'autisme » du 30 mars au 2 avril 2018 organisé par l'Alepa
<http://www.alepa.fr/actualites/>

4 jours pour se rencontrer, s'informer, échanger sur le handicap de manière ludique et festive!

Le thème 2018 : "Jeux et autisme"

Le colloque pour apprendre et expérimenter... (sur réservation)

...les soirées pour jouer et se dépenser...

...les après-midis pour découvrir, s'émerveiller et profiter...



VENDREDI 30 - SAMEDI 31 MARS

30 Mars 14H-17H - Colloque - Ateliers
Amphithéâtre ESPC - Université de Poitiers - Sur inscription
Méthode - Colloque
- Jason Perte : L'importance du jeu chez les personnes autistes
- Amélie Tanguy Vahan : Les jeux de rôle chez les personnes autistes
- Témoignages de Parents

30 Mars 19H30 - Soirée Jeux
Bar L'EstOuest 10 Rue de l'Eperon - Poitiers - Entrée Libre
Une soirée pour se rencontrer également. Des jeux de société pour les petits et les grands mais aussi des présentations d'ateliers proposés pour les personnes en situation de handicap.
L'association ALEPA propose aussi un Café d'échange

31 Mars 14H - Animations place de la mairie
Des jeux en bois, des initiations danse, des animations de sensibilisation, un petit jeu de chasse nocturne, 1-2-3 côté géant.
Vous êtes attendus sur la place Marché Léonard pour partager du bon temps, des souvenirs d'enfance et rencontrer les acteurs associatifs. Cette même après-midi, le Sécurax Populaire organise sa traditionnelle chasse aux œufs dont le départ est sur la place.

31 Mars 18H30-20H - Zumba Family
Maison de Quartier SEVE, St Eloi, Autisme Vienne
Sortie animée par Anne et Brigitte, veuillez faire votre inscription sur leur activité.
Tarif 10€ pour les adultes / 5€ pour les jeunes de 5 à 12 ans.
Sur réservation

Grande Tombola
Durant tout le festival, vous pourrez acheter des billets de tombola, TOUS GAGNANTS pour 2€.

DIMANCHE 01 - LUNDI 02 AVRIL

Parc de Blossac - à partir de 11H
C'est le week-end de Pâques, si vous venez demandez quoi faire à l'accès de ces premières bourses. Jours de principe ? Mais avec quoi à venir !
L'ALEPA organise, elle, un plein cœur de la ville, des animations au niveau musiques en concert...
Le principe est simple, venez 1 ou 2 jetons à prix symbolique, partez aux activités, goûter et rechargez vous au bénéfice de nos partenaires... TOUT EN BIEN !
Régistration et inscriptions sur place

Village Sport

Village Famille
Jours en bois, magiquillages, roulotte, animation à base d'ateliers de vibrato, pixel-art, de la pâte, des jeux de plateau et bien plus.

Spectacles - Concert
DIMANCHE
16H00 : Spectacle Suite Vénér - Comédie et danse
18H00 : Concert André & Forces II
LUNDI
18H00 : Spectacle Broc's de pluieauterie - Dix Grangettes

Prix Libre

Village Infos
Stand d'information sur l'autisme et les enfants locaux.
Espace d'échange, de sensibilisation, de création et d'adaptation de jeux.
Jou du printemps

Préjugix 200mg : l'association Open Space a imaginé, créé et distribué le premier médicament anti-préjugés baptisé « Préjugix 200mg »
<http://www.prejugix.com/>
<http://www.prejugix.com/index.php?page=2>



Info Axe's

Dil'Sensi'Contraception – Court métrage

Sensibiliser les jeunes déficients intellectuels légers sur l'importance d'une contraception choisie dans leur vie affective et sexuelle et les professionnels qui les accompagnent.

Mise en place d'actions de sensibilisation auprès des établissements spécialisés, en tant qu'offre d'action de prévention et de promotion de la santé, depuis 2016.

Partenariat avec le Centre de Ressources Handicap de l'Université, le groupement d'associations GPA 79-16 et l'IREPS Nouvelle Aquitaine pour des modules de sensibilisation auprès des personnes en situation de handicap.

Obtention du label santé « droits des usagers de la santé » délivré par l'ARS Nouvelle-Aquitaine (expérimentation de modules en 2018).

Site internet en cours de réalisation.

Questions diverses

Prochaine réunion le mardi 19 juin 2018 de 10h30 à 12h00, salle Charpentier de l'Hôtel de ville de Poitiers :

- présentation des animations collectives d'accès aux droits de santé « *En route pour ma santé* » proposées par le CCAS, le centre d'examen de santé et la CARSAT
- fiche-action / Contrat local de Santé
- questions diverses.

COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

Groupe de travail Contrat Local de Santé / Handicap du 19 juin 2018

COMPTE-RENDU de la réunion du 19 juin 2018 – 10h30 / 12h00 (Salle Charpentier – Hôtel de ville de Poitiers)

Objet : Groupe de travail Contrat local de santé / Handicap

Auteurs du compte rendu : Isabelle BERT, Juliette TANTY et Nathalie FAZILLEAU
Avec les visas de : Pierre JOLLY et Véronique BOUNAUD

Présents :

Luigi AVANZATI (Rétina France), Isabelle BERT (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Politique de la ville - Solidarités), Fabienne COEFFARD (GIHPPC et CED-H 86), Geneviève COURIVAUD (SED 86), Marie-France DEBEAULIEU (SAS CHU Poitiers), Christiane DE PASQUALE (CAAP), Nathalie FAZILLEAU (CCAS de Poitiers – Pôle accompagnement santé), Patricia FIACRE (CREAI Aquitaine), Véronique GABORIEAU (CPAM de la Vienne), Yves PETARD (UNAFAM 86), S. GAUVIN (AD Séniors), Patricia PROVOST (ERHR), Alain RIBAGER (GIHPPC), Nacer SIDER (Armmelhisca), Juliette TANTY (CCAS de Poitiers – Pôle accompagnement santé), Laurie TASSEL (Service social – CARSAT Centre-Ouest), Christophe TOUCHAIS (ASP)

Excusés :

Alain BOUCHET (AFTC), Pierre FRONTY (AOSIS et Conseil Départemental de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes), Francis GOMEZ (APAJP 86), Ludivine LE BRUN (AD Séniors), Jean-Louis MICHAUD (Seniors sourds 86), Laurent PETIT (CAAP), Pierre-Yves SAUVAGET (ERHR)

Objet de la rencontre

- échanges sur les actions collectives à venir / présentations du Pôle santé du CCAS, de la CPAM et de la CARSAT « *En route pour ma santé* »
- questions diverses.

Action collective sur l'information aux droits de santé « En route pour ma santé »

Pour faire suite à l'animation proposée sur les droits de santé, nous vous proposons de vous mettre en relation avec :

Mme Nathalie FAZILLEAU

Accompagnatrice Prévention Santé au CCAS de Poitiers

nathalie.fazilleau@poitiers.fr

05.49.52.38.24

(Coordonnées à ne pas diffuser au grand public)

Elle vous aidera à co-construire une animation qui vous conviendrait sur les droits de santé. Ces animations sont co-animées avec le service social de la Carsat.

Permanences d'accès aux droits de santé

■ Le Pôle Accompagnement Santé propose des permanences d'accès aux droits de santé pour vous aider dans vos démarches de santé, lors d'entretiens individuels :

- au CCAS : pour les personnes bénéficiaires du RSA, personnes seules ou couples sans enfant ;
- au Centre de Santé des Trois Cités : un mercredi matin sur 2 ;
- à la Maison de santé des Couronneries : un jeudi après-midi sur 2.

Où s'adresser ?

CCAS / Direction Action sociale et Santé
45 rue de la Marne, Poitiers
05 49 52 38 14 • ccas@poitiers.fr

Les permanences sont accessibles sur orientation des accompagnateurs sociaux ou des médecins.

Présentation par Nathalie FAZILLEAU du Pôle santé du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), et Laurie TASSEL, assistante sociale de la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail)

Objectifs de cette information (Informer pour lutter contre le non recours aux droits et aux soins)

Animation sur la base d'affirmations : les participants munis d'un carton à deux faces répondant soit vrai soit faux soit je ne sais pas.

1. La CMU-C est la seule aide de la CPAM pour pouvoir avoir une complémentaire santé.

Faux

Il existe l'ACS (Aide Complémentaire santé) et le coup de pouce (seulement dans la Vienne en cas de dépassement de ressources pour l'ACS).

Renseignements sur : <https://www.info-ac.s.fr/> et <http://www.cmu.fr/>

Les plafonds d'attribution CMU-C et ACS

<http://www.cmu.fr/plafonds.php>

Barème CMU-C, ACS et AME (Aide médicale d'Etat) au 1^{er} avril 2018 (en euros)

Métropole

Nbre de personnes	Plafond CMU-C/AME		Plafond ACS	
	Annuel	Mensuel*	Annuel	Mensuel*
1	8 810	734	11 894	991
2	13 215	1 101	17 841	1 487
3	15 858	1 322	21 409	1 784
4	18 501	1 542	24 977	2 081
5	22 026	1 835	29 735	2 478
Par personne en +	+ 3524,09	+ 293,67	+ 4757,52	+ 396,46

DOM

Nbre de personnes	Plafond CMU-C/AME		Plafond ACS	
	Annuel	Mensuel*	Annuel	Mensuel*
1	9 806	817	13 238	1 103
2	14 709	1 226	19 857	1 655
3	17 650	1 471	23 828	1 986
4	20 592	1 716	27 799	2 317
5	24 514	2 043	33 095	2 758
Par personne en +	+ 3922,31	+ 326,86	+ 5295,12	+ 441,26

Ce sont les revenus des 12 derniers mois, à la date de la demande, qui sont pris en compte.

Important : à propos des personnes ayant à leur disposition un logement à titre gratuit

Les personnes ayant à leur disposition un logement à titre gratuit (propriétaire, personne logée gracieusement) ou bénéficiant d'une aide au logement se voient appliquer un forfait logement qui est ajouté à leurs ressources. Ce forfait varie selon la composition familiale.

Nbre de personnes	Propriétaire - occupant à titre gratuit		Bénéficiaire d'une aide au logement	
	Montants mensuels		Montants mensuels	
	pour 2018	pour 2017	pour 2018	pour 2017
1 personne	12 % du RSA 1 personne, soit 65,46 euros (1) 66,11 euros (2)	12 % du RSA 1 personne, soit 64,41 euros (3) 65,46 euros (4)	12 % du RSA 1 personne, soit 65,46 euros (1) 66,11 euros (2)	12 % du RSA 1 personne, soit 64,41 euros (3) 65,46 euros (4)
2 personnes	14 % du RSA 2 personnes, soit 114,55 euros (1) 115,70 euros (2)	14 % du RSA 2 personnes, soit 112,72 euros (3) 114,55 euros (4)	16 % du RSA 2 personnes, soit 130,92 euros (1) 132,22 euros (2)	16 % du RSA 2 personnes, soit 128,83 euros (3) 130,92 euros (4)
3 personnes ou +	14 % du RSA 3 personnes, soit 137,46 euros (1) 138,84 euros (2)	14 % du RSA 3 personnes, soit 135,27 euros (3) 137,46 euros (4)	16,5 % du RSA 3 personnes, soit 162,01 euros (1) 163,63 euros (2)	16,5 % du RSA 3 personnes, soit 159,42 euros (3) 162,01 euros (4)

*Les moyennes mensuelles sont fournies à titre indicatif

(1) : montant du forfait logement du 1^{er} janvier au 31 mars 2018
(2) : montant du forfait logement à partir du 1^{er} avril 2018

(3) : montant du forfait logement du 1^{er} avril au 31 août 2017
(4) : montant du forfait logement du 1^{er} septembre au 31 décembre 2017

Dossier à remplir : modèle en pièce jointe.

Ce dossier est à compléter pour une demande de CMU-C, ACS ou coup de pouce.

2. L'ACS est automatique ?

Faux

Comme la CMU-C, il faut en faire la demande et penser au renouvellement.

3. L'ACS me donne droit aux mêmes avantages que la CMU-C ?

Vrai

Tiers payant intégral (TPI) : la dispense d'avance des frais intégrale pour les patients ACS.
Pas de dépassement d'honoraires : les dépassements d'honoraires ne peuvent pas s'appliquer aux bénéficiaires de l'ACS, quel que soit le médecin consulté et quel que soit son secteur d'exercice.

La franchise de 1 euro a été supprimée pour les patients bénéficiaires de l'ACS.

4. C'est la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) qui va gérer mon contrat de complémentaire santé ?

Faux : la CPAM étudie les droits et si accord, envoie un chèque santé d'un montant dépendant de l'âge de la personne pour chaque personne du foyer.

Il faut choisir parmi plusieurs offres : chaque groupe propose les 3 mêmes contrats : A, B et C et il suffit de comparer les prix, choisir une offre, demander le bulletin d'adhésion à renvoyer avec le chèque santé : <http://www.info-ac.s.fr/comparateur.php>.

Il faut mettre sa carte vitale à jour pour bénéficier du TPI.

5. Avec l'ACS, j'ai le choix du niveau de garantie ?

Vrai

Je peux choisir entre le contrat A, B ou C suivant mes besoins et mes ressources.

Le contrat A est le minimum et le C celui qui offre les meilleures garanties.

Les 3 contrats sont les mêmes quel que soit le groupe labellisé choisi, seul le prix diffère, d'où l'intérêt de comparer.

6. Jeu « parcours de soins coordonnés »

Le dispositif du médecin traitant prévoit une orientation préalable du patient par son médecin traitant pour toute consultation d'autres médecins, qu'ils soient généralistes ou spécialistes (y compris pour les consultations dans les établissements hospitaliers).

Quelles sont les exceptions dans le parcours de soins ?

L'**exception au parcours de soins** permet à l'assuré de consulter certains **spécialistes** en **accès direct spécifique**, c'est-à-dire sans avoir été orienté par son **médecin traitant** au préalable. Ces consultations ne font pas l'objet d'une majoration du ticket modérateur. Le patient est considéré comme étant dans le **parcours de soins coordonnés**.

Le patient respecte le **parcours de soins coordonnés**, à condition qu'il ait déclaré un **médecin traitant** dans les cas suivants :

- le **médecin traitant** est absent
- l'assuré est loin de sa résidence habituelle
- le médecin consulté est installé depuis moins de 5 ans
- en cas d'**urgence**, c'est-à-dire, une « *situation non prévue plus de 8 heures auparavant et qui concerne une affection, ou la suspicion d'une affection, mettant en jeu la vie du patient ou l'intégrité de son organisme et entraînant la mobilisation rapide du médecin* ».

En outre, il existe plusieurs spécialités qui rentrent dans l'**exception au parcours de soins coordonnés** :

- ophtalmologues : prescription et renouvellement de verres correcteurs ou de lentilles de contacts, actes de dépistage et suivi du glaucome
- gynécologues : examens cliniques gynécologiques réguliers, actes de dépistage, suivi de grossesse (échographies, etc.)
- psychiatres et neuropsychiatres pour les patients âgés de 16 à 25 ans
- dentistes
- sages-femmes.

Qui peut être médecin traitant ?

Tout médecin inscrit au conseil de l'Ordre peut être médecin traitant :

- un médecin généraliste
- un médecin spécialiste
- un médecin libéral
- un médecin hospitalier
- un médecin urgentiste
- un médecin salarié d'un centre de santé.

En 2017, la désignation d'un médecin traitant a été étendue aux enfants de moins de 16 ans. Les patients qui n'ont pas de médecin traitant déclaré ou qui consultent directement un médecin spécialiste sans passer par leur médecin traitant sont moins remboursés.

En cas de non-respect du parcours de soins, des pénalités de remboursement sont appliqués par l'Assurance maladie.

7. Jeu des remboursements

Exemple : Hospitalisation de 4 jours dans un service d'orthopédie.

Coût total 4180 €

Prise en charge assurance maladie : 3344 € (80% pour l'hospitalisation)

Reste à charge si pas de complémentaire santé : 836 € + 20 € par jour de forfait journalier.

8. Jeu de la carte vitale

Comment est constitué votre numéro de sécurité sociale ?



9. J'ai un reste à charge important concernant une prothèse dentaire

- a. J'abandonne les soins
- b. Je fais un crédit
- c. Je fais une demande de secours exceptionnel à la CPAM
- d. Je fais une demande de secours exceptionnel à ma complémentaire santé.

C et d : Une demande d'aide est également possible au CCAS de Poitiers (pour les personnes habitant Poitiers), aux caisses de retraite.

10. En cas de difficulté d'accès à la santé, je peux être aidé ?

Vrai

Assistant(e) social(e) (AS) de secteur/CPAM/CCAS.

Le service social de la CARSAT peut se rendre à domicile.

Création du compte AMELI :

https://assure.ameli.fr/PortailAS/appmanager/PortailAS/assure?_smtc=true

Un guide est en cours de réalisation, qui reprendra ces infos, avec des pictos.

Présentation par Véronique GABORIEAU de la CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie de la Vienne) : Examen de prévention en Santé (EPS)

The advertisement features a woman in a white lab coat and blue scrubs holding an X-ray film, smiling at the camera. In the background, other medical professionals are visible in a clinical setting. The text "LE BILAN DE SANTE" is at the top, followed by "Vous souhaitez faire le point sur votre santé?". Below this is the text "LA CPAM PROPOSE UN BILAN DE SANTE GRATUIT A SES ASSUREES". The logo for "L'Assurance Maladie LA VIENNE" is in the bottom right corner.

Le bilan de santé est gratuit. Il est fait à jeun, sans avoir mangé depuis 20h la veille (possible de boire de l'eau).

POURQUOI FAIRE UN BILAN ?

The list includes three points: "Faire le point pendant une matinée sur sa santé", "Pouvoir être conseillé par des professionnels de santé", and "Pour vous aider à mieux gérer votre capital santé". To the left of the text is a small image of a doctor examining a patient's arm. The bottom right corner features the "L'Assurance Maladie LA VIENNE" logo.

DÉROULEMENT

LE BILAN DE SANTÉ EST ADAPTÉ A CHAQUE PERSONNE. IL EST PRESCRIT EN FONCTION DE VOTRE AGE, VOTRE SEXE, VOS ANTÉCÉDENTS FAMILIAUX ET PERSONNELS, AINSI QUE VOTRE MODE DE VIE

Le Bilan se déroule en 2 temps

**1er rendez vous pour les examens
(durée 2h)**



**2ème rendez vous pour la consultation médicale
(durée 30 min)**



LE 1ER RENDEZ-VOUS

Les documents à apporter:

- carte vitale
- questionnaire
- lunettes
- médicaments (si vous prenez un traitement)
- résultats d'examens récents



VENIR A JEUN



NE PAS FUMER



A VOTRE ARRIVEE

Accueil et préparation du dossier

Les secrétaires vous accueillent, vérifient vos coordonnées et constituent les dossiers papier et informatique



Entretien avec un médecin

Il permet de cibler les examens dont vous avez besoin



LES EXAMENS

Prise de sang



Contrôle urinaire



Bilan dentaire



LA COLLATION



La collation est fournie gracieusement par le Centre d'examen.

EN CABINET INFIRMIER

*L'infirmière va vous poser des questions concernant votre mode de vie
afin de repérer les risques de Maladies Cardio-Vasculaires*

Electrocardiogramme



Prise de la tension



Spirométrie



Acuité auditive



Acuité visuelle



Tonométrie : détection des glaucomes par la mesure de la pression de l'œil (après 45 ans).

LE 2ÈME RENDEZ-VOUS

Consultation médicale

Un examen médical complet



Suivi d'un temps d'échange qui permet au médecin de commenter les résultats des examens réalisés lors de la 1^{ère} visite



Visite médicale complète avec examen clinique complet.
Les patients signants doivent prévoir un interprète LSF/français.

ENVOI DU DOSSIER

A la fin de la consultation, votre dossier vous est envoyé, ainsi qu'à votre médecin traitant.



OÙ ? AU CENTRE D'EXAMENS DE SANTÉ

**79, RUE DE ST ELOI
86000 POITIERS**



Horaires : 7h45 - 12h15
13h15 - 16h30

BUS Ligne 8 arrêt Hoche

Ligne 16 arrêt Marat



POUR QUI ?

**Tous les assurés du Régime Général
Parents et enfants âgés d'au moins 5 ans**



Pour prendre RDV au Centre d'examens de santé de la CPAM de la Vienne :

05 49 62 75 75
79 rue de Saint Eloi
86006 POITIERS CEDEX

Si vous souhaitez une présentation du bilan de santé, vous pouvez contacter :

Véronique GABORIEAU
Caisse primaire d'assurance maladie de la Vienne
79 rue de Saint Eloi
86006 POITIERS CEDEX
05.49.62.75.75
veronique.gaborieau@assurance-maladie.fr
(Coordonnées à ne pas diffuser au grand public)

Les structures peuvent informer sur ces différents droits de santé et se rapprocher des organismes pour tout renseignement complémentaire.

COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

Groupe de travail Contrat Local de Santé / Handicap du 29 novembre 2018

COMPTE-RENDU de la réunion du jeudi 29 novembre 2018 – 10h00 / 11h30 (Centre socio-culturel de la Blaiserie - Poitiers)

Objet : Groupe de travail Contrat local de santé / Handicap

Auteur du compte rendu : Isabelle BERT
Avec le visa de : Pierre JOLLY

Présents :

Luigi AVANZATI (Rétina France), Isabelle BERT (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Politique de la ville - Solidarités), Lydia BOUGUERRA (APF France Handicap), Frédéric BOULIN (Séniors Sourds 86), Lionel CLOÎTRE (2LPSCO), Fabienne COEFFARD (GIHPPC et CED-H 86), Geneviève COURIVAUD (SED 86), Christiane DE PASQUALE (CAAP), Thérèse DEVILLIERS (ALMA 86-17), Jacques LEBLANC (AFTC), Ludivine LE BRUN (AD Séniors), Julie LECLERC-LEPAGE (ADAPEI 86), Patricia PROVOST (ERHR), Marion REPUSSEAU (CSC de la Blaiserie), Juliette TANTY (CCAS de Poitiers – Pôle accompagnement santé), Daniel THIAUDIERE

Excusés :

Véronique BOUNAUD (CCAS de Poitiers – Pôle accompagnement santé), Nathalie FAZILLEAU (CCAS de Poitiers – Pôle accompagnement santé), Francis GOMEZ (APAJP 86), Léa LANCEREAU (IEM Indigo), Caroline MALLET (DIAPASOM), Jean-Louis MICHAUD (Seniors sourds 86), Laurent PETIT (CAAP), Caroline SAULNIER (ARS Nouvelle-Aquitaine), Pierre-Yves SAUVAGET (ERHR), Chloé TEILLET (SED 86)

Objet de la rencontre

- informations pratiques sur la mobilité
- qu'est-ce que la mobilité ?
- pôle mobilité de Grand Poitiers
- réseau Vitalis
- Handibus
- thématiques mobilité.

Informations pratiques sur la mobilité

L'animation de cet atelier est proposée par le **pôle mobilité de la Blaiserie** :

Marion REPUSSEAU

Conseillère en mobilité insertion

cmobilite@csclablaiserie-csc86.org

05.79.96.01.64

Qu'est-ce que la mobilité ?

- Vidéo : « La ville lisible : les codes de l'accessibilité/ 2012 »
- <https://www.youtube.com/watch?v=LGHj2kM55ig>

La mobilité s'apprend.

Pour se déplacer, notamment pour un rendez-vous médical, il faut avoir les clés, même si on a une adresse : mode de déplacement, itinéraire, capacité à se déplacer, à s'orienter, à se rendre de l'arrêt de bus vers le lieu de RDV.

Pôle mobilité de Grand Poitiers

- **C'permis 86** : auto-école sociale et associative (pas encore agréée, devrait sûrement l'être en 2019)
- **Permis B/Permis AM** : pour le public résidant principalement sur Poitiers, formations d'une journée et demie pour le permis AM
- **Mobicité 86** : location de deux roues motorisés (vélos à assistance électrique, scooters et mobylettes) / Mobicité 86 a des antennes de locations de deux roues motorisées sur Mirebeau, Sèvres-Anxaumont et Jaunay-Marigny / Sur quotient familial
- **Conseil en Mobilité Insertion** : temps individuels ou temps collectifs (gratuit sur inscription) sur les 13 communes de l'ancien Grand Poitiers (en 2019, projet d'aller sur les 40 communes).

Pas de test de reprise en main de véhicule.

Dans le cadre d'une insertion sociale ou professionnelle, sur fiches de prescriptions remplies par un référent : travailleurs sociaux, Pôle emploi, Mission Locale d'Insertion...

Infos utiles sur le Pôle mobilité : <http://lablaiserie.centres-sociaux.fr/pole-mobilite-de-grand-poitiers/>

<http://lablaiserie.centres-sociaux.fr/files/2018/02/plaquette-mobicite-2018.pdf>

Le réseau Vitalis

- **V'pass** : carte (nominative) ou ticket permettant d'utiliser le réseau de bus de ville, nouvelle billettique, validation du titre à chaque montée, achats dans les agences Vitalis, chez les dépositaires ou sur les bornes à certains arrêts de bus, ticket dernière minute dans le bus, rechargeables, également sur la e-boutique



Les cartes Handibus et VPass sont identiques, parfois une confusion chez les usagers, mais évite la stigmatisation des populations.

- **Tarifs** (un trajet, abonnement, tarif solidaire) : abonnement mensuel ou annuel

Abonnement possible sur du tarif solidaire sauf Handibus (selon quotient familial). Dans le cadre du Plan de déplacement des Entreprises, l'abonnement peut être remboursé à hauteur de 50% par les employeurs, de même pour les vélos à assistance électrique.

Tarifs : <http://www.vitalis-poitiers.fr/tarifs/>

Consulter les questions les plus fréquentes : <http://www.vitalis-poitiers.fr/faq/>

Vitalis a mis en place un nouveau site internet.

<http://www.vitalis-poitiers.fr/>

Il manque une application pour se repérer.

Il existe une application Vitalis qui permet de trouver son itinéraire en bus, de voir l'état du trafic, les horaires de bus...

<http://www.vitalis-poitiers.fr/news/telechargezlappli/>

Un magazine de Vitalis est distribué sur Poitiers avec les informations utiles deux fois par an. Il est disponible en agence Vitalis.

e-boutique : <http://webshop-cagp-poitiers-fr.easyticketing.it/EBoutique/>

Handibus

- **Publics concernés** : personnes de plus de 80 ans avec un certificat médical, personnes ayant une carte invalidité plus de 80%
- **Tarification** : adhésion + support de carte 13€50 + 1€40 par trajet
- **Fonctionnement** : réservation en amont, circulation du lundi au dimanche.

Pas d'abonnement pour les plus de 65 ans.

Gratuit pour l'accompagnant si mentionné lors de l'adhésion.

Questionnement sur la durée de validité du VPass, différente de la durée de validité de la carte invalidité.

Besoin de simplification des demandes d'adhésion Handibus.

Une Commission d'admission se réunit tous les 2 mois.

Service Handibus en souffrance (manque de personnel), ressenti par les usagers comme une non-réponse à leur demande.

Handibus : <http://www.vitalis-poitiers.fr/services/transport-a-la-demande/>

Formulaires adhésion : <http://www.vitalis-poitiers.fr/uploads/sites/3/2018/10/DEMANDE-DADHESION-AU-SERVICE-HANDIBUS-invalidit%C3%A9-20181005.pdf>
<http://www.vitalis-poitiers.fr/uploads/sites/3/2018/10/DEMANDE-DADHESION-AU-SERVICE-HANDIBUS-pers-%C3%A2g%C3%A9-20181005.pdf>
<http://img-scoop-cms.airweb.fr/uploads/sites/3/2018/10/RENOUVELLEMENT-DEMANDE-DADHESION-AU-SERVICE-HANDIBUS-pers-%C3%A2g%C3%A9-20181005.pdf>

Guide Handibus : <http://img-scoop-cms.airweb.fr/uploads/sites/3/2018/09/Guide-Handibus-sept-2018.pdf>

Thématiques mobilité

- Organiser un déplacement
- Travailler sur le réseau Vitalis, Ligne en Vienne, SNCF
- Permis B/ Permis AM
- Location de véhicules
- Conseil à l'achat de voiture

Certaines thématiques peuvent faire l'objet d'autres ateliers à la demande des associations, et en lien direct entre elles et le Pôle mobilité.

Les membres du groupe de travail proposent l'organisation d'une nouvelle rencontre avec la présence de Vitalis : à voir pour un prochain atelier.

Il est précisé que si les usagers ont des réclamations, il est préférable de les transmettre par écrit à Vitalis.

COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

Note de cadrage du CLSM 2018/2022

**DOCUMENT DE CADRAGE DU CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE
(CLSM)
DE POITIERS 2018 - 2022**

« Dans une société cohérente et vivace, il y a de tout à chacun et de chacun à tous un échange continual d'idées et de sentiments et comme une mutuelle assistance morale qui fait que l'individu, au lieu d'être réduit à ses seules forces participe de l'énergie collective et vient y conforter la sienne quand il est à bout » (Durkheim, Le suicide, 1897)

Document rédigé en avril 2018

Partenaires fondateurs du CLSM de Poitiers



CONTENU

La politique de santé mentale doit être mise en œuvre avec la participation de tous les acteurs de la cité	119
Une personne sur cinq sera un jour atteinte d'une maladie psychique	119
Le concept de santé mentale est beaucoup plus large que celui de la maladie mentale	119
Définitions et objectifs des CLSM	120
Champs d'intervention	120
Durée	120
Principes d'action.....	120
Une approche globale et positive de la santé basée sur les principes de la charte d'OTTAWA	120
une approche basée sur les Principes du développement social local	121
Les personnes concernées comme partenaires de l'action	121
Missions du CLSM de Poitiers : Améliorer les parcours de vie et de santé des personnes atteintes de troubles psychiques et psychiatriques	121
Axes prioritaires du CLSM	122
Composition et rôle des instances du CLSM	122
Membres fondateurs.....	123
L'Assemblée plénière.....	123
Missions.....	123
Membres de l'Assemblée plénière	123
Le comité de pilotage.....	124
Missions.....	124
Membres du Comité de pilotage.....	124
Les groupes de travail	124
La coordination	124
Fonctionnement.....	125
La définition de fiches action pour la période 2018-2022.....	125
La définition de priorités annuelles.....	125
Modalités d'évaluation.....	125
Financement du poste de coordination	125
Annexes.....	125

La politique de santé mentale doit être mise en œuvre avec la participation de tous les acteurs de la cité

Une personne sur cinq sera un jour atteinte d'une maladie psychique

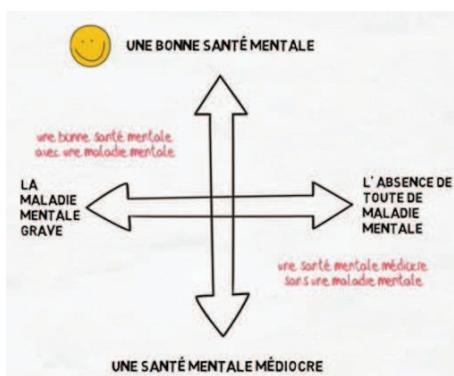
« Une personne sur cinq sera un jour atteinte d'une maladie psychique. On estime que les troubles psychiques et les maladies mentales tiennent une place importante dans la vie d'au moins un quart des français, compte tenu de leurs conséquences sur l'entourage immédiat des patients. » Source : *Psychiatrie : mutations et perspectives - Actualité et dossier en santé publique n°84, revue du Haut conseil de santé publique, septembre 2013.*

La santé publique nous apprend que les déterminants de santé les mêmes pour la santé et la santé mentale et que plus les soins sont précoce, meilleure est la prise en charge. Une politique de prévention, d'accès aux soins et d'inclusion sociale nécessite un dépistage et un accompagnement par le système de santé primaire et l'environnement familial et social : elle ne peut donc être mise en œuvre sans la participation active de tous les acteurs de la cité.

Le concept de santé mentale est beaucoup plus large que celui de la maladie mentale

L'OMS définit la santé mentale comme « *un état de bien-être dans lequel une personne peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté.* ». Une bonne santé mentale correspond à la capacité d'un individu à mener une vie épanouissante pour lui et de nouer et d'entretenir des relations dans sa communauté de vie. La santé mentale est donc un état de bien-être pour les individus, et une ressource pour la communauté.

Schématisation de la santé mentale et de la maladie mentale



Source : Centre de ressources en promotion de la santé du centre de santé mentale et de toxicomanie du Canada

La santé mentale est donc une ressource susceptible de s'épuiser à force d'expositions répétées à des paramètres socio-environnementaux sources de tensions. Les acteurs qui concourent à la santé mentale de la population sont des professionnels qui interviennent dans de nombreux domaines de la société. Au-delà des professionnels, c'est l'ensemble des citoyens qui, par leurs comportements, leurs attitudes et leurs conceptions vont aussi contribuer au regard porté sur la pathologie mentale et sur les personnes concernées par ces pathologies.

Définitions et objectifs des CLSM

L'amélioration de la connaissance des déterminants de la santé mentale et la prise de conscience par les élus de la souffrance et du handicap psychique ont été les moteurs de la création des CLSM en France. En permettant le décloisonnement des acteurs et des pratiques au niveau local, ils sont un lieu de synergies et de débats pour la mise en œuvre des politiques locales de santé mentale.

Bien que l'idée de créer des CLSM soit beaucoup plus ancienne (une circulaire du 12 décembre 1972 incitait déjà à la mise en place de conseil de santé mentale de secteur), La loi de modernisation de notre système de santé¹ a donné une valeur juridique aux Conseils locaux de santé mentale (CLSM). Le CLSM y est désigné comme un des acteurs de l'organisation des réponses en santé mentale.

Le Conseil Local de Santé Mentale est une plateforme de concertation et de coordination entre les élus locaux d'un territoire, le secteur psychiatrique, les professionnels de santé, les acteurs sociaux et médico-sociaux et sanitaires, les usagers, les aidants et tous les acteurs locaux concernés (bailleurs, éducation, justice, police...). Il a pour objet de favoriser le décloisonnement de la santé mentale et des politiques menées au niveau local. Il mène son action sur un territoire de proximité, infra-communal, communal, ou intercommunal qui doit être pertinent pour les acteurs locaux.

Le centre collaborateur de l'OMS pour la recherche et la formation en santé mentale a défini au niveau national des objectifs stratégiques des CLSM² :

- Mettre en place une observation en santé mentale
- Permettre l'accès et la continuité des soins
- Favoriser l'inclusion sociale et l'autonomie des usagers
- Participer aux actions de lutte contre la stigmatisation
- Promouvoir la santé mentale

Champs d'intervention

Le CLSM couvre le territoire de Poitiers, territoire du Contrat local de santé.

Durée

Le CLSM n'a pas de limitation de durée. Cependant, le présent document de cadrage couvre la période 2018-2022 (durée du contrat local de santé de Poitiers). A l'issue de cette période et en fonction de l'évolution des besoins et de l'évaluation du CLSM, les partenaires seront invités à questionner les priorités et modalités d'action.

Principes d'action

Une approche globale et positive de la santé basée sur les principes de la charte d'OTTAWA



La charte d'OTTAWA (1986) souligne que « *la santé est perçue comme une ressource de la vie quotidienne et non comme le but de la vie* ». Il s'agit ainsi d'un « *concept positif mettant l'accent sur les ressources sociales et personnelles et sur les capacités physiques* ».

¹ Loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 – article 69

² CCOMS, Elus santé publique et Territoire. Recommandations pour l'élaboration d'un Conseil local de santé mentale. 6 p.

Une approche basée sur les Principes du développement social local



« Le développement social local (DSL) est une démarche globale d'intervention sur un territoire mobilisant collectivement les acteurs (bénéficiaires, citoyens, élus, partenaires, institutions) et les ressources, afin d'organiser les conditions d'une évolution sociale positive et d'améliorer globalement et individuellement les conditions de vie des habitants (...). Il a pour ambition de mettre en œuvre un projet territorial global, partagé et coordonné. Il vise un objectif de changement durable de la situation des habitants, voire de transformation et de promotion sociale.

Il propose de redonner aux populations du pouvoir sur leur propre vie et leur environnement, en mettant en avant les notions de projet et de solidarité. »³

Les personnes concernées comme partenaires de l'action



La Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale a ouvert « l'ère de la démocratie sociale avec un usager actif et dynamique (...) qui contracte une relation de partenariat (...). Il est acteur de son choix de mode de vie. »⁴

La loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé renforce l'assise juridique de participation des personnes concernées en mentionnant que « le projet territorial associe notamment les représentants des usagers, les professionnels et les établissements de santé, les établissements et les services sociaux et médico-sociaux (...) ».

Missions du CLSM de Poitiers : Améliorer les parcours de vie et de santé des personnes atteintes de troubles psychiques et psychiatriques

Depuis 2014, la Ville, le CCAS, le Centre hospitalier Henri LABORIT et l'UNAFAM travaillent ensemble à l'élaboration du Conseil local de santé mentale.

Le CLSM de Poitiers fait partie des 15 territoires ayant obtenu la labellisation auprès de l'ARS Nouvelle Aquitaine (labellisation obtenue en janvier 2017.)

Les partenaires fondateurs du CLSM de Poitiers (Centre hospitalier Henri Laborit, UNAFAM et élus à la cohésion sociale et à l'action sanitaire et sociale de la ville de Poitiers) ont défini en 2015 l'amélioration des parcours de vie et de santé des personnes atteintes de troubles psychiques et psychiatriques comme la mission stratégique du CLSM.

³ Document de travail, P. Meyer-Bisch, Roubaix, 19 mars 2014

⁴ Marie-Sophie DESSAULLE. La personne en situation de handicap : usager ou citoyen ? Gérontologie et société. 4/2005. N°115. 63-74

Axes prioritaires du CLSM

Les partenaires réunis en Assemblée plénière en juillet 2016 ont défini trois axes prioritaires :

COMMENT PERMETTRE LA FLUIDITÉ DES
PARCOURS DE VIE ET DE SOINS DES
PERSONNES ATTEINTES DE TROUBLES
PSYCHIQUES ET PSYCHIATRIQUES ?

COMMENT ACCOMPAGNER
LES PERSONNES EN SITUATION
COMPLEXE ?

AXES PRIORITAIRES DU CLSM DE POITIERS

COMMENT PERMETTRE AUX CITOYENS ET AUX
PROFESSIONNELS DE L'ACCUEIL ET DE L'ACCOMPAGNEMENT
NON SPÉIALISTES DE MIEUX COMPRENDRE LES TROUBLES
PSYCHIQUES ET PSYCHIATRIQUES ?

Ces axes de travail sont amenés à évoluer au fur et à mesure de l'avancée du CLSM, en réponse aux besoins locaux identifiés et aux priorités nationales et régionales.

Composition et rôle des instances du CLSM

CONSEIL LOCAL EN SANTE MENTALE DE POITIERS

Assemblée plénière

Partage des problématiques sur les parcours de vie en Santé Mentale
Discute et valide des propositions de réponses concrètes

Groupe de travail 1

Groupe de travail 2

Groupe de travail 3

Comité de pilotage
Etudie les propositions, prépare les plénières

Coordinateur

Membres fondateurs

Le Centre hospitalier Henri Laborit, l'UNAFAM, la ville et le CCAS de Poitiers sont à l'origine du CLSM de Poitiers. D'autre part, le CHL et le CCAS assurent le financement du poste de coordination. Ces partenaires constituent l'équipe projet du CLSM.

L'Assemblée plénière

Missions

L'assemblée plénière est composée d'acteurs locaux impliqués dans les questions de santé mentale : citoyens, personnes concernées, aidants et leur représentants, professionnels de santé primaire, hospitaliers et psychiatriques, professionnels du champ social et médico-social, institution de santé et de solidarité. Elle permet à ses membres d'exposer les problématiques de santé mentale qui les préoccupent. Elle donne l'opportunité de partager et de mettre en débat les différents points de vue des partenaires sur les axes de travail. Elle est le lieu de présentation et de validation des propositions d'actions sur lesquelles les groupes ont travaillé. Il est prévu qu'elle se réunissent 1 à 2 fois par an.

Membres de l'Assemblée plénière

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">- ARGOS 2001 Antenne de la Vienne- AROSH- ARS- ARS- Association tutélaire des inadaptés de la Vienne - ATI86- Au bonheur du GEM- AUDACIA- CAF- CCAS DE POITIERS- Centre d'Animation de Beaulieu- Centre d'animation de CAP SUD- Centre d'animation des Couronneries- Centre de santé universitaire- Centre social de la Blaiserie- Centre social de la Gibauderie- Centre social des 3 cités- Centre social du Toit du Monde- CHHL -Direction, CME, Pôle A Ambulatoire, Coordination Prévention du suicide et promotion de la santé mentale, pôle pédopsychiatrie, Service social, Pôle Adulte, CMP- CHU- CHU - Direction, Maison de la santé publique, PASS- CHU PASS- CIDFF de la Vienne- CLCV86- CNL86- COALLIA- Conseil de l'Ordre des Infirmiers- Conseil Départemental 86 | <ul style="list-style-type: none">- Conseil Départemental 86 -DGAS, PMI, MDS- Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins- Conseil Départemental des Chirurgiens Dentistes- Conseil Régional- Conseil Régional de l'Ordre des Médecins- CPAM- DDCS- DRJSCS- DSDEN de la Vienne - Service de santé scolaire- EKIDOM- GEM LA CORDEE- HABITAT86- Itinéraire Santé- Le Local- Mairie de Poitiers- Maison de santé des Couronneries- Maison des 3 Quartiers- MDPH- MLI- Mutualité Française Poitou-Charentes- Police Nationale- Préfecture- Préfecture de la Vienne- Protection judiciaire de la jeunesse- Saint-Eloi vivre Ensemble- SAMSAH - Mutualité Française Vienne- SARHLM- SDIS- Service de santé universitaire |
|---|--|

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Service social universitaire - SIAO86 - Croix Rouge Française - SIPEA - SOELIFA - UDAF 86 : SAVS, pôle insertion - UNAFAM | <ul style="list-style-type: none"> - URPS Chirurgiens dentistes - URPS Infirmiers - URPS MASSEURS
KINESITHERAPEUTES - URPS Médecins libéraux - URPS Pharmaciens |
|--|--|

L'assemblée plénière est présidée par le Maire et pourra être confortée par de nouveaux membres, en fonction de l'évolution des besoins.

Le comité de pilotage

Missions

Le comité de pilotage définit les priorités d'action du CLSM et les programmes et calendrier de mise en œuvre correspondant. Il assure le suivi des travaux des différents groupes et commissions en charge de l'élaboration de propositions. Le comité de pilotage prend les décisions nécessaires à l'avancée des démarches et se réunit autant que de besoins pour assurer ses missions.

Membres du Comité de pilotage

- Centre Hospitalier spécialisé Henri Laborit
- UNAFAM de la Vienne
- CCAS de Poitiers
- Ville de Poitiers
- ARS
- Direction départementale de la Cohésion Sociale
- Itinéraire Santé

Le comité de pilotage est présidé par le maire ou son représentant.

Les groupes de travail

Les groupes de travail sont des espaces visant à partager des problématiques et à proposer des réponses aux besoins observés. Leur composition permet de croiser les regards et favorise l'interconnaissance des acteurs.

Ils se réunissent autant que de besoins pour faire avancer leurs actions.

La coordination

La coordination est effectuée par le Pôle santé du CCAS de Poitiers. Le coordonnateur assure le suivi des travaux et fait le lien avec l'ensemble des partenaires. Il prépare et anime les séances de travail des groupes thématiques. Il prépare les séances du comité de pilotage et de l'assemblée plénière. Il est garant du respect des principes d'action du CLSM et de l'avancement des travaux. Il élabore les outils de programmation annuelle et met en œuvre le dispositif d'évaluation. Il assure la communication autour du CLSM en direction du grand public et des partenaires et organise le retour d'information vers les partenaires lorsque des actions sont mises en œuvre.

Fonctionnement

La définition d'une fiche action pour la période 2018-2022

Le CLSM étant le volet santé mentale du contrat local de santé, son fonctionnement se base sur le calendrier du CLS. Ainsi, la fiche action du CLSM est élaborée pour la période couverte par le contrat local de santé soit pour le CLS 2^{ème} génération la période 2018-2022. Elle précise les actions en cours et les projets à développer (voir en annexe).

La fiche action 2018-2022 est définie en comité de pilotage sur la base :

- des enjeux identifiés dans le cadre des groupes de travail,
- des priorités régionales et nationales en matière de santé mentale.

Elle est validée en Assemblée plénière.

La définition de priorités annuelles

Afin d'opérationnaliser les priorités du CLSM pour la période 2018-2022, il est proposé de déterminer des objectifs d'action chaque année. Il appartient au comité de pilotage de définir les priorités d'action, à l'Assemblée plénière de valider ces priorités et aux groupes de travail d'en assurer la mise en œuvre. La fiche action et les programmations annuelles, annexées à ce document, sont portées à la connaissance de l'ensemble des partenaires du CLSM.

Modalités d'évaluation

A l'image de l'évaluation du CLS, le dispositif d'évaluation prévoit une campagne en deux axes :

- Une évaluation de la satisfaction des partenaires impliqués (membres de la plénière et participants aux groupes de travail) via un recueil d'information par questionnaires ou entretiens. Cette évaluation sera réalisée à mi-parcours et en fin de CLS,
- Une évaluation annuelle de l'efficacité du CLSM via le renseignement d'une grille d'indicateurs de processus, d'activités et de résultats concernant les activités, actions et réalisation du CLSM.

Financement du poste de coordination

Les ressources allouées au CLSM se composent de 50 % d'un équivalent temps plein pour la coordination affecté au Pôle accompagnement santé du CCAS. Ce poste est conjointement financé par le CCAS et le Centre hospitalier Henri LABORIT. Les modalités de ce co-financement sont arrêtées par convention.

Annexes

- Fiche action CLSM
- Programmation annuelle

N°	Améliorer la santé mentale et faciliter les parcours de vie des personnes ayant un trouble psychique
----	---

Objectifs :

Assurer une veille des besoins en santé mentale

Améliorer l'accès et la continuité des soins

Favoriser l'inclusion sociale et l'autonomie des usagers

Participer aux actions de lutte contre la stigmatisation

Promouvoir la santé mentale

Les actions en cours :

1) Assurer une veille des besoins en matière de santé mentale

Réalisation d'un diagnostic en 2017

Participation aux travaux diagnostics dans le cadre du Projet territorial de santé mentale porté par le CHL

Animation de groupes de travail et d'instances de gouvernance faisant état des besoins observés

2) Participer aux actions de lutte contre la stigmatisation

Organisation des SISM

3) Améliorer le parcours de vie des personnes vivant avec des troubles psychiques

Elaboration d'un annuaire des ressources

4) Elaboration et animation d'une cellule d'aide à la résolution des situations psychosociales complexes

Les porteurs de l'action :

CCAS, CHL, UNAFAM

Professionnels concernés par les troubles psychiques

Personnes concernées par un trouble psychique et leurs proches

Grand public

Les projets à développer :

Développer des actions pérennes de lutte contre la stigmatisation

Mettre en place un plan d'action visant à proposer des actions de lutte contre la stigmatisation tout au long de l'année

Promouvoir l'outil STOPBLUES dans le cadre du projet PRINTEMPS porté par l'INSERM

Promouvoir la prévention primaire en incitant les personnes à demander de l'aide via un outil numérique (site Interne et Application)

Permettre une évolution des pratiques et des compétences pour améliorer le parcours des personnes depuis la détection précoce jusqu'à la réinsertion (y compris l'accès aux soins somatiques)

Repérer et analyser les points de ruptures et co-construire, avec les acteurs concernés, des organisations en réponse aux besoins identifiés

Suivre et évaluer les travaux de la cellule d'aide à la résolution des situations psychosociales complexes

Partenaires associés :

ADSEA, AOSIS, Agence régionale de santé, Argos 2001, Audacia, CART, CCAS, Centre hospitalier Henri Laborit, Coordination départementale de Promotion de la santé mentale Prévention du suicide, CHU – SAMU, Conseil départemental de la Vienne de L'Ordre des médecins, Conseil départemental de l'Ordre des Chirurgiens-dentistes, Conseillère municipale de Poitiers déléguée à la Politique de la ville et solidarité, Croix-Rouge Française, Direction départementale de la cohésion sociale, Ekidom, Groupement d'entraide mutuelle Au bonheur du GEM, Groupement d'entraide mutuelle la Cordée, Immobilière Atlantic Aménagement, Itinéraire santé, Maison départementale des solidarités, Mission Handicap Grand Poitiers, Mission locale d'Insertion du Poitou, PMI -médecin départemental, Pôle accompagnement social CCAS, Police municipale, Prévention de la délinquance - Service Prévention Tranquillité publique Grand Poitiers, Protection judiciaire de la jeunesse, Protection maternelle et infantile, Psychiatre libéral, Relais Georges charbonnier, Samsah, Service départemental d'incendie et de secours de la Vienne,, Service Hygiène publique Qualité environnementale Ville de Poitiers, Service Prévention Tranquillité Publique Ville de Poitiers, UDAF de la Vienne, Unafam, Service de santé universitaire, Vice-Présidente du CCAS de Poitiers

Partenaires à mobiliser :

Entreprises, futurs professionnels de santé, médias

Programmation annuelle CLSM Poitiers

Axes de travail	2018	2019	2020	2021	2022
Veille / Observation en santé mentale		Actualisation des besoins			
	SISM	SISM	SISM	SISM	SISM
Lutte contre la stigmatisation (Groupe de travail 1)	Elaborer un programme d'actions au-delà des SISM	Mise en œuvre d'actions pérennes			
	Promouvoir STOPBLUES	Promouvoir STOPBLUES			
Fluidifier les parcours de vie (Groupe de travail 2)	Réinterroger les besoins et attentes du groupe de travail à partir des travaux existants	Co-construire les organisations en réponse aux besoins identifiés (en lien avec le PTSM)			
Prise en charge des situations psychosociales complexes (Groupe de travail 3)	Finaliser le fonctionnement et valider les outils	Suivi	Evaluation à mi-parcours		
	Démarrer la cellule				

COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

**Réunion du COPIL du CLSM du 26
avril 2018**

Compte-rendu du Comité de pilotage du CLSM de Poitiers Jeudi 26 avril 2018

Personnes présentes

- ALLIX Didier, Cadre supérieur de santé Pôle A ambulatoire CHL
- BERT Isabelle, Chargée de mission Handicap Grand-Poitiers
- CHEVALLIER COMPAIN Elisabeth, Directrice Service Action sociale Santé CCAS Poitiers
- DUMONT Françoise, Directrice adjointe CHL
- FAGET-LAPRIE Régine, Vice-Présidente CCAS Poitiers
- LAGRANGE Isabelle, DD86 ARS
- PEFFERKORN Jean-Luc, Directeur Itinéraire Santé
- PERIGAUD-MORLAT Gaelle, Directrice générale CCAS Poitiers
- PERON Dr Sylvie, Présidente de la CME CHL
- PETARD Yves, Président UNFAM 86

Personnes excusées

- Dr BLOTTIAUX : DSDEN
- BURGERES Christine, Ville de Poitiers / Grand Poitiers
- DELAFOSSE Anne, DDCS
- JOLLY Pierre, Grand Poitiers

Ordre du jour

- Avancement des groupes de travail
- Document de cadrage du CLSM 2018-2022
- Fiche action 2018-2022 et programmation annuelle
- Elaboration de l'ordre du jour de l'Assemblée plénière
- Informations diverses

Pièces jointes

- Témoignage de Lana
- Document de cadrage CLSM



I- AVANCEMENT DES GROUPES DE TRAVAIL

1) Groupe 1 : Permettre aux citoyens et aux professionnels de l'accueil et de l'accompagnement non spécialistes de mieux comprendre les troubles psychiques et psychiatriques

a. Bilan Semaines d'information sur la santé mentale 2018

Huit actions partenariales ont été réalisées :

- 5 en direction du grand public
- 3 en direction des professionnels

Format : atelier, conférence-débat, ciné-débat, formation

Environ 210 personnes touchées (hors formations PJJ et CAF)

• Points forts

- Nombre de partenaires de l'action : ARGOS, IREPS, Ville et CCAS de Poitiers, CHL, CAF, PJJ, UNAFAM, ARS, Conseil départemental, Sages-femmes libérales
- Qualité du partenariat
- Qualité des interventions et des échanges
- Satisfaction du public : 76 / 82 répondants sont satisfaits ou très satisfaits de leur participation
- Porte d'entrée vers les futurs professionnels de santé

• Points faibles

- Manque de participants
- Manque de relais pertinents dans les médias
- Absence des étudiants infirmiers dans l'action en direction des futurs professionnels de santé

b. Avancement du groupe de travail

Le groupe de travail s'est réuni le 5 avril dans l'objectif de faire le bilan des SISM et de prioriser des publics et types d'action pour commencer à élaborer un programme d'actions pérennes.

Publics cibles retenus :

- Entreprises (DRH)
- Elus
- Média
- Voisinage des GEM (actions de proximité)
- Etudiants futurs professionnels de santé

Supports envisagés :

- Fête des voisins / Fête de la musique / Journées portes ouvertes
- Duo Day
- S'appuyer sur des journées nationales
- Evènements culturels
- Atelier Psychiatrie / Presse

La prochaine réunion est prévue en juin pour avancer sur un programme d'actions.

2) Groupe 2 : Permettre la fluidité des parcours de vie et de soins des personnes atteintes de troubles psychiques et psychiatriques

Le groupe de travail souhaitait élaborer un annuaire des ressources pour favoriser l'interconnaissance et l'articulation des prises en charge.

En raison :

- D'un travail similaire mené par le CCAS (cartographie des ressources sociales)
- D'un travail similaire mené par Itinéraire santé dans le cadre de la Plateforme territorial d'appui dont une des missions est de contribuer à la lisibilité des ressources en santé mentale et handicap pour les acteurs du territoire. Cet annuaire devrait être mis en ligne en septembre.

Il est proposé de présenter ces outils à ce groupe de travail et de réinterroger ses besoins et attentes. Les résultats du diagnostic réalisé actuellement par le CHL dans le cadre de l'élaboration du Projet territorial de santé mentale permettront d'alimenter la réflexion dans ce groupe de travail.

Il paraît donc pertinent aux membres du comité de pilotage de proposer une réunion en septembre car les outils devraient être bien avancés et le diagnostic devrait être réalisé. Dans cette attente, un mail d'information leur sera adressé afin de maintenir la dynamique.

3) Groupe 3 : Accompagner les personnes en situation psychosociale complexe

Les membres permanents de la cellule se sont réunis le 26 avril afin de finaliser les outils et le fonctionnement.

Situations relevant de la cellule

- Personnes majeures
- Présence de troubles psychiques avérés ou suspicion de troubles psychiques
- Situation complexe qui nécessite une coordination des partenaires
- Pas en première intention : le demandeur doit avoir mobilisé les dispositifs habituels de droit commun au préalable
- Pas de prise en charge de l'urgence

Principes d'action

- Principe de subsidiarité
- Responsabilité partagée autour des situations
- Partage des informations utiles pour faire avancer une situation « inadaptée » : expertise partagée
- Consentement de la personne pour la levée de l'anonymat

Cadre déontologique et éthique

- Une charte de déontologie et de fonctionnement pose les principes éthiques et déontologiques.
- Signée de tous les membres permanents et invités
- Pose les principes :
 - Du partage d'information dans le respect du secret professionnel
 - De l'information de la personne concernée et/ou du respect de son anonymat

Saisine

- Institutions membres de la cellule
- Professionnels, associations ou partenaires
- Pas de grand public

Trois niveaux de réponses

- La situation de relève pas de la cellule (niveau 1)
- La situation peut trouver une réponse via des échanges mail et téléphone (niveau 2)
- La situation doit faire l'objet d'une réunion des membres de la cellule (niveau 3)

Les réunions de la cellule

- 5 à 6 par an selon un calendrier établi annuellement
- Objectif de proposer une stratégie pour les situations examinées (consensus)
- Tableau récapitulatif anonymisé : engagements des membres de la cellule
- Point chaque début de séance sur les situations examinées la séance précédente

Harmonisation des pratiques sur le département

Le fonctionnement et les outils devront être harmonisés sur l'ensemble du département. Des réunions de travail sont organisées entre la coordinatrice du CLSM de Poitiers et la coordinatrice du CLS de Châtellerault.

Avancement de la cellule

- Première réunion des membres permanents le 26 avril
- Charte de fonctionnement et outils en cours de finalisation
- La cellule sera opérationnelle dès les outils finalisés (fin mai)
- Une première réunion de la cellule en septembre puis tous les 2 mois

Les membres du comité de pilotage proposent que le fonctionnement de la cellule soit présenté lors de l'assemblée plénière.

Une réunion du groupe de travail 3 est prévue en juin pour leur présenter l'avancement des travaux.

II- DOCUMENT DE CADRAGE DU CLSM

La coordinatrice du CLSM propose un document de cadrage du CLSM visant à préciser :

- Définition et objectifs des CLSM
- Principes d'action
- Missions et objectifs du CLSM de Poitiers
- Gouvernance
- Fonctionnement
- Modalités d'évaluation

Ce document est soumis à la validation des membres du comité de pilotage. Une fois validé, il sera mis à disposition des partenaires du CLSM et servira d'outil de programmation pour les actions du CLSM.

III- FICHE ACTION 2018-2022 ET PROGRAMMATION ANNUELLE

1) Fiche action

Le CLSM s'inscrivant dans le contrat local de santé de Poitiers, une fiche action couvrant la période du CLS est proposée.

La coordinatrice du CLSM propose d'inscrire à cette fiche action l'élaboration d'un projet territorial visant à développer les compétences psychosociales des enfants. Cependant, les membres du comité de pilotage précisent qu'il avait été convenu que le CLSM s'intéresse en priorité au public adulte et s'accordent à dire qu'il est préférable de poursuivre et consolider les actions en direction de ce public avant de proposer d'autres actions. D'autre part, si des

actions en direction des enfants et adolescents étaient mises en œuvre dans le cadre du CLSM, il conviendrait d'associer des représentants de la pédopsychiatrie.

Voir annexe du Document de cadrage pour la fiche action.

2) Programmation annuelle

Programmation des actions du CLSM pour la période 2018-2020

Axes de travail	2018	2019	2020
Veille / Observation en santé mentale		Actualisation des besoins	
	SISM	SISM	SISM
Lutte contre la stigmatisation (Groupe de travail 1)	Elaborer un programme d'actions au-delà des SISM	Mise en œuvre d'actions pérennes	
	Promouvoir STOPBLUES	Promouvoir STOPBLUES	
Fluidifier les parcours de vie (Groupe de travail 2)	Réinterroger les besoins et attentes du groupe de travail à partir des travaux existants	Co-construire les organisations en réponse aux besoins identifiés (en lien avec le PTSM)	
Prise en charge des situations psychosociales complexes (Groupe de travail 3)	Finaliser le fonctionnement et valider les outils	Suivi	Evaluation à mi-parcours
	Démarrer la cellule		

IV- ELABORATION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 04.07

L'ordre du jour suivant est retenu :

- Introduction par M. le Maire
- Intervention extérieure sur un thème d'actualité en santé mentale (thème à définir : blog de Lana ?)
- Restitution des travaux des trois groupes de travail par un (des)participant(s)
- Présentation du fonctionnement de la cellule d'aide à la résolution des situations psychosociales complexes
- Présentation du projet PRINTEMPS (Site Internet et Application STOPBLUES)
- Présentation des actions prévisionnelles 2018-2022 et de la programmation annuelle
- Conclusion des échanges par l'Agence régionale de santé

L'intervenant extérieur pourrait être une personne vivant avec un handicap psychique. La coordinatrice du CLSM transmet aux membres du comité de pilotage le contenu d'une intervention d'une personne souffrant de schizophrénie étant intervenue lors d'une journée organisée par le CCOMS.

V- INFORMATION DIVERSE

M. Pétard informe de la mise en place d'une permanence téléphonique d'assistante de service social financé par l'ARS spécialisée dans l'accompagnement des personnes ayant des troubles psychiques. Cette permanence a lieu le vendredi de 10h à 13h.

Le numéro d'appel est le 05 17 86 01 25.

COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

**Réunion de l'Assemblée plénière
du CLSM du 4 juillet 2018**



Assemblée plénière

4 juillet 2018

Partenaires fondateurs du CLSM de Poitiers



Déroulement de la séance

- Présentation générale du CLSM
- Restitution des travaux des groupes 1 et 2
- Cellule d'aide à la résolution des situations psychosociales complexes
- Actions prévisionnelles 2018-2022
- La réhabilitation psychosociale : concepts et outils, existants et à venir
- Conclusion des échanges



Présentation générale du CLSM



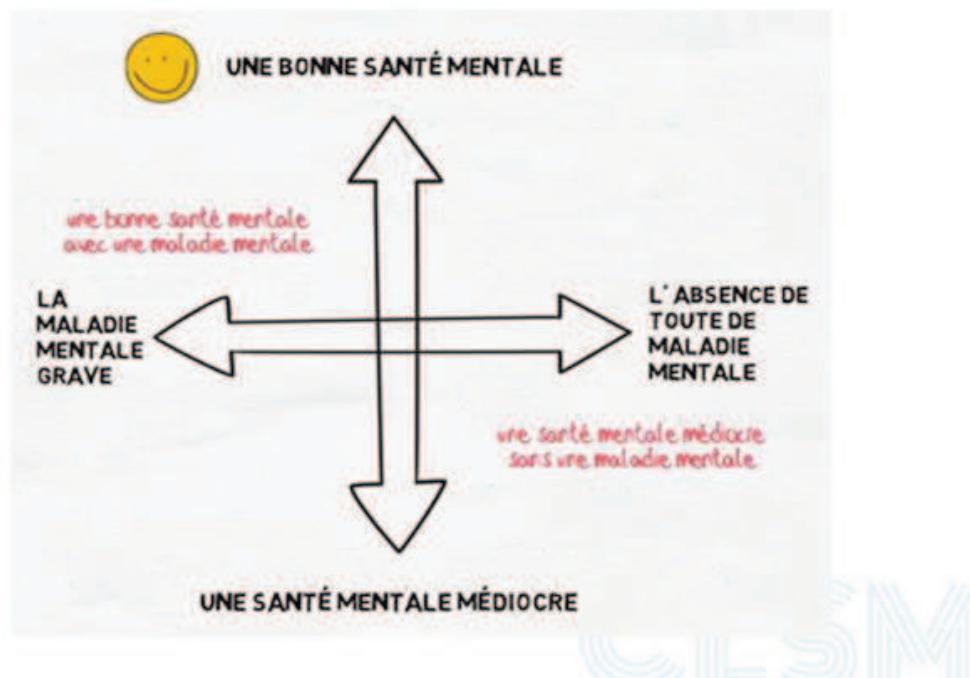
CLSM

Présentation générale du CLSM



CLSM

Présentation générale du CLSM



Présentation générale du CLSM

GROUPE DE TRAVAIL 2

PERMETTRE LA FLUIDITÉ DES PARCOURS
DE VIE ET DE SOINS DES PERSONNES
ATTEINTES DE TROUBLES PSYCHIQUES ET
PSYCHIATRIQUES

GROUPE DE TRAVAIL 3

ACCOMPAGNER LES PERSONNES
EN SITUATION COMPLEXE

AXES PRIORITAIRES DU CLSM DE POITIERS

GROUPE DE TRAVAIL 1

PERMETTRE AUX CITOYENS ET AUX PROFESSIONNELS DE
L'ACCUEIL ET DE L'ACCOMPAGNEMENT NON SPÉCIALISTES DE
MIEUX COMPRENDRE LES TROUBLES PSYCHIQUES ET
PSYCHIATRIQUES

Groupe de travail 1 : Destigmatisation

◎ Principe guidant l'action

Au-delà des professionnels, c'est l'ensemble des citoyens qui, par leurs comportements, leurs attitudes et leurs conceptions vont aussi contribuer au regard porté sur la pathologie mentale et sur les personnes concernées par ces pathologies.

◎ Membres du groupe de travail

CHL, Unafam, Ville de Poitiers/ Grand Poitiers, ARS, SAMSAH Mutualité française, Au bonheur du GEM, GEM La cordée, Ekidom, UDAF, ARGOS, Immobilière Atlantic Aménagement,

Restitution des travaux du groupe

Julie DEBORD, chargée de communication du CHL

Isabelle BERT, chargée de mission handicap de Grand Poitiers



Groupe de travail 1 : Destigmatisation

◎ Bilan des SISM 2018:

◦ Semaines d'information sur la santé mentale

Thématique: SANTE MENTALE : PARENTALITE ET ENFANCE

Du 12 au 25 mars 2018 à Poitiers

Huit actions réalisées sous différents formats: atelier, conférence-débat, ciné-débat, formation

Partenaires : CH Laborit – PMI – ARGOS – UNAFAM – CAF – CCAS – PJJ – UDAF – ARS – Cinéma Le Dietrich – Ministère de la Justice – Département de la Vienne - IREPS

Semaines d'information
sur la santé mentale



Groupe de travail 1 : Destigmatisation

◎ Rétrospective



Semaines d'information
sur
la santé mentale

CLSM

Groupe de travail 1 : Destigmatisation

◎ Mise en place d'actions pérennes

Publics cibles : Entreprises (DRH) – Elus – Médias - Etudiants

Supports envisagés : actions de proximité (Fête des voisins – Partenariat Ekidom – Art-thérapie ...)- événements (DuoDay – Point presse...)- intégrer des programmes existants (SEEPH – Accessifs – DuoDay...)

◎ Perspectives 2018-2019

- Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes handicapées

Du 17 au 25 novembre 2018

- Rencontre avec les médias

- Préparation des SISM 2019: 30^{ème} édition

Du 18 au 31 mars 2019

« Santé mentale à l'ère du numérique »

Identifier de nouveaux partenaires (Cobalt – EMF – TLM – Gamer Assembly

- « Bistrot de l'emploi » (LM Café) / Emission de radio (Pulsar)

- DuoDay (action européenne : inclusion des personnes handicapées en milieu ordinaire sur une journée / stage)

Groupe 1 : Destigmatisation

○ Présentation de l'application StopBlues

- Projet de recherche géré par l'INSERM
- Sous le haut-patronage des Ministres en charge de la Santé et de la Recherche



stopblues@inserm.fr



CLSM

Groupe de travail 2 : Parcours

○ Préambule

Les partenaires fondateurs du CLSM de Poitiers ont défini en 2015 l'amélioration des parcours de vie et de santé des personnes atteintes de troubles psychiques comme la mission stratégique du CLSM

○ Membres du groupe de travail

CHL, Unafam, Ville de Poitiers/ Grand Poitiers, CCAS, ARS, SAMSAH Mutualité française, Ekidom, Immobilière Atlantic Aménagement, Université, Conseil départemental, Itinéraire santé, DDCS, Mission locale, AOSIS, SDIS, Police, PJJ, Audacia, CART

Restitution des travaux du groupe

Yves Pétard, Président de l'UNAFAM Vienne
Didier Allix, Cadre supérieur de santé au CHL

Groupe de travail 2 : Parcours

◦ Une constat, une expression des besoins, une analyse

- Malgré la présence de nombreuses structures, de nombreux services, les ruptures de parcours sont nombreuses, et les temps morts fréquents
- Les professionnels attendent un catalogue des ressources disponibles sur le territoire pour savoir qui peut quoi, et le mode d'emploi effectif
- Des démarches analogues sont initiées dans différents cadres :
 - Diagnostic Territorial de Santé Mentale (en attente validation ARS)
 - démarche Réponse Accompagnée pour Tous (MDPH)
 - Plate-forme Territoriale d'Appui



Groupe de travail 2 : Parcours

◦ Le travail déjà accompli

- Des échanges sur des sujets sensibles :
 - tensions liberté/protection, accompagnement/abandon
 - secrets partagés, secrets échangés, au bénéfice de qui?
- Un consensus sur l'étendue des besoins, les composantes d'une vie aussi bonne et épanouie que possible, les accompagnants potentiels les mieux placés pour y répondre
- Un apprivoisement réciproque, utile dans les autres démarches de concertation



Groupe de travail 2 : Parcours

◦ Le programme à venir

- Saisir les opportunités dégagées par les démarches de coordination engagées: PTSM, PTA
- Tester les catalogues-ressources élaborées par le CCAS et la PTA, y collaborer
- Entrer dans une boucle de capitalisation vertueuse avec le GT3, qui traite des situations complexes (cas individuels) pour identifier et partager les bonnes pratiques



Groupe 3 : Accompagner les personnes en situation complexe

◦ Table ronde

Restitution des travaux du groupe

Didier Allix, Cadre supérieur de santé, CHL

Christelle Bidault, Coordinatrice du Pôle accompagnement social, Ekidom

Maud Locret, Coordinatrice SIAO, Croix-Rouge Française

Emmanuel Patris, Cadre de santé, CHL

Véronique Bounaud, Coordinatrice du CLSM

◦ Membres du groupe de travail

CHL, Unafam, Ville de Poitiers/ Grand Poitiers, CCAS, ARS, SAMSAH Mutualité française, Ekidom, Immobilière Atlantic Aménagement, Habitat de la Vienne, Conseil départemental, Itinéraire santé, DDCS, Mission locale, SDIS, Police, PJJ, Audacia, CART, Conseil de l'Ordre des médecins, Habitat de la Vienne, ADSEA, SAMU, Croix-Rouge Française, Psychiatre libéral



Actions prévisionnelles 2018-2022



Thème d'actualité

- La réhabilitation psychosociale : concepts et outils existants et à venir
- Dr Peron, Présidente de la CME, CHL

Conclusion des échanges

- Le CLSM dans le projet régional de santé

- Mme Isabelle Lagrange, ARS Nouvelle-Aquitaine,
Délégation de la Vienne

CLSM



Contact

Véronique Bounaud
Coordinatrice du CLSM de Poitiers
05 49 41 92 67
veronique.bounaud@poitiers.fr

CLSM

Conseil Local en Santé Mentale

Poitiers

COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

Réunion du COPIL du CLSM du 7 décembre 2018

Compte-rendu du Comité de pilotage du CLSM de Poitiers 7 décembre 2018

Personnes présentes

- CHEVALLIER COMPAIN Elisabeth, Directrice Service Action sociale Santé CCAS Poitiers
- FAGET-LAPRIE Régine, Vice-Présidente CCAS Poitiers
- PEFFERKORN Jean-Luc, Directeur Itinéraire Santé
- PERIGAUD-MORLAT Gaelle, Directrice générale CCAS Poitiers
- PERON Dr Sylvie, Présidente de la CME CHL
- PETARD Yves, Président UNFAM 86

Personnes excusées

- BURGERES Christine, Ville de Poitiers / Grand Poitiers
- JOLLY Pierre, Grand Poitiers
- BERT Isabelle, Chargée de mission Handicap Grand-Poitiers
- DUMONT Françoise, Directrice adjointe CHL
- ALLIX Didier, Cadre supérieur de santé Pôle A ambulatoire CHL
- LAGRANGE Isabelle, DD86 ARS

Ordre du jour

- Suivi du plan d'action du CLSM 2018-2020 :
 - Groupe 1 : Destigmatisation
 - Programmation des SISM 2019
 - Avancement des actions pérennes
 - Groupe 2 : Amélioration des parcours de vie
 - Reprise des travaux
 - Proposition de travailler sur un diagnostic Habitat et santé mentale en vue d'élaborer des propositions innovantes dans le cadre du PLH
 - Groupe 3 : Cellule de gestion des situations psychosociales complexes :
 - Retours sur les premiers temps de fonctionnement de la cellule
 - Proposition d'une convention de partenariat
- Actualités des membres du comité de pilotage en matière de santé mentale
- Points divers

Pièces jointes

- Tableau des actions prévisionnelles pour les SISM
- Tableau des actions pérennes de lutte contre la stigmatisation
- Dossier de présentation du forum santé 2019



VI- AVANCEMENT DU GROUPE 1

« PERMETTRE AUX CITOYENS ET AUX PROFESSIONNELS DE L'ACCUEIL ET DE L'ACCOMPAGNEMENT NON SPECIALISTES DE MIEUX COMPRENDRE LES TROUBLES PSYCHIQUES ET PSYCHIATRIQUES »

Semaines d'information sur la santé mentale 2019



Cette année le thème est « La santé mentale à l'ère du numérique ».

De nouveaux acteurs ont été mobilisés : Espace Mendes France, Cobalt, Pôle Handicap de l'Université, Maison de la réhabilitation... Le programme prévisionnel propose une quinzaine d'actions à Poitiers.

Voir le tableau ci-joint pour le détail des actions.

Des financements sont nécessaires pour certaines actions. Les recherches de partenariats financiers sont en cours.

Avancement des actions pérennes

Le groupe de travail s'est réuni le 13 décembre.

Le tableau en annexe présente l'avancée des actions en direction des publics cibles déterminés lors des précédentes réunions.

Perspectives

Il est proposé et acté de développer deux axes de travail pour ce groupe dans les prochains mois :

- Investir le Forum santé 2019

Ouvert à tous, le Forum Santé 2019 proposera au public de prendre en compte la santé dans sa dimension globale, en montrant l'intérêt d'être acteur de sa santé à tous les âges de la vie.

Les visiteurs seront invités à découvrir les ressources et à s'informer en déconstruisant les idées reçues en matière de santé. Les animations trouveront leur originalité dans les ateliers ludiques et interactifs.

La construction du forum s'appuie sur la mobilisation de tous les acteurs de la prévention / promotion de la santé intervenant à Poitiers. Les animations, stands et interventions seront construits de manière partenariale en s'appuyant sur les ressources locales.

Un important travail de mobilisation sera réalisé en lien avec les lieux d'accueil du public du territoire :

- Etablissements scolaires,
- associations de quartiers,
- centres socio-culturels, etc.

Au vu du bilan des années précédentes et de la mobilisation envisagée, la fréquentation attendue est de 1300 personnes sur les 2 jours.

Cette année il a été proposé de renforcer le thème de la santé mentale à l'occasion de ce forum.

Afin d'en construire le contenu, il est proposé et validé d'y consacrer une partie de la prochaine réunion du groupe 1 du CLSM.

Tous les formats sont envisageables : stand, animations, ateliers, balades à thème, conférences courtes ou longues, démonstrations, etc.

- Associer la Direction Culture-Patrimoine de Grand Poitiers : la Culture peut être un levier efficace de lutte contre la stigmatisation.
Une rencontre avec cette Direction sera organisée pour envisager des collaborations.

VII- AVANCEMENT DU GROUPE 2

« PERMETTRE LA FLUIDITE DES PARCOURS DE VIE ET DE SOINS DES PERSONNES ATTEINTES DE TROUBLES PSYCHIQUES ET PSYCHIATRIQUES »



Avancement

Le groupe de travail s'est réuni une fois en 2018. Le groupe de travail ne s'étant pas réuni depuis plusieurs mois, leurs attentes ont été réinterrogées.

Il ressort de ce tour de table des attentes sur :

- Des outils par rapport aux problématiques de santé mentale des publics rencontrés dans le cadre de l'accompagnement social,
- Un besoin d'accroître la connaissance et l'articulation entre le secteur social et le secteur médical,
- La clarification et l'amélioration de la lisibilité du CHL pour un meilleur accès aux soins,
- Des espaces réguliers de rencontre des partenaires en vue de l'amélioration des pratiques professionnelles,

- Des espaces d'échanges sur la situation locale en matière de besoins de prise en charge et de réponses à apporter (les parcours des personnes migrantes par exemple),
- Un espace partenarial qui doit permettre d'inventer des modes d'intervention innovantes en réponses aux besoins identifiés,
- L'organisation de la « diffusion » de la culture partagée que se construit dans le cadre de ce groupe de travail, au sein des institutions représentées.

Ces attentes rejoignent les conclusions du diagnostic territorial de santé mentale mené par le CHL, en partenariat avec les acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux du territoire.

En fonction de la validation du diagnostic et des orientations prises pour construire le PTSM, le présent groupe de travail pourra se saisir de certaines pistes d'action. La phase de co-construction du PTSM associera les acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux du territoire.

Aussi, la coordinatrice du CLSM sera vigilante à s'articuler avec les groupes de travail qui seront mis en place dans le cadre du PTSM.

Perspectives

Il est proposé et acté de développer le travail sur deux axes :

- **L'habitat** : Proposition de travailler sur un Etat des lieux « Habitat et santé mentale » en vue d'élaborer des propositions innovantes dans le cadre du Plan local de l'Habitat de Grand Poitiers, en cours de réécriture. Le comité de pilotage valide la proposition de réaliser ce diagnostic, que celui-ci soit intégré ou non dans le cadre du PLH Grand Poitiers (ceci est soumis à la validation du comité de pilotage du PLH). Dr PERON confirme la nécessité d'analyser le fonctionnement de la convention qui lie le CHL et les bailleurs sociaux. Ceci pourrait être étudié dans le cadre de cet état des lieux.
- **L'emploi** : le CLSM a été sollicité par le Comité des alternatives poitevines pour l'emploi et l'entraide (CAPEE) sur le sujet de la santé mentale. Le CAPEE souhaite organiser une journée thématique pour les professionnels de l'insertion par l'activité économique et les professionnels de la santé mentale sur le thème « Précarité / Santé / Emploi ; quels projets d'accompagnement des publics avec des problématiques de santé mentale ? » (titre non définitif). Il s'agit d'une journée pour créer du contact entre les acteurs dans le but de trouver des solutions à des problématiques de terrain. INAE, association dédiée au développement de l'insertion par l'activité économique sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine, a remporté un appel à projet régional lui permettant de mettre en place ce type de journée sur l'ensemble de la région. Une première journée a eu lieu le 16 novembre 2018 dans le département des Pyrénées. INAE et le CAPEE s'associent en 2019 pour organiser une journée dans la Vienne et interpellent le CLSM. Le comité de pilotage valide cette proposition.

Ces deux axes de travail seront donc soumis au groupe de travail 2 qui se réunit en février.

Par ailleurs, le groupe de travail pourra être mobilisé sur des axes de travail du PTSM qu'il serait pertinent de décliner à l'échelle de Poitiers.

VIII- AVANCEMENT DU GROUPE 3

« ACCOMPAGNER LES PERSONNES EN SITUATION PSYCHOSOCIALE COMPLEXE »

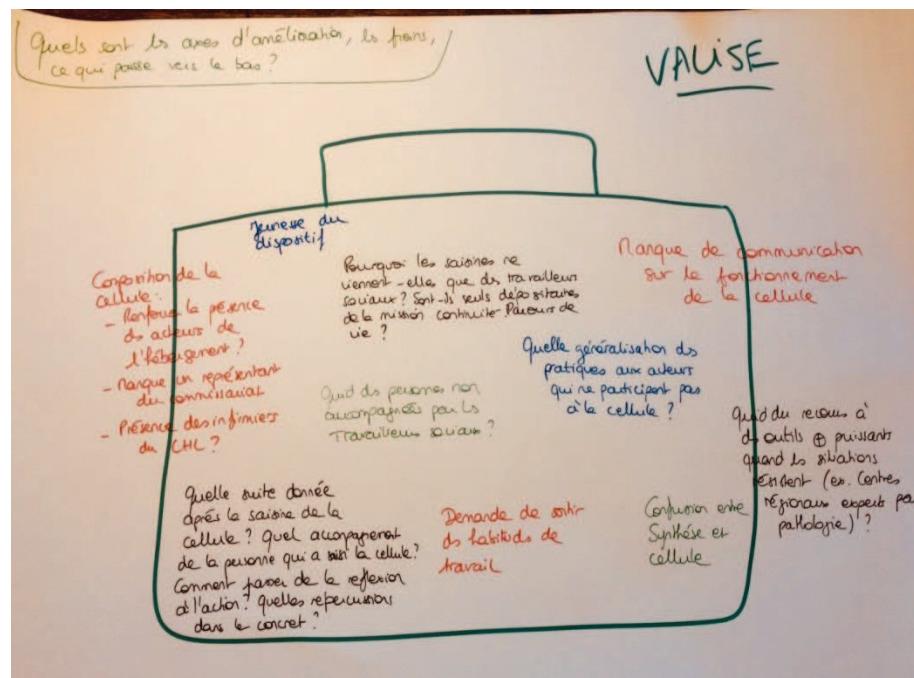


Les premiers temps de fonctionnement de la cellule

La cellule du CLSM est active depuis juin 2018. Elle s'est réunie à deux reprises. Deux saisines ont été réalisées pour la première réunion. En l'absence de saisine, la deuxième réunion a permis d'étudier 2 situations emblématiques. En effet, lors de la première réunion de la cellule, les membres permanents ont proposé l'étude de situations emblématiques, c'est-à-dire celles qui illustrent un besoin de renforcer l'interconnaissance des acteurs, les fonctionnements, les champs d'intervention et les limites d'intervention des différents professionnels.

Lors de la dernière réunion du groupe 3 du CLSM, qui a élaboré le fonctionnement et est chargé du suivi de la cellule, une première analyse du fonctionnement de la cellule a été élaboré. Ce temps d'analyse a permis de mettre en lumière :

- Des « valises », c'est-à-dire des marges d'amélioration, des freins, ce qui pousse vers le bas et/ou des questionnements



- Des « Ballons », c'est-à-dire les points forts, ce qui fonctionne, ce qui tire vers le haut



Perspectives

Quelques ajustements sont proposés au regard de l'analyse de ces premiers temps de fonctionnement :

- Intégrer des « Situations emblématiques » dans le fonctionnement de la cellule : Cette modalité n'était pas prévue initialement. Au vue de l'intérêt des échanges engendrées par ces situations, il est proposé et adopté de les intégrer dans le fonctionnement.
- Faire évoluer la charte de fonctionnement de la cellule en convention de partenariat : Afin de renforcer l'engagement partenarial dans la démarche et de renforcer l'engagement de chacun dans les procédures visant à protéger les données personnelles dans le cadre du RGPD, il est proposé et adopté de faire évoluer la charte de fonctionnement en convention de partenariat.

IX- LE DEPLOIEMENT DU CLSM DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Conformément à l'instruction du 30 septembre 2016 relative à la consolidation et à la généralisation des conseils locaux de santé mentale en particulier dans le cadre des contrats de ville, le CLSM de Poitiers développe des actions dans les quartiers, notamment les quartiers prioritaires. Ainsi, un rapprochement entre les professionnels des maisons de quartiers et les professionnels du CHL est en cours. Une formation sera proposée aux acteurs des maisons de quartier. D'autre part des actions seront proposées dans le cadre des SISM.

X- TOUR DE TABLE DES ACTUALITÉS

Dr PERON précise que le CHL sera également mobilisé dans la mise en œuvre des CPTS (communautés professionnelles territoriales de santé) qui regroupent les professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser – à leur initiative – autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes : organisation des soins non programmés, coordination ville-hôpital, attractivité médicale du territoire, coopération entre médecins et infirmiers pour le maintien à domicile. Cinq CPTS devraient être mises en place dans la Vienne.

M. PETARD nous informe d'un congrès organisé par l'UNAFAM concernant la destigmatisation qui s'est tenu le 30 octobre.

Vidéos de cette journée :

https://www.youtube.com/playlist?list=PLRER8kCJt0O98sUMSq2aKI1lw7kWyjU_5

COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

Réunion de lancement du Festival « Les Accessifs » 2019 25 septembre 2018

COMPTE-RENDU de la réunion du 25 septembre 2018 (salle de la Traverse – 5 rue Cité de la Traverse - Poitiers)

Objet :

Réunion de lancement Festival « Accessifs » du 11 au 26 mai 2019

Auteur du compte rendu : Isabelle BERT
Avec le visa du Directeur : Pierre JOLLY

Présents :

Yolaine ANDRE, Sylvie ANDUREAU (Cie Les Singuliers Associés), Estelle ARNOUX (Inter'Signes), Luigi AVANZATI (Rétina France), Monique BANIEE (ADRAS), Julien BAROT, Isabelle BERT (Grand Poitiers – Direction Politique de la ville - Solidarités), Isabelle BERTON (SEES-FP – IRJS), Maël BIN (Club Sportif des Sourds de Poitiers), Sophie BOCHU (Université de Poitiers – Service du Développement Social et de la Diversité), Patricia BRAUD (CHU – « La vie la santé »), Franchon BREBION (Ville de Buxerolles – Service citoyenneté), François-Xavier CAILLET (Conservatoire à rayonnement régional de Poitiers), Sylvie CHOUTEAU (ADRAS), Fabienne COEFFARD (GIHPPC et CED-H 86), Jacqueline DAIGRE (Ville de Poitiers - Conseillère municipale, Grand Poitiers - Conseillère communautaire), Amélie DENIS (SAVS APF France Handicap), Louise-Marie DESBROUSSES (L\$M Evasion), Fabienne DREUILH (Centre PEP Eldorado), Céline DURAND (MCL Le Local), Emmanuelle FILLONEAU (TAP), Amélie FITOUR (Epilepsie-France), Valérie FRANCHET (Ville de Poitiers - Conseillère municipale), Pierre FRONTY (AOSIS), Yohann GACE (MCL Le Local), Elodie GALLEGUO (Rectorat), Véronique GAUTREAU (Atout'Ane), Mathilde GOURDET (Immobilière Atlantic Aménagement), Michel GRELLIER (ASSHAV), Christian GROUSSARD (AGMP), Abderrazak HALLOUMI (Ville de Poitiers – Adjoint au Maire, Grand Poitiers – Conseiller communautaire), Frédéric HUOT DE SAINT ALBIN (Association Mission Habitat et STS), Gaëlle JEUDY (ALEPA), Pierre JOLLY (Grand Poitiers – Direction Politique de la ville - Solidarités), Maeliss KARAMAN (Club Sportif des Sourds de Poitiers), Eric LABBE (Grand Poitiers – Direction Jeunesse et vie sportive), Stéphane LAPLAUD (Grand Poitiers – Direction Jeunesse et vie sportive), Julie LAVAUD (Cie Les Singuliers Associés), Jacques LAVIGNOTTE (ARGOS 2001), Corinne LAVILLE (Ville de Vouneuil-sous-Biard – Conseillère municipale déléguée), Isabelle LUCAS (Toit du Monde), Jean-Marc MANTEAU (APF France Handicap), Christine MARCINIAK (Ville de Buxerolles – Adjointe au Maire, Grand Poitiers – Conseillère communautaire), Lucie METIVIER (MCL Le Local), Muriel MEYER (Inspection Education Nationale), Agnès

NOSSENT (Ville de Migné-Auxances - Conseillère municipale déléguée), Sylvie OLAGNIER (CHU – IFSI), Cyril PAGET (Ville de Saint-Julien l'Ars – Adjoint au Maire), Céline PARIS, Sarah PERDRIX (LE-CENTRE), Michaël PERRAUD (Club Sportif des Sourds de Poitiers), Jean-Marie PICHARD (Stade poitevin tennis de table), Martin PRESOLI (Association Mission Habitat), Françoise RIVOLET (Grand Poitiers – Direction Prévention – Santé – Social), Grégory ROUSSEL (Futurolan), Christine ROYER (Ville de Dissay – Conseillère municipale déléguée), Brigitte SEGUIN (Ville de Biard – Adjointe au Maire), Nacer SIDER (ARMMELHISCA), Corinne SUIRE (Ville de Saint-Georges-Lès-Baillargeaux – Adjointe au Maire), Christine THEVENET (Foyer Larnay Sagesse), Daniel THIAUDIERE, Clémence VERGNAULT (Orchestre des Champs-Elysées), Antoine VIDAL (IME Vivonne), Adeline VIGUIER (Association Le Train de l'Espoir), Catherine VULLIEZ (Ecole de Musique Vienne et Moulière), Aline WILLIOT (CHU – IFE)

Excusés :

Martine APERCE (Ville de Poitiers – Conseillère municipale), Maryline AUGER (Ville de Buxerolles – Direction Espace public, Patrimoine, Animation locale), Patricia BARDET (L'Entente Pongiste Tercé – Saint Julien l'Ars), Rémi BAYOU (Mélusik), Sandra BIDET EMERIAU (Ville de Poitiers – Direction Education Egalité des Chances), Franciane BILLAUD-RIPOLL (ESAT Jean Debelut), Jean-Claude BONNEFON (Conseiller municipal délégué), Elsa BOUTELOUP (ALEPA), Anne BRACHET (Ville de Chauvigny – Adjointe au Maire), Guillemette BROSSARD (CESSA APSA), Christine BURGÈRES (Grand Poitiers – Vice-présidente, Ville de Poitiers – Conseillère municipale déléguée), Jérôme CAYOT (Grand Poitiers – Direction Education Vie de la Cité), Bernadette CHARDIN (ERHR), Jean-Louis CHARDONNEAU (Ville de Buxerolles – Maire, Grand Poitiers – Vice-président), Marine CHEVALIER (Centre d'animation de Beaulieu), Emilie CHOUTEAU (Université de Poitiers), Geneviève COURIVAUD (Syndrômes d'Ehlers – Danlos 86), Dominique CLEMENT (Ville de Saint-Benoît – Maire, Grand Poitiers – Vice-président), Françoise DEBIN (Ville de Dissay – Adjointe au Maire), Catherine DEJOIE (CHL), Guillaume DELATTRE (Grand Poitiers – Direction Politiques territoriales), Delphine DEVAUX (GCS Handicap sensoriel), Isabelle DILHAC (Préfecture de la Vienne), Dominique DUPUY (Grand Poitiers – Direction Jeunesse et vie sportive), Anne DURPAIRE (Ecole élémentaire Jean Mermoz), Richard FRAIGNEAU (Pôle Emploi), Emilie FRANCOIS (Grand Poitiers – Direction Jeunesse Vie Sportive), Christian FROSSARD (Centre d'animation des Couronneries), Géraldine GALLEG (CCAS de Poitiers - Pôle accompagnement santé), Francis GOMEZ (APAJH 86), Ludivine GUEHO (EKIDOM), Anne-Marie GUIGNARD (Au Bonheur du GEM), Daniel GUYONNET (Université de Poitiers – Vice-président), Yannick HERAULT (ASSHAV / CDH 86), Julie JADEAU (ARGOS 2001), Sandrine JANCOU (CREPS), Stéphanie LECLERE (Au Bonheur du GEM), Aurélien LIAUTARD (Maison de la Gibauderie), Thierry LIMINANA (ITEP de Gurion), Chantal LUQUE (Toit du Monde), Mélanie MAINGAN-SACHON (Grand Poitiers – Musée Sainte-Croix), Ludivine MANSIERE (ITEP de Gurion), Cécile MARCHEIX (ARS Nouvelle-Aquitaine), Virginie MARTIN (ALEPA), Sophie MELLIER (EKIDOM), Cécile MORIN (APF France Handicap), Séverine MORLET (CHU), Claire PEIFFER (Maison des Projets de Buxerolles), Laurent PETIT (CAAP), Claire PIROUNET (Fédération des Centres Sociaux de la Vienne et ACEPP 86), Patricia PROVOST (ERHR), Isabelle RACOFFIER (Ecole maternelle Evariste Galois), Laurence RAFFRAY (CAAP), Vincent RENOIR (LE-CENTRE), Gwladys ROUZEAU (SAVS APF France), Cécile ROYER (Grand Poitiers - Médiathèque), Corine SAUVAGE (Ville de Montamisé – Maire, Grand Poitiers – Vice-présidente), Pierre-Yves SAUVAGET (ERHR), Alain TABUTEAU (L'Entente Pongiste Tercé – Saint Julien l'Ars), Chloé TEILLETT (Syndrômes d'Ehlers – Danlos 86), Aude THOMET (CCAS de Poitiers - Pôle accompagnement santé), Christophe TOUCHAIS, Céline URION (Association Le langage du cœur), Pierre VALENCON (CDSA 86)

FESTIVAL DES ACCESSIFS



**ANIMATIONS POUR TOUS
AUTOUR DU HANDICAP**
• SPECTACLES • CINÉMA • SPORTS • EXPOSITIONS •
PARTAGEONS NOS DIFFÉRENCES

PROCHAINE EDITION
Du 10 au 26 mai 2019

Les Accessifs : « partageons nos différences »
Semaines d'animation autour du handicap
La ville de Poitiers poursuit son action en faveur du handicap
Créer une vraie réflexion autour du handicap avec les habitants et les usagers

La Ville de Poitiers est engagée dans la prise en compte des situations de handicap depuis longtemps.

Créé en 2010 par la Ville de Poitiers, le festival « les Accessifs » est une vaste opération de sensibilisation autour du handicap se déroulant sur plusieurs jours, tous les deux ans, en alternance avec la journée des associations.

Ces semaines d'animation sont destinées à sensibiliser, à mobiliser autour du handicap, à communiquer sur les actions et initiatives portées par les acteurs.

Les « Accessifs » ont pour objectif de « changer le regard sur le handicap », d'éduquer à la différence et de lutter contre les discriminations à travers les animations proposées par les partenaires et sensibiliser chacun à ses problématiques.

Entre manifestations culturelles, débats, ateliers artistiques, activités sportives et culturelles diverses, les « Accessifs » sont destinés à un public le plus large possible, toutes générations confondues.

Lien vidéo
<https://youtu.be/QEAn1YHYPQ>

Déjà cinq éditions (2010, 2011, 2013, 2015 et 2017)

La première édition a eu lieu en 2010 et a été couronnée de succès (trophée de la Gazette de la meilleure réalisation, pour l'organisation d'un séminaire interne et d'une semaine d'animations auprès du grand public).

Lors de la 11^{ème} édition des « Prix Territoriaux » créé par la Gazette des communes et la GMF, la Ville de Poitiers avait déjà remporté un trophée pour son action autour du handicap avec la mise en place des « Accessifs » : meilleure réalisation impliquant plusieurs équipes et destinée à renforcer la qualité du service public, pour l'organisation sur le thème du handicap, d'un séminaire interne et d'une semaine d'animations auprès du grand public.

Pour la deuxième édition, la semaine des « Accessifs » s'est tenue du 25 au 28 mai 2011, axée sur le public jeune, avec la participation d'une quarantaine de partenaires institutionnels et associatifs. L'ensemble des animations a eu lieu à Poitiers et dans plusieurs communes de Grand Poitiers.

Lors de l'édition de 2011, le Conseil Communal des Jeunes de Poitiers a souhaité favoriser l'implication et la participation des jeunes dans la lutte contre les discriminations faites aux personnes en situation de handicap, à travers la réalisation d'un clip vidéo pour changer les regards sur le handicap.

Fort de nombreux retours positifs, le clip est aujourd'hui lauréat : du Prix Cap Com de l'ANACEJ 2012, d'un Prix spécial du jury des Trophées de l'Accessibilité 2013, du Prix Citoyenneté de l'OCIRP 2013 et des Trophées de la Citoyenneté des Jeunes de l'Ordre du Mérite 2013.

La troisième édition des « Accessifs » a eu lieu du 13 au 19 mai 2013. Thématique générale : la communication.

En 2013, cette manifestation est devenue un festival.

La dernière édition des « Accessifs » s'est déroulée du 18 au 24 mai 2015. Thématique : le bien vivre ensemble.

Cette édition a été le fruit du travail annuel entre la Ville de Poitiers, les communes de Grand Poitiers et leurs partenaires qui collaborent sans cesse dans la prise en compte du handicap sur le territoire : elle a regroupé une centaine de partenaires.

Un partenariat en 2013 avait pris forme avec la région Poitou-Charentes au titre du Contrat Régional de développement Durable. L'enveloppe allouée en 2015 de 36 000 € a permis de mettre en œuvre de nouveaux projets.

Les Trophées APAJH récompensent les initiatives remarquables, d'origine privée ou publique, qui favorisent l'accès des personnes en situation de handicap à tous les domaines de la ville : sociale, culturelle, professionnelle. Les Trophées APAJH sont une remise de prix nationale.

Pour cette 13^{ème} édition, la ville de Poitiers s'est vue décerner, le mardi 7 novembre 2017, le prix dans la catégorie « Ville citoyenne et service public » pour la cinquième édition du Festival « Les Accessifs », qui s'est déroulée du 20 mai au 17 juin 2017. La démarche engagée par la ville de Poitiers a retenu l'attention du Jury.

Ce mois d'animations, destiné à tous et pour tous, a permis de mettre en valeur les actions menées tout au long de l'année autour du handicap, par les partenaires institutionnels et associatifs, les communes de Grand Poitiers et les agents de la collectivité.



Ainsi, la ville de Poitiers porte des valeurs et une volonté d'engagement vers le handicap et la solidarité.

EDITION 2019

La prochaine édition des « Accessifs » est prévue du **10 au 26 mai 2019**.

Thématique : les couleurs

Cette première réunion d'information du 25 septembre permet un premier échange avec les communes de Grand Poitiers, les partenaires associatifs et institutionnels, les directions de la collectivité.

LES OBJECTIFS

Rappel des objectifs de la semaine :

- valoriser les multiples initiatives portées par les acteurs locaux tout au long de l'année
- impliquer les habitants, les usagers
- faire se rencontrer différents publics.

↳ FAIRE CHANGER LES REGARDS (Dédramatiser)

D'autres objectifs exprimés, propres à chaque animation :

- faire découvrir une activité
- permettre à des personnes en situation de handicap souvent isolées de partager un moment de convivialité
- présenter un autre regard sur le handicap par l'intermédiaire de réalisations artistiques,
- produire un spectacle de qualité devant tout public en priorité non sensibilisé au handicap et découvrir les autres spectacles
- sensibiliser le grand public au handicap (aux difficultés induites)
- mixer les publics
- favoriser la solidarité
- partager nos différences.

LES ACTIONS ET LES CRITERES

Toutes les actions sont les bienvenues, qu'elles proviennent des communes de Grand Poitiers, des partenaires associatifs ou institutionnels. Elles peuvent prendre diverses formes et répondre aux critères suivants.

Lors du festival, **deux axes transversaux** seront mis en valeur :

- dédramatiser et sensibiliser autour des différents handicaps pour faire changer les regards
- favoriser la mixité des publics et lutter contre les discriminations.

Il pourra s'illustrer à travers **cinq thématiques** :

- vie sociale, vie quotidienne, cadre de vie et citoyenneté
- enfance et jeunesse
- santé et bien-être
- insertion professionnelle et formation
- pratiques culturelles et artistiques, sport et loisirs.

Les actions seront à destination de tout public, favoriseront le travail en réseau des partenaires, seront innovantes, grâce à l'appui de supports ou d'outils accessibles à tous. Elles devront avoir lieu sur le territoire de Grand Poitiers (sauf cas particulier).

Comme pour les précédentes éditions, les « Accessifs », devront contribuer à :

- banaliser les handicaps (en parler pour faire tomber les a priori ; dédramatiser)
- impliquer chacun dans la prise en compte des handicaps (sensibiliser, responsabiliser)
- valoriser les actions portées par les différents acteurs locaux tout au long de l'année
- favoriser les collaborations entre intervenants locaux.

Cet événement doit être une proposition originale, une manière plaisante d'aborder le handicap. A travers cette dominante festive et ludique, les actions devront favoriser les rencontres entre les publics. Aussi, les actions pourront être poétiques, ludiques, inventives, récréatives, humoristiques, etc...

L'ORGANISATION

Une rencontre avec les partenaires sera nécessaire pour cibler les actions envisagées et établir la programmation (contact avec la mission handicap).

Différents groupes de travail seront mis en place selon les thématiques des actions proposées.

Pour 2019, la ville de Poitiers continue à assurer la communication (à travers la diffusion des affiches et programmes), la coordination et l'appui logistique sur cette manifestation, dans la limite de la disponibilité des services et des moyens alloués.

Les fiches actions des partenaires (format word) seront à transmettre impérativement par mail à la mission handicap avant fin décembre 2018.

DES ACTIONS SONT DEJA PROGRAMMEES

- ➡ **11 et 12 mai 2019 : un week-end sportif « S'HANDIFERENCE » (5^{ème} édition)**
 - ✓ à la base de voile du lac de Saint-Cyr
 - ✓ en partenariat avec l'ASSHAV (Association Sportive et Sociale des Handicapés et Adhérents Valides) et d'autres structures
 - ✓ essai de pratiques sportives spécifiques au handicap
 - ✓ une sensibilisation à une course à pied est prévue le samedi 11 Mai à 17h00
 - ✓ une réunion de coordination aura lieu au mois de mars 2019 pour les organismes souhaitant devenir partenaires.
- ➡ **15 mai 2019 après-midi : « Handirect »**
 - ✓ sur la place Leclerc de Poitiers
 - ✓ un moment convivial constitué d'un village associatif, avec des ateliers de sensibilisation au handicap, un parcours sensori moteur, la présence du centre équestre de Grand Poitiers avec les chevaux, des animations ludiques, culturelles et sportives, des jeux de ballon, promenades en calèche, tennis de table, stands d'infos...
 - ✓ les associations intéressées peuvent s'inscrire pour participer à cette journée.
- ➡ **16 mai 2019 : journée inclusive d'études à l'Université (à confirmer)**
 - ✓ à destination des enseignants et étudiants
 - ✓ ateliers de découverte des outils d'apprentissage

- ✓ analyse de la pratique
- ✓ mises en situation d' « empêchement »
- ✓ découverte de l'université pour les futurs étudiants, avec une approche inclusive
- ✓ soirée à destination de tous : présentation des services et outils proposés par l'université pour l'inclusion.

 **16 mai 2019 : ouverture des répétitions de l'OCE (Orchestre des Champs-Elysées)**

- ✓ au TAP
- ✓ aux personnes aveugles et malvoyantes qui pourraient assister à la fin de la répétition de l'orchestre
- ✓ à l'issue un ou deux musiciens pourraient décrire les instruments, les feraient sonner etc... gratuit sur réservation.

 **21 mai 2019 : concert de l'OCE**

- ✓ possibilité ensuite d'assister, à tarif réduit, au concert la semaine suivante.

 **19 mai 2019 à 17h00 : « Duos de choc »**

- ✓ Tap Castille
- ✓ cinéma, dès 3 ans, durée : 33 mn
- ✓ « petites histoires joyeuses, tendres et malicieuses »
- ✓ dans le cadre des « Petits devant et les grands derrière »
- ✓ en partenariat avec le Centre d'animation de Beaulieu.

 **22 mai 2019 : une journée de la diversité**

- ✓ présentation du plan « Egalité, lutte contre les discriminations » de Grand Poitiers (ELCD)
- ✓ restitution des actions soutenues dans le cadre de l'appel à projets ELCD 2018
- ✓ ateliers ludiques et conviviaux sur les préjugés.

 **22 mai 2019 : animation nourrissage des animaux herbivores et rongeurs**

- ✓ Parc animalier des Bois de Saint Pierre, Smarves
- ✓ sur réservation
- ✓ sensibilisation aux animaux : chèvres naines du Sénégal, lama, cheval miniature américain, baudet du Poitou, daines, lapins nains, cochons d'Inde et géants des Flandres, pécaris à collier.

 **23 mai 2019 : projection avec l'IME de Sèvres-Anxaumont**

- ✓ à la Maison de quartier SEVE

 **Chorales inclusives**

- ✓ dans les écoles avec représentation dans une école ou autre lieu

 **Expo autour du prix littéraire Croque-Pages**

- ✓ avec un album jeunesse abordant le handicap et la différence : à la médiathèque des Couronneries du 16 avril au 4 mai, recherche d'un lieu sur la période des Accessifs
- ✓ projets en partenariat avec l'Education Nationale et le Lycée Saint-Jacques de Compostelle.

 **Une soirée culturelle avec les acteurs locaux**

- ✓ lieu à définir (appel aux communes de Grand Poitiers qui pourraient accueillir la soirée dans une salle de spectacle)
- ✓ date à définir en fonction de la disponibilité de la salle
- ✓ présentation d'artistes locaux, d'ateliers...

 **Conférence sur les thèmes du handicap et de la diversité culturelle et/ou la migration**

- ✓ dans le cadre du festival du « Monde en fêtes » du 13 au 26 mai
- ✓ en partenariat avec le Toit du Monde

- ✓ date et lieu à définir.

 **« Mign'Accessifs » : la Festive des ateliers de la Comberie**

- ✓ dates à définir
- ✓ en partenariat avec la ville de Migné-Auxances et le Centre socio culturel de la Comberie
- ✓ expositions, spectacles, ateliers créatifs et récréatifs, animations collectives...

 **« Bouge avec moi » (4^{ème} édition)**

- ✓ jeux socio-sportifs, ateliers autour de la vie quotidienne
- ✓ en partenariat avec la ville de Vouneuil sous Biard, le CREPS et les écoles
- ✓ date et lieu à définir.

 **Mini-concert au conservatoire avec un atelier d'enfants en situation de handicap**

 **Portes ouvertes « Pratique du tennis de table en fauteuil roulant »**

- ✓ date et lieu à définir
- ✓ en partenariat avec le TTACC 86 et le GIHPCC
- ✓ mises en situation de la pratique du tennis de table en mettant à disposition des fauteuils roulants.

 **Un atelier avec les élèves ergothérapeutes**

- ✓ travail de terrain sur la chaîne de l'accessibilité dans un quartier et restitution
- ✓ en lien avec la Direction voirie et les commissions accessibilité.

 **Visites du patrimoine**

- ✓ en partenariat avec la Direction Culture et Patrimoine de Grand Poitiers
- ✓ en cours de programmation (autour du sensoriel / LSF)
- ✓ atelier autour du quartier du palais.

 **Actions autour de la santé et du bien-être**

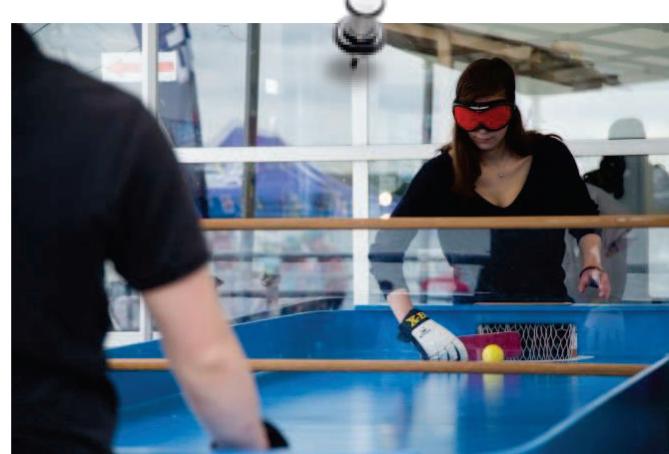
- ✓ en partenariat avec le pôle santé du CCAS de Poitiers et autres
- ✓ à définir.

 **Actions à définir d'autres structures / associations / maisons de quartier / Communes**

- ✓ ARMMELHISCA (Association de rencontre pour la musique et musicothérapie, environnement, loisirs, handicap, information, sports, culture et animations)
- ✓ CAAP (Centre pour adultes avec autisme du Poitou)
- ✓ FUTUROLAN (association organisatrice de la Gamers Assembly)
- ✓ Association « Le train de l'Espoir »
- ✓ ESAT Jean Debelut
- ✓ Inter'Signes
- ✓ La maison de la Gibauderie se propose pour accueillir un spectacle
- ✓ MCL Le Local
- ✓ Projet artistique avec Grenouille Productions
- ✓ CHL (Centre Hospitalier Henri Laborit)
- ✓ Le-Centre
- ✓ Radio Pulsar
- ✓ ALEPA (Association de Loisirs Educatifs pour les Personnes atteintes d'Autisme)
- ✓ Découverte de séances d'équitation adaptée au Centre équestre de Grand Poitiers
- ✓ Médiathèque François-Mitterrand et son réseau
- ✓ Musée Sainte-Croix
- ✓ Au bonheur du GEM
- ✓ Ville de Buxerolles / Maison des Projets

- ✓ LM Café
- ✓ Centre de Ressources Maternel de Beauvoir
- ✓ CDSA 86
- ✓ Direction Education Egalité des Chances
- ✓ Club Sportif des Sourds de Poitiers
- ✓ Immobilière Atlantic Aménagement
- ✓ Larnay Sagesse...

PHOTOS EDITION 2017



LES ANNÉES INTERMEDIAIRES : RÉTRO ACCESSIFS / SEEPH **(Semaine pour l'Emploi des personnes handicapées)**

Les années intermédiaires sans « Accessifs », il est mis en place une **exposition** avec photos, vidéos... qui relate les actions des partenaires sur la saison précédente. Elle se déroulera du **17 au 24 novembre 2018** à la Médiathèque François-Mitterrand, lors de la **semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées (SEEPH)**, avec des actions de sensibilisation sur la semaine.

Cette opération est reconduite tous les deux ans.

« Rétro-Accessifs » : la semaine du handicap mise à l'honneur à la médiathèque François-Mitterrand

Du 17 au 24 novembre, dans le cadre de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, la ville de Poitiers organise en partenariat avec la médiathèque François-Mitterrand une expo dans le (hall d'exposition) retraçant les temps forts du Festival des « Accessifs ».

Le vernissage de l'expo aura lieu le 17 novembre à 11h00.

Plusieurs **animations** sont proposées pour sensibiliser les Poitevins aux difficultés que peuvent rencontrer les personnes en situation de handicap.

Le samedi 17 novembre à 15h, **un spectacle bilingue français/langue des signes** sera donné pour les enfants par la Cie Les Singuliers Associés (médiathèque des enfants), suivi **d'une initiation à la langue des signes** (inscription pour l'initiation sur le site de la médiathèque).

Mercredi 21 novembre (forum), vous pourrez effectuer de 14h00 à 17h30, **en fauteuil roulant ou les yeux bandés, un parcours** qui simule la voie publique. Pour clore cette semaine, plusieurs intervenants proposent sur les mêmes horaires le samedi 24 novembre (hall d'exposition) **plusieurs jeux où les enfants et les adultes sont placés en situation de handicap visuel** et permettront **la découverte de nos sens** (ateliers en libre accès).

Cette semaine sera aussi l'occasion d'informer les personnes en situation de handicap sur l'emploi et la formation.

Une **émission de Radio Pulsar** se tiendra le samedi 17 novembre (forum de la médiathèque), de 12h00 à 14h00.

Une interprétation en langue des signes française/français sera prévue sur ces événements.

Autres événements sur la semaine

Une **rando mixte** sourd entendant se tiendra le mercredi 21 novembre de 9h15 à 11h15 (RDV au LM Café, 82 rue Carnot).

Le LM Café proposera un « **bistrot de l'emploi** » le jeudi 22 novembre 2018 de 19h00 à 20h30.

L'ACEPP 86, la Fédération des Centres sociaux de la Vienne et le Multi-accueil La Bibera de Lavausseau organisent une **table ronde sur « l'accueil du jeune enfant en situation de handicap »** à destination des parents et professionnels, le samedi 17 novembre de 9h00 à 17h00, à la Maison de quartier SEVE de Saint-Eloi.

Guide « Partager la ville, un engagement citoyen/handicap et accessibilité »

https://www.poitiers.fr/c_361_1454_Guide_Partager_la_ville_Handicap_et_accessibilite.html

COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

Réunion du groupe de travail Accessibilité / Traversées du 11 décembre 2018

COMPTE-RENDU

de la réunion du 11 décembre 2018 (salle Traverse)

Objet : Commission intercommunale pour l'accessibilité Grand Poitiers
Groupe de travail Accessibilité

Auteur du compte rendu : Isabelle BERT
Avec le visa du Directeur : Pierre JOLLY

Présents :

Martine APERCE (Ville de Poitiers – Conseillère municipale), Luigi AVANZATI (Rétina France), Isabelle BERT (Ville de Poitiers / Grand Poitiers – Direction Politique de la Ville - Solidarités), Lydia BOUGUERRA (APF France Handicap), Frédéric BOULIN (Séniors Sourds 86), Anthony CASTOT (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Construction), Fabienne COEFFARD (GIHP et CED-H), Stéphane DE FONTES (Ville de Poitiers – Direction Voirie), Dr Christiane DE PASQUALE (CAAP), Bruno FUENTES, Abderrazak HALLOUMI (Ville de Poitiers – Adjoint au Maire / Grand Poitiers – Conseiller communautaire), Pierre JOLLY (Ville de Poitiers et Grand Poitiers - Direction Politique de la Ville - Solidarités), Mad JOUBERT (Ville de Poitiers – Conseillère municipale), Jean-Luc MANTEAU (APF France Handicap), François MAYNARD (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Risques - Accessibilité), Agnès NOSSENT (Ville de Migné-Auxances – Conseillère municipale déléguée), Daniel THIAUDIERE, Camille TOULLELAN (Grand Poitiers – Direction Culture et Patrimoine), Pascal TRANCHANT (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Construction)

Excusés :

Nicolas ARNOUX (ASP), Damien AUBRION (Ville de Dissay – Adjoint au Maire), Maryline AUGER (Ville de Buxerolles – Direction Espace Public, Patrimoine, Animation locale), Dominique BARICAULT (Ville de Fontaine-le-Comte – Conseiller municipal délégué), Martine BATAILLE (Ville de Saint-Benoît – Conseillère municipale / Grand Poitiers – Conseillère communautaire), Stéphane BERGEON (Ville de Saint-Georges-Lès-Baillargeaux – Adjoint au Maire), Frédéric BERNET (Ville de Chauvigny – Direction des Services techniques), Sandra BIDET-EMERIAU (Ville de Poitiers – Direction Éducation – Égalité des chances), Peggy BOBINEAU (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Risques - Accessibilité), Jean-Claude BONNEFON (Ville de Poitiers – Conseiller municipal délégué), Alain BOUCHET (AFTC), Anne BRACHET (Ville de Chauvigny – Adjointe au

Maire), Jean-François BROTTIER (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Affaires générales – Jeunesse et Vie sportive), Christine BURGÈRES (Ville de Poitiers – Conseillère municipale déléguée / Grand Poitiers – Vice-présidente), Jérôme CAYOT (Grand Poitiers – Direction Education et Vie de la Cité), Jean-Louis CHARDONNEAU (Ville de Buxerolles – Maire / Grand Poitiers – Vice-président), Bernadette CHAUVEAU-GABARD (AVH), Patrick CORONAS (Ville de Poitiers - Conseiller municipal délégué / Grand Poitiers – Vice-président), Serge COUSIN (Ville de Bonnes – 1^{er} Adjoint au Maire / Grand Poitiers – Conseiller communautaire suppléant), Jacqueline DAIGRE (Ville de Poitiers – Conseillère municipale), Agnès DESVAUX (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Jeunesse et Animation), Claude EIDELSTEIN (Ville de Chasseneuil-du-Poitou – Maire / Grand Poitiers – Vice-président), Martine FALLOURD (Ville de Sanxay – Adjointe au Maire), Patrice FILSTROFF (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Risques - Accessibilité), Laurent FONTENEAU (Grand Poitiers – Direction Mobilités), Valérie FRANCHET-JUBERT (Ville de Poitiers – Conseillère municipale), Renaud GAUD (Ville de Chasseneuil – Service sécurité et gestion de l'espace public), Nadège GAUTHIER (Grand Poitiers – Direction Culture et Patrimoine), Philippe GOHLER (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Voirie), Francis GOMEZ (APAJH), Jacky GRANGEON (Ville de Jardres – Adjoint au Maire), Denis HELLEGOUARCH (Confédération Nationale des Retraités et APF), Nicolas LAMY (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Coordination territoriale – Jeunesse et Vie sportive), Corinne LAVILLE (Ville de Vouneuil-Sous-Biard – Conseillère municipale déléguée), Laurent LUCAUD (Ville de Poitiers – Conseiller municipal délégué / Grand Poitiers – Vice-président délégué), Mélanie MAINGAN-SACHON (Grand Poitiers – Musées), Christine MARCINIAK (Ville de Buxerolles – Adjointe au Maire), Cécile MARTIN (Ville de Jazeneuil – Conseillère municipale), Bernard MAUZÉ (Ville de Ligugé – Conseiller municipal délégué), Julien MENANTEAU (Grand Poitiers – Direction Mobilités), Nicole MERLE (Ville de Sèvres-Anxaumont – Maire / Grand Poitiers – Conseillère communautaire), Jean-Louis MICHAUD (Séniors Sourds 86), Pierre MICHON (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction générale Jeunesse et Vie sportive), Hervé MONNEREAU (Ville de Béruges – Adjoint au Maire), Cyril PAGET (Ville de Saint-Julien l'Ars – Adjoint au Maire), Laurent PETIT (CAAP), René PINTUREAU (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Équipements sportifs), Frédéric POTELLE (Ville de Cloué – Conseiller municipal), Patricia PROVOST (Equipe Relais Handicaps Rares), Alain RIBAGER (GIHPPC et CED-H 86), Claire RIBEAUCOURT (Ville de Poitiers – Direction Espaces verts), Muriel RICHETEAU (ASP), Franck RIGOLLE (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction générale adjointe Espace public), Eliane ROUSSEAU (Ville de Poitiers – Conseillère municipale déléguée / Grand Poitiers – Vice-présidente), Joël ROY (Ville de Sèvres-Anxaumont – Adjoint au Maire), Cécile ROYER (Grand Poitiers – Médiathèque François-Mitterrand), Christine ROYER (Ville de Dissay – Conseillère municipale déléguée), Pierre-Yves SAUVAGET (Equipe Relais Handicaps Rares), Brigitte SEGUIN (Ville de Biard – Adjointe au Maire), Nacer SIDER (Armmelhisca), Olivier VILLANNEAU (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Prévention – Santé – Social)

Destinataires :

Mesdames et Messieurs les présents et excusés, les membres de la commission intercommunale pour l'accessibilité

Ordre du jour :

Projet du Quartier du Palais - Traversées

- Présentation
- La question de l'accessibilité

Présentation du projet du quartier du palais - Traversées

Traversées est un événement artistique et culturel. Un parcours d'art contemporain qui sera organisé à Poitiers du 12 octobre 2019 au 19 janvier 2020. Le point central en sera le palais des ducs d'Aquitaine (l'actuel palais de justice), d'autres lieux publics et emblématiques de la ville (Cf Powerpoint).

1 - Projet qui part du palais

→ départ de la Justice au printemps 2019
→ ce qui est prévu : un espace public ouvert à tous, à vocation culturelle
Porte d'entrée du territoire, qui met en valeur les richesses du territoire : patrimoine, numérique, éducation...

Travail de concertation mené depuis plusieurs mois avec les habitants, à Poitiers et dans les communes de Grand Poitiers. Ils sont interrogés sur leurs avis et leurs envies pour le devenir du site. Lieu d'exposition, visite patrimoniale, espace de co-working, auberge de jeunesse,...

2 - Projet urbain

→ valoriser les alentours immédiats du palais, lui redonner une visibilité
→ projet qui englobe le quartier depuis le TAP jusqu'au pôle cathédral et jusqu'au Clain
La rue de la cathédrale : un axe de travail important.
Idée d'une 3^{ème} place dans la ville au niveau du pôle cathédral.

3 – Traversées

Événement artistique et culturel.

1^{ère} édition : 12 octobre 2019 au 19 janvier 2020.

Principe : que la création artistique contemporaine vienne révéler la ville et son patrimoine.
Evénement qui reviendra tous les deux ans, pendant 3 mois.
Œuvres d'art dans les principaux lieux patrimoniaux de Poitiers + dans l'espace public (rues, places...)

Arts visuels mais aussi arts vivants : il y aura aussi une programmation avec spectacles, performances, concerts...

Les deux directrices artistiques de cette première édition : Emma Lavigne et Emmanuelle de Montgazon.

La question de l'accessibilité

Le but de cette première réunion : pouvoir discuter des pratiques, des besoins, des envies. L'idée est de pouvoir se rendre sur site avec un petit groupe de travail, pour aller plus loin dans la réflexion, pour monter des projets spécifiques.

Trois volets :

- l'accessibilité aux sites : signalétique, éclairage, assises, boucle magnétique, maquettes tactiles, moulages, mesures de compensation sur des sites non accessibles, accueil...
- l'accessibilité des parcours dans la ville : chaîne de déplacement (mobilités, voirie, accès aux bâtiments, navettes...)
- l'accessibilité aux œuvres (visites pour groupes...).

Programmation associée

- temps forts, fédérateurs, festifs notamment dans l'espace public
- que mettre en œuvre pour le meilleur accueil possible des personnes en situation de handicap ?
- ouverture le 6 mars 2019 de l'Atelier du Palais, 8 rue des Grandes Écoles, le mercredi de 13h00 à 18h00 (expo, restitution des ateliers...)
- sensibilisation du grand public : proposer des visites les yeux bandés, LSF...